

## **Session du Conseil départemental du 27 mars 2018**

### **- Commission ressources -**

#### **Budget primitif 2018**

- 21 - Budget primitif 2018 - autorisations de programme du budget principal
- 22 - Budget primitif 2018 - budget principal incluant la présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2018
- 23 - Etat de la dette et les perspectives 2018
- 24 - Budget primitif - Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
- 25 - Budget primitif - Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 26 - Budget primitif 2018 - budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
- 27 - Budget primitif 2018 - budget annexe de la structure accueil enfance

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Budget primitif 2018 : autorisations de programme du budget principal**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adaptation et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 29 janvier 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2018 et leurs individualisations partielles.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2018 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 22 décembre 2017, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les cinq prochains exercices et au-delà de 2022.

Les propositions d'inscriptions d'autorisations de programme pour 2018 s'élèvent à 97,95 M€ contre 72,65 M€ budgétisées en 2017. Cette augmentation s'explique par la reconduction sur 5 ans des AP « récurrentes » en matière d'équipements directs. Hors AP récurrentes, le montant des AP est de 73,5 M€, soit un niveau d'investissement en phase avec notre stratégie financière de ralentissement des engagements.

## 1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2018 s'élèvent à 69,54 M€, en augmentation de 23,07 M€ par rapport au budget primitif 2017. Cette hausse s'explique par le renouvellement des AP « récurrentes » pour la période 2018-2022 pour un montant de 24,44 M€. Ce système avantageux en termes de souplesse de gestion et de continuité des commandes adressées aux entreprises avait fait l'objet d'un vote d'AP en 2014 sur 4 ans. Au terme de ces autorisations de programme, il vous est donc proposé de les renouveler sur une période de 5 ans.

En ce qui concerne la **mission Education**, les AP atteignent 14,89 M€. Pour rappel, en 2017, le montant était de 11,58 M€. En 2018, les AP correspondent notamment aux travaux de grosses réparations, d'achat de matériel et de maintenance pour 4,1 M€ auxquels s'ajoutent des travaux de restructuration pour 3 M€. Un montant de 2,3 M€ est prévu pour les installations de chauffage du Collège Hugo et 1,5 M€ pour des travaux et équipements pour les internats.

Les AP d'un montant de 1,5 M€ de la **mission Culture et patrimoine**, en baisse de 1,79 M€ par rapport à 2017, se concentrent pour 1,44 M€ sur le renouvellement des AP récurrentes d'achat d'équipements, de documents et d'ouvrages pour les Archives et la Bibliothèque départementales.

Concernant la **mission Sport Jeunesse**, les AP de 6,21 M€ sont relatives aux études et travaux voie verte pour 5,92 M€. Le solde concerne les travaux sur les sentiers Cathare et GR (0,28 M€) et l'acquisition de matériel sportif (15 000 €).

Les AP de la **mission Environnement et prévention des risques** s'élèvent à 2,31 M€, soit plus de 2,1 M€ par rapport à 2017 en raison d'AP récurrente sur 5 ans. En 2018, un montant de 1,98 M€ est consacré aux espaces naturels sensibles (ENS) et 0,24 M€ aux pépinières départementales. L'Observatoire de l'eau se voit attribuer une AP de 13 500 €.

Pour la **mission Réseau routier et mobilité**, le montant des AP est de 30,1 M€, en hausse de 3,23 M€ par rapport à 2017. En 2018, 15,06 M€ sont affectés à la pérennisation des axes routiers structurants auxquels s'ajoutent 7,7 M€ pour les grands projets et 5,64 M€ pour la desserte des territoires et la modernisation du réseau. Un montant de 1,7 M€ est réservé aux études. Trois opérations globalisent à elles seules 6,53 M€. Ainsi, 2,86 M€ seront consacrés aux travaux de renforcement de chaussée sur la RD6139 de Port-la-Nouvelle à l'A9, 1,81 M€ sur la RD102 également pour le renforcement de chaussée entre Fanjeaux et Gaja-la-Selve et 1,86 M€ pour le délestage de la RD118 vers la RD623.

Pour la **mission Administration générale** de 1,59 M€ en 2017, les AP passent à 14,6 M€ en 2018. La majeure partie 10,83 M€, est répartie au sein du programme Logistique et patrimoine, entre la gestion du patrimoine immobilier pour 8,83 M€ et les moyens courants des services à hauteur de 2 M€. Une AP de 5,09 M€ sur cinq ans est prévue pour les travaux de maintenance et de grosses réparations sur les bâtiments départementaux. Une AP de 1,5 M€ est prévue pour des travaux sur le bâtiment de la faculté d'éducation ainsi qu'une AP de 1 M€ pour l'aménagement de l'Antenne de Narbonne.

Quant aux systèmes d'informations, le montant des AP s'élève à 3,77 M€ pour la période 2018-2022. Cela recouvre l'acquisition de matériel et de logiciels.

La **mission Pilotage et coordination** voit l'AP de 2017 d'un montant de 60 000 € augmentée en 2018 de 5 000 € pour mener à bien la refonte du site internet du Département de l'Aude.

	BP 2017	Budget 2017	BP 2018
<b>D Education</b>	<b>11 575 000</b>	<b>11 695 000</b>	<b>14 885 000</b>
D1 Collèges	11 575 000	11 695 000	14 885 000
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>3 288 208</b>	<b>3 288 208</b>	<b>1 504 591</b>
E1 Développement culturel	93 260	93 260	1 230 791
E2 Sites culturels	3 175 000	3 175 000	0
E3 Archives	19 948	19 948	273 800
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>3 049 287</b>	<b>3 049 287</b>	<b>6 210 000</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	3 049 287	3 049 287	6 210 000
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>93 725</b>	<b>123 725</b>	<b>2 231 000</b>
G1 Eau	13 500	13 500	13 500
G2 Espaces naturels	80 225	110 225	2 217 500
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>26 875 000</b>	<b>28 675 000</b>	<b>30 101 956</b>
I1 Routes	26 875 000	28 675 000	30 101 956
<b>K Administration générale</b>	<b>1 590 638</b>	<b>1 790 638</b>	<b>14 601 692</b>
K3 Systèmes d'information et télécommunications	478 000	478 000	3 770 000
K4 Logistique et patrimoine	1 112 638	1 312 638	10 831 692
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
L2 Communication externe	0	0	5 000
<b>Total général</b>	<b>46 471 858</b>	<b>48 621 858</b>	<b>69 539 239</b>

## 2. Autorisations de programme relatives aux subventions

C'est un montant total de 28,41 M€ d'autorisations de programme (AP) relatives aux subventions d'équipement qui est proposé pour l'exercice 2018 traduisant ainsi l'engagement du Département auprès des projets portés par les partenaires notamment les communes et EPCI sur le territoire audois.

La **mission Enfance famille** concerne le financement de construction de crèches. Au regard des projets identifiés, ces AP sont cette année d'un montant de 0,36 M€.

Les AP de la **mission Action sociale et insertion**, d'un montant de 1,40 M€ sont supérieures de 0,49 M€ par rapport à 2017. Elles seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux et la précarité énergétique dans le cadre du programme d'intérêt général.

La **mission Autonomie**, avec le financement des structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées est en hausse de 0,67 M€ pour s'établir à 1,46 M€. Ces AP financeront notamment la construction de l'EHPAD 3 et l'Unité de Soins Longue Durée (ULSD) du centre hospitalier de Castelnaudary pour un montant de 0,93 M€.

Les AP de la **mission Culture patrimoine** baissent de 0,83 M€. Elles sont destinées à financer les travaux de restauration, la sécurisation, la mise en valeur et l'amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des monuments historiques. La politique de soutien aux sites culturels bénéficiera d'une AP de 0,87 M€.

Les AP de la **mission Sport jeunesse** s'élèvent à 0,77 M€ et sont en augmentation de 0,19 M€ par rapport à l'exercice précédent. En 2018, il est prévu 0,67 M€ pour financer les équipements sportifs des communes et EPCI et 0,10 M€ pour le sport de pleine nature.

Le montant des AP de la **mission Environnement et prévention des risques** sont en augmentation de 1,73 M€, passant de 8,38 M€ à 10,11 M€. En 2018, 3,69 M€ seront consacrés au financement de travaux en matière d'eau potable et d'assainissement. Une AP de 1,90 M€ permettra également de financer les engagements du Département pris dans le cadre du PAPI II. Concernant le programme espaces naturels, les AP s'élèvent à 1,61 M€ et 2,85 M€ pour le programme sécurité civile (SDIS).

La **mission Aménagement et attractivité du territoire** recouvre les grands projets structurants pour le territoire audois. Le montant des AP prévues pour 2018, 10,64 M€, est en hausse de 3,2 M€. Par ailleurs, les AP relatives au programme accompagnement des territoires dont les projets sont portés essentiellement par les communes et EPCI, augmentent de 0,54 M€. L'AP consacrée au tourisme passe de 0,08 M€ à 0,28 M€. Enfin, l'AP vouée à l'agriculture et à la pêche augmente de 2,30 M€ notamment avec le financement du programme Aqua domitia et de l'irrigation collective.

Enfin, la **mission Réseau routier et mobilité** disposera d'une AP d'un montant de 2,8 M€.

	BP 2017	Budget 2017	BP 2018
<b>A Enfance Famille</b>	<b>12 497</b>	<b>12 497</b>	<b>360 000</b>
A1 Petite enfance	12 497	12 497	360 000
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>905 000</b>	<b>905 000</b>	<b>1 397 000</b>
B4 Logement	905 000	905 000	1 397 000
<b>C Autonomie</b>	<b>790 000</b>	<b>790 000</b>	<b>1 464 233</b>
C1 Personnes âgées	440 000	344 000	1 186 790
C2 Personnes handicapées	350 000	446 000	277 443
<b>D Education</b>	<b>1 736 000</b>	<b>1 736 000</b>	<b>0</b>
D1 Collège	1 736 000	1 736 000	0
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 519 634</b>	<b>1 701 267</b>	<b>871 344</b>
E1 Développement culturel	225 000	225 000	0
E2 Sites culturels	1 294 634	1 476 267	871 344
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>580 017</b>	<b>580 017</b>	<b>766 074</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	580 017	580 017	766 074
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>7 213 708</b>	<b>8 384 708</b>	<b>10 113 259</b>
G1 Eau	5 106 958	5 846 958	5 625 759
G2 Espaces naturels	1 730 750	2 161 750	1 610 000
G3 Energies renouvelables	0	0	0
G4 Sécurité civile	376 000	376 000	2 877 500
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>7 383 568</b>	<b>7 440 016</b>	<b>10 639 740</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	224 102	244 102	405 950
H2 Accompagnement des territoires	4 339 466	4 260 914	4 799 790
H4 Tourisme	80 000	80 000	280 000
H5 Agriculture et pêche	2 740 000	2 855 000	5 154 000
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 293 386</b>	<b>2 483 633</b>	<b>2 794 654</b>
I1 Routes	2 293 386	2 483 633	2 794 654
<b>Total général</b>	<b>22 433 810</b>	<b>24 033 138</b>	<b>28 406 304</b>

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, les AP 2018 apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	BP 2017	Budget 2017	BP 2018
<b>A Enfance Famille</b>	<b>12 497,00</b>	<b>12 497,00</b>	<b>360 000,00</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>12 497,00</b>	<b>12 497,00</b>	<b>360 000,00</b>
Crèches	12 497,00	12 497,00	360 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>794 634,00</b>	<b>976 267,00</b>	<b>421 344,00</b>
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>794 634,00</b>	<b>976 267,00</b>	<b>421 344,00</b>
Culture	794 634,00	976 267,00	421 344,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>480 017,00</b>	<b>480 017,00</b>	<b>666 074,00</b>
<b>F1 Sport et activités de pleine nature</b>	<b>480 017,00</b>	<b>480 017,00</b>	<b>666 074,00</b>
Sport	480 017,00	480 017,00	666 074,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>4 406 958,00</b>	<b>4 406 958,00</b>	<b>3 685 759,00</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>4 406 958,00</b>	<b>4 406 958,00</b>	<b>3 685 759,00</b>
AEP	2 043 077,00	2 043 077,00	1 994 435,00
Assainissement	2 363 881,00	2 363 881,00	1 691 324,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>4 470 618,00</b>	<b>4 412 066,00</b>	<b>4 799 790,00</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>131 152,00</b>	<b>151 152,00</b>	-
NTIC	131 152,00	151 152,00	-
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>4 339 466,00</b>	<b>4 260 914,00</b>	<b>4 799 790,00</b>
Cœur de village	1 297 191,00	1 213 035,00	1 214 897,00
Constructions publiques	1 766 836,00	1 717 440,00	2 262 710,00
Scolaire	1 217 715,00	1 217 715,00	1 087 383,00
Services de proximité	19 145,00	19 145,00	154 810,00
MSP	11 172,00	11 172,00	44 000,00
Maintien d'activités en milieu rural	27 407,00	82 407,00	35 990,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 193 386,00</b>	<b>2 173 633,00</b>	<b>2 279 654,00</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>2 193 386,00</b>	<b>2 173 633,00</b>	<b>2 279 654,00</b>
Intempéries	-	-	41 218,00
Voiries	2 193 386,00	2 173 633,00	2 238 436,00
<b>Total général</b>	<b>12 358 110,00</b>	<b>12 461 438,00</b>	<b>12 212 621,00</b>

L'engagement du Département auprès des communes et EPCI d'un montant global de 12,21 M€ est stable par rapport à 2017.

Le financement d'équipement communaux et intercommunaux aux travers des missions Enfance Famille, Culture et patrimoine et Sport et jeunesse s'élève à 1,45 M€.

La mission Environnement et prévention des risques avec le programme Eau s'établit à 3,69 M€ et en ce qui concerne l'Aménagement et attractivité du territoire, à 4,8 M€ d'AP.

Enfin, l'aide aux communes portera également sur la mission Réseau routier et mobilité avec un total de 2,24 M€ d'autorisations de programme pour la voirie.

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2)
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 19 467 283 € telles que présentées en annexe 3
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 515 000 € telles que présentées en annexe 4

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**



**ANNEXE 1 – Budget primitif 2018 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux**

	AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2021	Total CP
<b>D Education</b>	<b>14 885 000</b>	<b>2 554 958</b>	<b>4 528 863</b>	<b>2 272 000</b>	<b>2 221 041</b>	<b>3 308 137</b>	<b>14 884 999</b>
D1 Collèges	14 885 000	2 554 958	4 528 863	2 272 000	2 221 041	3 308 137	14 884 999
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 504 591</b>	<b>308 991</b>	<b>328 900</b>	<b>288 900</b>	<b>288 900</b>	<b>288 900</b>	<b>1 504 591</b>
E1 Développement culturel	1 230 791	260 791	242 500	242 500	242 500	242 500	1 230 791
E3 Archives	273 800	48 200	86 400	46 400	46 400	46 400	273 800
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>6 210 000</b>	<b>1 108 000</b>	<b>1 778 000</b>	<b>1 708 000</b>	<b>1 058 000</b>	<b>558 000</b>	<b>6 210 000</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	6 210 000	1 108 000	1 778 000	1 708 000	1 058 000	558 000	6 210 000
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>2 231 000</b>	<b>441 000</b>	<b>446 000</b>	<b>446 000</b>	<b>446 000</b>	<b>452 000</b>	<b>2 231 000</b>
G1 Eau	13 500	13 500	0	0	0	0	13 500
G2 Espaces naturels	2 217 500	427 500	446 000	446 000	446 000	452 000	2 217 500
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>30 101 956</b>	<b>15 809 822</b>	<b>4 931 911</b>	<b>5 691 108</b>	<b>2 456 965</b>	<b>1 212 150</b>	<b>30 101 957</b>
I1 Routes	30 101 956	15 809 822	4 931 911	5 691 108	2 456 965	1 212 150	30 101 957
<b>K Administration générale</b>	<b>14 601 692</b>	<b>2 409 157</b>	<b>3 486 157</b>	<b>3 052 500</b>	<b>3 178 500</b>	<b>2 475 378</b>	<b>14 601 692</b>
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 770 000	157 465	924 657	895 000	895 000	897 878	3 770 000
K4 Logistique et patrimoine	10 831 692	2 251 692	2 561 500	2 157 500	2 283 500	1 577 500	10 831 692
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
L2 Communication externe	5 000	5 000	0	0	0	0	5 000
<b>Total général</b>	<b>69 539 239</b>	<b>22 636 929</b>	<b>15 499 831</b>	<b>13 458 508</b>	<b>9 649 406</b>	<b>8 294 565</b>	<b>69 539 239</b>

## ANNEXE 2 – Budget primitif 2018 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2021	Total CP
<b>A Enfance Famille</b>	<b>360 000</b>	<b>7 500</b>	<b>150 000</b>	<b>130 000</b>	<b>50 000</b>	<b>22 500</b>	<b>360 000</b>
A1 Petite enfance	360 000	7 500	150 000	130 000	50 000	22 500	360 000
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>1 397 000</b>	<b>182 000</b>	<b>267 000</b>	<b>342 000</b>	<b>442 000</b>	<b>164 000</b>	<b>1 397 000</b>
B4 Logement	1 397 000	182 000	267 000	342 000	442 000	164 000	1 397 000
<b>C Autonomie</b>	<b>1 464 233</b>	<b>517 623</b>	<b>704 722</b>	<b>241 888</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 464 233</b>
C1 Personnes âgées	1 186 790	434 390	566 000	186 400	0	0	1 186 790
C2 Personnes handicapées	277 443	83 233	138 722	55 488	0	0	277 443
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>871 344</b>	<b>189 718</b>	<b>225 000</b>	<b>340 000</b>	<b>95 282</b>	<b>21 344</b>	<b>871 344</b>
E2 Sites culturels	871 344	189 718	225 000	340 000	95 282	21 344	871 344
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>766 074</b>	<b>157 500</b>	<b>260 000</b>	<b>230 000</b>	<b>82 000</b>	<b>36 574</b>	<b>766 074</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	766 074	157 500	260 000	230 000	82 000	36 574	766 074
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>10 113 259</b>	<b>1 302 686</b>	<b>2 650 487</b>	<b>2 297 691</b>	<b>1 629 923</b>	<b>2 232 472</b>	<b>10 113 259</b>
G1 Eau	5 625 759	190 000	1 820 000	2 120 000	1 450 000	45 759	5 625 759
G2 Espaces naturels	1 610 000	955 000	655 000	0	0	0	1 610 000
G4 Sécurité civile	2 877 500	157 686	175 487	177 691	179 923	2 186 713	2 877 500
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>10 639 740</b>	<b>1 315 450</b>	<b>2 673 000</b>	<b>3 137 000</b>	<b>1 989 500</b>	<b>1 524 790</b>	<b>10 639 740</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	405 950	92 950	313 000	0	0	0	405 950
H2 Accompagnement des territoires	4 799 790	747 500	1 685 000	1 560 000	559 500	247 790	4 799 790
H4 Tourisme	280 000	30 000	110 000	100 000	30 000	10 000	280 000
H5 Agriculture et pêche	5 154 000	445 000	565 000	1 477 000	1 400 000	1 267 000	5 154 000
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 794 654</b>	<b>490 000</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>236 218</b>	<b>108 436</b>	<b>2 794 654</b>
I1 Routes	2 794 654	490 000	980 000	980 000	236 218	108 436	2 794 654
<b>Total général</b>	<b>28 406 304</b>	<b>4 162 477</b>	<b>7 910 209</b>	<b>7 698 579</b>	<b>4 524 923</b>	<b>4 110 116</b>	<b>28 406 304</b>

## ANNEXE 3 – Budget primitif 2018 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : **1 230 791 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : **1 230 791 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : **1 230 791 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021
<b>Total action E11 - Développement des collections</b>				<b>1 056 900 €</b>	<b>222 900 €</b>	<b>208 500 €</b>	<b>208 500 €</b>	<b>208 500 €</b>	<b>208 500 €</b>
E11	Acquisition ouvrages 2018-2022	21	905 000 €	181 000,00	181 000,00	181 000,00	181 000,00	181 000,00	
E11	Acquisition documents sonores 2018-2022	21	137 500 €	27 500,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00	
E11	Restauration collection René Nelli	23	14 400 €	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques</b>				<b>173 891 €</b>	<b>37 891 €</b>	<b>34 000 €</b>	<b>34 000 €</b>	<b>34 000 €</b>	<b>34 000 €</b>
E12	Acquisition mobiliers 2018-2022	21	120 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	
E12	Acquisition tablettes 2018-2022	21	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
E12	Matériel scénique	21	3 891 €	3 891 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL</b>				<b>1 230 791 €</b>	<b>260 791 €</b>	<b>242 500 €</b>	<b>242 500 €</b>	<b>242 500 €</b>	<b>242 500 €</b>

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté : **273 800 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : **273 800 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : **273 800 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021
<b>Total action E31 - Développement des collections</b>				<b>90 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>
E31	Acquisition de documents d'archives privées 2018-2022	21	90 000 €	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	
<b>Total action E33 - Action culturelle</b>				<b>183 800 €</b>	<b>30 200 €</b>	<b>68 400 €</b>	<b>28 400 €</b>	<b>28 400 €</b>	<b>28 400 €</b>
E33	Acquisition matériels audiovisuels et d'exposition 2018-2022	21	35 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	
E33	Acquisition de documents d'archives 2018-2022	21	107 000 €	21 400 €	21 400 €	21 400 €	21 400 €	21 400 €	
E33	Numérisation de documents	21	41 800 €	1 800 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL</b>				<b>273 800 €</b>	<b>48 200 €</b>	<b>86 400 €</b>	<b>46 400 €</b>	<b>46 400 €</b>	<b>46 400 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme F1 - Sports et activités de pleine nature

Montant du programme voté : **6 210 000 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : **6 210 000 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : **6 210 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021
<b>Total action F12 - Sports de pleine nature</b>				<b>6 210 000 €</b>	<b>1 108 000 €</b>	<b>1 778 000 €</b>	<b>1 708 000 €</b>	<b>1 058 000 €</b>	<b>558 000 €</b>
F12	Etudes voie verte	20	400 000 €	150 000 €	100 000 €	150 000 €	0 €	0 €	
F12	Acquisition matériels sportifs 2018-2022	21	15 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
F12	Travaux sentier cathare et GR 2018-2022	23	275 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	
F12	Travaux voie verte 2018-2022	23	5 520 000 €	900 000 €	1 620 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	500 000 €	
<b>TOTAL</b>				<b>6 210 000 €</b>	<b>1 108 000 €</b>	<b>1 778 000 €</b>	<b>1 708 000 €</b>	<b>1 058 000 €</b>	<b>558 000 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : 13 500 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : 13 500 €  
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
<b>Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux</b>				<b>13 500 €</b>	<b>13 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
G14	Observatoire de l'eau	21	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL</b>				<b>13 500 €</b>	<b>13 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 2 217 500 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : 2 217 500 €  
 Montant individualisé au cours de la séance : 2 217 500 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
<b>Total action G21 - Pépinières</b>				<b>237 500 €</b>	<b>47 500 €</b>	<b>47 500 €</b>	<b>47 500 €</b>	<b>47 500 €</b>	<b>47 500 €</b>	<b>47 500 €</b>
G21	Acquisition matériels pour les pépinières 2018-2022	21	50 000 €	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
G21	Travaux pépinières 2018-2022	23	187 500 €	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	
<b>Total action G22 - Programme de protection des ENS</b>				<b>1 980 000 €</b>	<b>380 000 €</b>	<b>398 500 €</b>	<b>398 500 €</b>	<b>398 500 €</b>	<b>398 500 €</b>	<b>404 500 €</b>
G22	Etudes ENS 2018-2022	20	230 000 €	40 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	52 000 €	
G22	Signalétiques sentiers et ENS 2018-2022	21	250 000 €	40 000 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €	
G22	Travaux propriétés et ENS 2018-2022	23	1 500 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
<b>TOTAL</b>				<b>2 217 500 €</b>	<b>427 500 €</b>	<b>446 000 €</b>	<b>446 000 €</b>	<b>446 000 €</b>	<b>446 000 €</b>	<b>452 000 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K3 - Systèmes d'information et télécommunications

Montant du programme voté : 3 770 000 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : 3 770 000 €  
 Montant individualisé au cours de la séance : 3 770 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
<b>Total action K31 - Systèmes d'information</b>				<b>3 770 000 €</b>	<b>157 465 €</b>	<b>924 657 €</b>	<b>895 000 €</b>	<b>895 000 €</b>	<b>895 000 €</b>	<b>897 878 €</b>
K31	Evolution paramétrage ou version 2018-2022	20	240 000 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
K31	Programme Environnement de travail - Logiciels 2018-2022	20	580 000 €	0 €	129 657 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 343 €	
K31	Autres études programmation annuelle 2018-2022	20	225 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	
K31	Programme Environnement de travail - Matériel 2018-2022	21	1 800 000 €	0 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	
K31	Programme infrastructure 2018-2022	21	925 000 €	72 465 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	202 535 €	
<b>TOTAL</b>				<b>3 770 000 €</b>	<b>157 465 €</b>	<b>924 657 €</b>	<b>895 000 €</b>	<b>895 000 €</b>	<b>895 000 €</b>	<b>897 878 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : **10 831 692 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : **10 831 692 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : **5 746 692 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019
<b>Total action K41 - Moyens courants des services</b>			<b>1 995 000 €</b>	<b>423 000 €</b>	<b>382 000 €</b>	<b>398 000 €</b>	<b>344 000 €</b>	<b>448 000 €</b>
K41	Acquisition véhicules 2018-2022	21	835 000 €	191 000,00	150 000,00	166 000,00	112 000,00	216 000,00
K41	Acquisition mobiliers 2018-2022	21	550 000 €	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
K41	Acquisition électroménagers et matériels médical 2018-2022	21	520 000 €	104 000,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
K41	Acquisition mobilier FIPH 2018-2022	21	80 000 €	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
K41	Acquisition matériel FIPH 2018-2022	21	10 000 €	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier</b>			<b>3 751 692 €</b>	<b>811 692 €</b>	<b>1 162 500 €</b>	<b>864 000 €</b>	<b>922 500 €</b>	<b>112 500 €</b>
K42	Acquisition terrains 2018-2022	21	200 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
K42	Acquisition matériels atelier 2018-2022	21	20 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
K42	Acquisition matériels espace verts	21	82 000 €	22 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
K42	Acquisition de bâtiments	21	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Faculté d'éducation	20	120 000 €	10 000 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
K42	Numérisation de plans 2018-2022	21	200 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
K42	Travaux FIPH 2018-2022	23	67 500 €	13 500 €	13 500 €	135 000 €	13 500 €	13 500 €
K42	RDC Antenne Narbonne	23	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
K42	Maison APAR Castelnaudary	23	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Maison APAR Narbonne	23	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
K42	Faculté d'éducation	23	1 380 000 €	0 €	0 €	600 000 €	780 000 €	0 €
K42	Aménagement parc de Villegly	23	132 192 €	132 192 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 746 692 €</b>	<b>1 234 692 €</b>	<b>1 544 500 €</b>	<b>1 262 000 €</b>	<b>1 266 500 €</b>	<b>560 500 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **5 085 000 €**

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté : **5 000 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : **5 000 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : **5 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme	Echéancier de crédits de paiement					
			Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019
<b>Total action L21 - Actions de communication</b>			<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
L21	Refonte site aude.fr	20	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

## ANNEXE 4 – Budget primitif 2018 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme I1- Routes

Montant du programme voté : **515 000 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €  
 Disponible à l'individualisation : **515 000 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : **515 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>				<b>515 000 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
I13	Cession de domanialité de la RD3 à la Commune de PLN	204	515 000 €	175 000,00	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>				<b>515 000 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **- €**

<p><b>Pôle ressources</b> <b>Direction des finances et de la commande publique</b> <b>Service préparation budgétaire et prospective financière</b> Commission ressources</p>
--

<p>Session du 27 mars 2018</p>
--------------------------------

<p><b>Budget primitif 2018 - budget principal</b></p>
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le compte administratif 2017 et l'affectation du résultat,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 29 janvier 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

Parce que les politiques publiques départementales ont un impact structurant sur le développement économique et social du territoire, le Département se doit d'inscrire ses actions dans un temps long et, tout en considérant les innovations qu'il met en œuvre, dans une forme de continuité. C'est sur ce même principe qu'il déploie depuis plusieurs années une stratégie financière volontariste. C'est à nouveau ce qu'exprime le projet de budget qui vous est soumis.

Le premier point cardinal de cette stratégie est la stabilité de la fiscalité locale. Ainsi, pour la septième année consécutive, le taux de taxe sur le foncier bâti, aujourd'hui seule taxe sur laquelle le Département a conservé un pouvoir de taux, sera maintenu inchangé. A nouveau, les augmentations du produit de cette taxe seront le résultat de l'évolution des bases fiscales et donc du marché de l'immobilier. Dans un environnement économique toujours difficile, le Département est convaincu de la nécessité de ne pas alourdir la fiscalité locale.

Le deuxième point cardinal est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Or le Département ne maîtrise qu'une partie de celles-ci. En effet, les allocations individuelles de

solidarité déterminées au niveau national, RSA, APA et PCH, représentent environ un tiers de ses dépenses. Les dépenses d'aide sociale à l'enfance ne cessent de progresser notamment en raison de l'accueil de mineurs non accompagnés, dans un dispositif que l'Etat doit nécessairement revoir. Sur ces bases, comme il l'a réalisé ces dernières années, le Département maîtrisera les dépenses de fonctionnement non contraintes en modernisant et optimisant son propre fonctionnement.

Le troisième, tout à fait essentiel, est le maintien d'un niveau élevé d'investissement, tout en étant vigilant à la soutenabilité budgétaire d'une telle stratégie. A la différence de la plupart des collectivités, le Département a toujours maintenu un effort important d'investissement pour développer les services publics départementaux, créer des infrastructures structurantes, accompagner les maitres d'ouvrages locaux dans leurs politiques de développement et assurer aux entreprises locales un niveau élevé de commande publique. Il s'est appuyé sur sa politique propre d'équipement et sur le soutien aux projets des communes et intercommunalités avec des financements indispensables à la réalisation des projets.

La continuité de la stratégie financière du Département et la rigueur de gestion continue dans sa mise en œuvre permettent à nouveau de présenter un projet de budget ambitieux pour notre territoire. Mais il intervient dans un contexte financier très incertain pour les collectivités territoriales et pour les départements en particulier. La compensation des allocations individuelles de solidarité tarde à trouver une solution pérenne depuis les avancées de la loi de finances pour 2014. Pour mémoire, la part non compensée en 2017 peut être estimée pour cette seule année à 54 M€. Le positionnement de l'Etat sur l'organisation de la mise à l'abri et de l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, à défaut sa compensation financière, n'est toujours pas connue. Le débat sur la fiscalité locale s'engage sur l'idée de transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti au bloc communal sans piste précise pour une nouvelle fiscalité attribuée aux Départements. Enfin, l'Etat engage une démarche de contractualisation qui ne prend pas suffisamment en compte les spécificités et les stratégies des collectivités.

Dans cet environnement, le budget traduira donc des priorités et de nouveaux efforts de gestion. Il nous appartient de faire les choix stratégiques permettant de créer les conditions d'un équilibre durable de notre situation financière, pour garantir notre capacité à mettre en œuvre les politiques publiques auxquelles nous croyons. Pour autant, ces choix ne pourront compenser l'absence de réponses de l'Etat, aujourd'hui impératives pour le maintien des actions essentielles de solidarités humaines et territoriales de l'ensemble des départements et en particulier des départements connaissant des dominantes sociales très marquées, comme c'est le cas dans le département de l'Aude.

Pour présenter le budget primitif 2018, ce rapport détaillera les dépenses des missions et programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en mars 2013 et actualisé le 22 décembre 2017. Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.



Le rapport est organisé comme suit :

<b>Les crédits du budget 2018 par mission</b> .....	<b>5</b>
Mission A - Enfance Famille.....	5
Programme A1 - Petite Enfance.....	5
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance .....	7
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A .....	10
Mission B - Action Sociale et Insertion .....	11
Programme B1 – Allocations RMI / RSA.....	11
Programme B2 - Insertion professionnelle .....	12
Programme B3 - Action Sociale .....	13
Programme B4 - Logement.....	14
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B.....	16
Mission C - Autonomie .....	18
Programme C1 - Personnes Agées .....	19
Programme C2 - Personnes Handicapées.....	21
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C.....	24
Mission D - Education .....	25
Programme D1 – Collèges.....	25
Programme D2 – Actions éducatives .....	28
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D.....	29
Mission E - Culture et Patrimoine.....	30
Programme E1 - Développement culturel .....	30
Programme E2 – Sites culturels.....	33
Programme E3 – Archives .....	35
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E .....	37
Mission F – Sport Jeunesse.....	38
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature.....	38
Programme F2 – Jeunesse.....	40
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F .....	42
Mission G - Environnement et prévention des risques.....	43
Programme G1 - Eau.....	43
Programme G2 - Espaces Naturels .....	45
Programme G3 - Energies Renouvelables.....	46
Programme G4 - Sécurité civile .....	47
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G.....	48
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire .....	49
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental.....	49
Programme H2 – Accompagnement des territoires.....	50
Programme H3 – Coopération décentralisée .....	52
Programme H4 – Tourisme.....	53

Programme H5 – Agriculture et Pêche.....	54
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H.....	56
Mission I - Réseau routier et mobilité .....	57
Programme I1 - Routes.....	57
Programme I2 – Transports .....	60
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I .....	61
Mission K – Administration Générale .....	62
Programme K1 – Ressources humaines.....	62
Programme K2 – Budget et finances .....	65
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunication.....	66
Programme K4 – Logistique et patrimoine .....	67
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K.....	71
Mission L – Pilotage et coordination.....	72
Programme L1 - Pilotage stratégique.....	72
Programme L2 - Communication externe.....	73
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L .....	73
<b>L'équilibre du budget 2018.....</b>	<b>75</b>
La section de fonctionnement 2018.....	75
Les recettes de fonctionnement .....	75
Les dépenses de fonctionnement .....	78
La section d'investissement 2018.....	81
Les recettes d'investissement.....	81
Les dépenses d'investissement .....	82
L'équilibre du budget.....	85
Conclusion .....	86
Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés).....	88
Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves).....	89

## Les crédits du budget 2018 par mission

---

Conformément à la loi NOTRe qui confère aux Départements le rôle de chef de file des solidarités, l'action sociale de notre collectivité s'inscrit dans l'exercice d'une solidarité permettant à chaque audois d'accéder aux droits et aux prestations auxquels il peut prétendre et les possibilités pour chacun de vivre dignement et en autonomie dans la société.

Le Département de l'Aude s'implique ainsi quotidiennement et fortement dans l'application d'une politique sociale cohérente, efficace et de proximité pour les habitants.

La Solidarité, valeur fondamentale de l'intérêt général, reste le principal poste budgétaire avec la petite enfance, l'enfance en danger, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'insertion et le logement.

A tous les âges de la vie et pour toutes les situations, le Département de l'Aude répond ainsi quotidiennement à sa mission majeure de solidarités avec un objectif pérenne de venir en aide aux plus précaires à travers les axes suivants :

- asseoir le rôle de chef de file du Département et renforcer la place des usagers au cœur des actions menées,
- privilégier une approche territorialisée de l'action sociale,
- développer les politiques partenariales.

C'est dans cette volonté de co-construction que les schémas départementaux (Schéma Unique des Solidarités, Plan départemental d'insertion, schéma de services aux familles, schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Plan départemental de l'habitat..) traduisent les orientations politiques départementales de solidarité appréhendées dans un esprit de pluridisciplinarité et articulées avec les dynamiques citoyennes et associatives.

L'ancrage territorial des services territoriaux donnera lieu en 2018 à une étude et à la mise en place d'un observatoire des solidarités afin d'adapter nos politiques d'actions sociales dans un objectif constant de qualité, d'innovation et de proximité.

Les propositions présentées au titre du budget 2018 des solidarités s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 269 695 020 € soit une évolution de 2,14 % par rapport au budget 2017 s'élevant pour rappel à 264 039 247 €.

### **Mission A - Enfance Famille**

---

Les propositions du budget primitif 2018 de la mission Enfance famille s'élèvent à 42 079 249 € (en 2017, le budget s'élevait à 38 012 999 €) en section de fonctionnement et à 716 937 € en section d'investissement.

#### ***Programme A1 - Petite Enfance***

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile sont prévues par le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles. Elles visent d'une part la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), et d'autre part les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Ce programme s'inscrit dans une double logique de prévention : à l'égard des populations, que ce soit d'un point de vue de l'épanouissement ou d'un point de vue sanitaire, et à l'égard des territoires, dans un objectif de maintien de leur attractivité.

Dans le cadre du Schéma Unique des Solidarités, le Conseil départemental a fixé plusieurs priorités pour le programme Petite Enfance :

- participer à la lutte contre la désertification des territoires ruraux en poursuivant et adaptant la mise en œuvre de la consultation itinérante de protection maternelle et infantile,
- développer des actions de soutien à la fonction parentale dans le cadre du REAAP,
- aider au développement de modes de garde diversifiés et de qualité.

Le Département inscrit également ses missions de PMI dans le cadre du Schéma de Services aux Familles en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire départemental.

Des actions spécifiques ciblent également l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 865 150 €. Les dépenses d'investissement sont, elles, de 98 769 €.

### **Action A11 - Parentalité**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 180 000 € concernent :

- Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP), pour un montant de 120 000 €. Le Département finance des frais d'animation des réseaux locaux et une enveloppe subventions vers les actions éligibles. Il est proposé d'inscrire 120 000 € au Budget primitif 2018, susceptible d'ajustements en fonction des actions retenues au titre de l'appel à projet 2018.
- L'activité « Lecture en salle d'attente » d'un montant de 60 000 €. Le nouveau marché a permis une répartition de l'offre équitable sur l'ensemble du département avec de nouveaux sites de consultation (Saissac, CMS de Coursan, centre social et culturel Nelson Mandela à Narbonne, quartier Razimbaud à Narbonne, Port Leucate).

### **Action A12 - Santé**

Les recettes de fonctionnement relatives à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) représentent un montant de 250 000 €. Elles sont liées à la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie, par l'intermédiaire de la carte vitale.

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 607 950 € et sont stables par rapport à 2017.

Concernant la PMI, les dépenses sont réparties notamment comme suit :

- Actions de santé publique en école maternelle : 5 000 €,
- Approvisionnement en médicaments PMI : 14 000 €,
- Achat de médicaments, destinés aux activités de planification : 20 000 €,

- Approvisionnement en vaccins : 18 000 €. Le budget réservé a été diminué. En effet, les dépenses sur cette ligne sont stables depuis 2 ans. Le choix de n'acheter les vaccins que pour les populations en situation réelle de « précarité médicale », rencontrant des difficultés d'accès aux actions vaccinales indispensables est maintenant bien établi,
- Autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI : 405 000 €. Participations versées aux CAMSP (380 000 €), CH Castelnaudary (25 000 €),
- Remboursements d'examens de laboratoires privés au titre de l'activité PMI : 23 000 €,
- Remboursements d'examens de laboratoires privés au titre de l'activité de planification : 23 000 €.

D'autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 40 850 € concernent les concours divers et les subventions de fonctionnement aux personnes, associations.... Ces dépenses permettent le soutien des actions menées en partenariat avec les associations (Lo Camin Del Sol, la Ligue contre le Cancer...) ainsi que la subvention versée au CODES (35 000 €) pour l'action permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention santé et l'éducation à la santé pour les publics relevant des compétences sociales du Département de l'Aude.

Enfin, les dépenses de fonctionnement relatives aux remboursements de frais (frais de laboratoires hospitaliers), et autres frais divers, représentent elles 59 100 €.

### **Action A13 - Modes d'accueil**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 77 200 € concernent :

- La formation obligatoire des Assistants Maternels (+ financement des actions de santé) : 75 000 €. Le budget couvre également la venue de professionnels pour animer des conférences lors de la semaine mondiale de l'allaitement.
- Le remboursement des frais de garde en période de formation des Assistants Maternels : 2 200 €.

Le budget 2018, en dépenses d'investissement, soit 98 768,52 €, correspond aux aides destinées à financer les opérations de construction, d'extension ou de réhabilitation des établissements d'accueil des jeunes enfants menées par les structures intercommunales ou, à défaut, par les communes lorsque les EPCI n'exercent pas la compétence.

### **Programme A2 - Aide sociale à l'enfance**

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 41 214 099 €. Les dépenses d'investissement sont, elles, de 618 168 €.

### **Action A21- mesures de prévention**

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, techniciennes de l'intervention sociale et familiale, actions éducatives en milieu ouvert, mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF). Ces mesures relèvent à la fois du champ administratif et du champ judiciaire (les juges des enfants sont les prescripteurs exclusifs des mesures d'AEMO dans l'Aude, lesquelles actuellement sont majoritairement orientées vers des mesures de Techniciennes de l'intervention sociale et familiale).

Les dépenses de fonctionnement s'établiront à 4 714 500 € pour 2018.

L'année 2017 a globalement connu une hausse significative du budget concernant les mesures de prévention qu'il convient de consolider en 2018.

Il est ainsi proposé une hausse globale modérée des dépenses relatives aux services tarifés et assimilés (gestionnaires de TISF, de MAESF, d'AEMO, délégations informations préoccupantes, prévention spécialisée), par rapport aux tarifs arrêtés et répercutés au budget 2017.

Cette hausse tient compte de l'objectif d'évolution des dépenses, arrêté à 1 % pour les services de l'Aide sociale à l'enfance, et de la nécessité de consolider l'activité réalisée en 2017, à l'image des services de TISF.

Par ailleurs, il est proposé une reconduction à l'identique des crédits alloués aux services d'auxiliaires ménagères.

Etant donné le contexte globalement très tendu des mesures d'assistance éducative judiciaire (les juges des enfants ordonnent non seulement les AEMO, mais également, et de plus en plus, des modalités de visite à domicile en présence d'un tiers, ce qui impose des moyens importants) et des prestations d'Aide sociale à l'enfance, alors même que les renouvellements d'autorisation opérés début 2017 ont conduit à un ajustement sensiblement à la hausse des capacités autorisées, et tarifées, il convient d'être très prudent sur ces estimations de dépense à activité globalement constante pour 2018, qui ne traduisent à ce jour que les augmentations tarifaires probables, et ne prennent pas en compte d'augmentation d'activité.

### **Action A22 - Mesures de prises en charge physique**

Les recettes de fonctionnement 2018 sont estimées à 833 000 €.

Les recouvrements de dépenses sociales sur départements sont prévus à hauteur de 329 000 € contre 165 500 € au budget 2017. Cette hausse est en partie liée aux nouvelles dispositions réglementaires intervenues en novembre 2016, et dont la mise en œuvre a commencé partiellement en 2017 avec un rattrapage sur 2018. Désormais la prise en charge financière d'un placement d'enfant revient au Département de la juridiction qui a pris la décision, et non plus au Département qui se voit confier l'enfant.

L'Etat devrait par ailleurs participer, pour 2018, à la prise en charge des mineurs non accompagnés sur la base d'un forfait calculé par jeune entré dans le dispositif de protection en 2017 (12 000 € par jeune pris en charge, soit 30 % du coût annuel estimé). Cette participation s'élèverait ainsi à 504 000 €.

Il est également à noter une nette augmentation des récupérations sur allocations familiales (décisions des juges des enfants audois) sur l'exercice 2017, qu'il convient de reconduire pour 2018.

Les autres recettes (recouvrements sécurité sociale, participations des familles..) sont reconduites à l'identique pour 2018.

Les dépenses de fonctionnement pour 2018 s'élèvent à 36 440 869 € et sont en augmentation de 4 159 081 € (soit + 12,88 %) par rapport aux crédits 2017 qui s'élevaient à 32 281 788 €.

La hausse significative au regard du budget 2017 est totalement expliquée par l'augmentation rendue nécessaire de la dotation globale de la Structure accueil enfance, soit 6 662 669 €, du fait de l'augmentation très sensible des jeunes devant être « mis à l'abri » et

par la projection, en année pleine, du coût des prises en charge des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés.

Un appel à projet a été lancé en mai 2017. L'autorisation consécutive est intervenue en décembre, avec une mise en œuvre progressive jusqu'en juin 2018, ce qui permet de considérer d'ores et déjà un taux d'occupation proche de 100 % dès le mois de juin.

Il est à noter que le dispositif initial impactant les estimations budgétaires 2017 prévoyait 100 places. Le dispositif retenu dans l'appel à projets est de 130 places (100 mineurs non accompagnés confiés par les autorités judiciaires ainsi que 30 mises à l'abri).

A ce jour, le Département finance ainsi 148 places au titre des mineurs non accompagnés (100 places auxquelles il convient d'ajouter 48 places existantes en 2017) réparties sur 3 établissements audois de protection de l'enfance.

De plus, eu égard au contexte des accueils actuels, et de leur nombre en constante évolution, la convention passée avec la FAOL devra être reconduite pour 2018. Elle permet d'accueillir 46 jeunes non accompagnés supplémentaires.

Les bases d'évolution tarifaire pour les établissements et services autorisés sont évaluées à 1 % par rapport aux tarifs arrêtés en 2017, conformément à l'objectif d'évolution des dépenses voté par la Commission permanente en janvier 2018. Dans ce contexte budgétaire général, cette augmentation n'inclut aucune création de places nouvelles. Cependant, des moyens ciblés seront alloués (investissements jugés nécessaires au maintien de l'activité des MECS, ainsi que des renforts en personnel nécessités par la difficulté de prise en charge de certains publics).

Les choix de transformations de places existantes seront à privilégier si l'on veut contenir les dépenses tout en adaptant l'offre de services aux besoins, en pleine mutation.

Enfin, au regard des besoins prégnants de prise en charge individualisée pour des jeunes à problématique multiple, de nouveaux projets (créations de LVA en particulier) pourraient voir le jour en 2018.

Quant aux autres dépenses de la segmentation (honoraires médicaux et paramédicaux, frais d'actes et de procédures, allocations d'entretien, frais de scolarité, parascolaires, visites médiatisées, transports, séjours vacances, cotisations etc.), il est proposé une reconduction des crédits 2017 sans augmentation, dans la mesure où nous ne disposons pas, à ce jour, d'éléments de pondération.

Le BP 2018 tient compte des chiffres présentés ci-dessous (activité ASE au 31 décembre).

	Décembre 2016	Décembre 2017
TOTAL Bénéficiaires de placements au cours de l'année	1459	1656

Pour 2018, il est prévu une nouvelle dépense relative aux frais de publication et estimée à 4 000 €. En effet, suite à la mise en place en 2017 des appels à projets relevant de la compétence exclusive du Département de l'Aude, il est nécessaire de diffuser les appels à projet dans des revues spécialisées. Cette diffusion est payante et l'estimation pour 2018 est basée sur 3 appels à projets/an.

Enfin, il est prévu 618 168 € pour l'équilibre de la section d'investissement de la Structure accueil enfance. Sur ce budget annexe, il est notamment prévu une acquisition immobilière.

Un rapport spécifique au BP 2018 de la Structure accueil enfance est présenté à cette session.

### **Action A23 - Participations et subventions**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 58 730 €.

Il est proposé une reconduction des budgets alloués à la micro-crèche d'insertion pour un montant de 28 250 €, eu égard à la pertinence et la qualité de l'outil croisant logiques d'insertion et de parentalité.

L'adhésion à l'ODAS est prévue à hauteur de 2 480 € depuis 2007.

Des subventions de fonctionnement sont destinées aux associations dont les interventions se situent en totale complémentarité des missions départementales. Leur montant est estimé à 28 000 €. Outre les subventions versées à des acteurs soutenus depuis plusieurs années (EFA 11, UNICEF Aude....), en 2017 de nouvelles demandes ont été prises en considération comme notamment le Centre Autrement de Castelnaudary qui a sollicité le Département pour la mise en place d'une « Equipe Mobile d'Intervention Précoce 0-12 ans (EMIP) » mais aussi la poursuite de l'accueil social avec l'association Accueil Paysan Aude et PO avec la mise en place d'accueil physique des jeunes.

### **Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>A Enfance Famille</b>	<b>30 595 227,28</b>	<b>38 012 998,73</b>	<b>37 784 974,53</b>	<b>42 079 249,45</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>774 448,71</b>	<b>897 857,00</b>	<b>782 419,83</b>	<b>865 150,00</b>
A11 Parentalité	171 550,35	215 455,00	206 218,29	180 000,00
A12 Santé	539 396,09	610 150,00	536 849,72	607 950,00
A13 Modes d'accueil	63 502,27	72 252,00	39 351,82	77 200,00
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>29 820 778,57</b>	<b>37 115 141,73</b>	<b>37 002 554,70</b>	<b>41 214 099,45</b>
A21 Mesures de prévention	4 214 037,34	4 693 623,51	4 693 623,51	4 714 500,00
A22 Mesures de prises en charge physique	25 517 050,05	32 281 788,22	32 170 201,19	36 440 869,45
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	89 691,18	139 730,00	138 730,00	58 730,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>30 595 227,28</b>	<b>38 012 998,73</b>	<b>37 784 974,53</b>	<b>42 079 249,45</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>A Enfance Famille</b>	<b>210 991,00</b>	<b>776 529,11</b>	<b>239 358,40</b>	<b>716 936,52</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>196 401,00</b>	<b>92 971,00</b>	<b>72 616,48</b>	<b>98 768,52</b>
A13 Modes d'accueil	196 401,00	92 971,00	72 616,48	98 768,52
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>14 590,00</b>	<b>683 558,11</b>	<b>166 741,92</b>	<b>618 168,00</b>
A22 Mesures de prises en charge physique	14 590,00	683 558,11	166 741,92	618 168,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>210 991,00</b>	<b>776 529,11</b>	<b>239 358,40</b>	<b>716 936,52</b>



## **Mission B - Action Sociale et Insertion**

---

Le Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Département la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les crédits d'allocation RSA, la mission action sociale et insertion intègre les priorités définies dans le Schéma Unique des Solidarités :

- adapter l'offre d'accompagnement à la situation des personnes les plus désocialisées et durablement éloignées de l'emploi,
- développer les outils d'insertion active (emplois aidé, clause d'insertion sociale dans les marchés) pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA,
- favoriser une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à 113 347 145 € en dépenses de fonctionnement et à 1 462 749 € en dépenses d'investissement.

### **Programme B1 – Allocations RMI / RSA**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 97 326 209 €, en augmentation de 0,17 % par rapport au budget 2017. Elles comprennent les allocations versées, les frais de gestion des organismes payeurs et l'ensemble des opérations de régularisation.

#### **Action B11- Allocations**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement soit 97 058 209 € sont établies sur la base :

- des dépenses réalisées en 2017, à hauteur de 95 947 200 €,
- de la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA observée depuis 2016,
- d'une augmentation de 1,2 % du montant forfaitaire du RSA, fixée à partir des estimations de l'inflation en 2018 (source BDF).

	12/2015	12/2016	12/2017
Nombre de bénéficiaires	17 224	16 816	16 571

Les mesures engagées en 2017 pour contenir les dépenses d'allocation vont se poursuivre en 2018 : l'instauration des amendes administratives, outre le fait qu'elle génère des recettes pour le Département, vient renforcer l'arsenal des mesures de prévention des fraudes. En 2018, seront étudiées les modalités de participation des services du Département au CODAF, le partenariat avec les procureurs, l'exploitation du RNSP. Les échanges d'information avec les organismes payeurs sur les motifs d'indus et leur traitement devront également permettre de mieux identifier les cibles prioritaires de contrôle, ainsi que les actions de prévention à mettre en œuvre.

#### **Action B12- Régularisations**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 603 000 € correspondent aux titres émis suite à transfert de créances des organismes payeurs. Compte tenu des règles de gestion comptable du RSA, seule une appréciation de l'antériorité permet d'évaluer ces recettes.

Les émissions de titres relatifs au RMI ne peuvent désormais plus que diminuer alors que celles relatives au RSA ne devraient pas significativement décroître puisque l'évolution du nombre de bénéficiaires implique au moins une stabilisation quasi mécanique.

En 2017, de nouvelles recettes ont intégré le budget du Département suite à la mise en œuvre des amendes administratives dans le cadre du plan de lutte contre la fraude au RSA. L'amende administrative, sanction financière, est l'un des trois moyens à la disposition du Département pour sanctionner la fraude au RSA avec la lettre d'avertissement et le dépôt de plainte réservé aux cas les plus graves. L'amende administrative est versée aux comptes du Département.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 268 000 € correspondent au financement des frais de gestion administrative et à la rémunération des services complémentaires réalisés par les organismes en charge du service de la prestation conformément aux conventions de gestion.

Sont également provisionnées l'annulation ou la réduction de titres concernant les allocations RSA ou RMI suite à un recours gracieux ayant ouvert droit à une remise de dette en application de la délibération du 26/09/2011 ou à une erreur administrative de liquidation dans le service de la prestation.

### **Programme B2 - Insertion professionnelle**

Les propositions pour les crédits de fonctionnement de l'insertion professionnelle, établies à 8 130 800 €, sont en augmentation de 4,8 % par rapport à 2017, soit 372 122 €.

Les crédits demandés permettent d'assurer le socle de financement des actions existantes, en deçà duquel leur pérennité pourrait être remise en cause. Ces propositions intègrent également le financement d'actions nouvelles en application des orientations prévues dans les schémas et plans dans lesquels le Département s'est fortement engagé, parfois aux côtés d'autres partenaires institutionnels : Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, FSE et contrats de ville. Ainsi l'augmentation porte notamment sur 5 postes budgétaires :

- la référence RSA, et les actions de mobilisation en amont d'un parcours IAE,
- L'accompagnement des créateurs d'entreprise, avec la mise en place d'une action supplémentaire pour les artistes,
- Les ateliers et chantiers insertion pour le financement en année pleine des actions démarrées en cours d'exercice en 2017,
- Les actions d'accompagnement dans et vers l'emploi,
- Les crédits FSE. Ces crédits feront l'objet d'une recette d'un montant équivalent dans les années à venir.

### **Action B21 - Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation**

Les dépenses de fonctionnement estimées à 1 611 400 € intègrent les actions nouvelles de mobilisation en amont du parcours d'insertion par l'activité économique et le renforcement des moyens pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion. La mise en place de ces actions, inscrite dans la convention d'appui aux politiques d'insertion, fait également partie des préconisations à l'issue de l'étude évaluation de la politique d'insertion conduite en 2017, dont les conclusions seront rendues en juin prochain.

### **Action B22 - Axe 3 PDI - Acquisition de compétences**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 089 000 € tiennent compte du financement en année pleine des actions engagées en cours d'année 2017, en application des engagements pris dans la convention d'appui aux politiques d'insertion signée avec le Préfet : un nouveau chantier insertion et une action d'accompagnement des artistes.

### **Action B23 - Axe 3 PDI - Contrats Uniques d'insertion**

En fonctionnement, les crédits sont établis à 411 000 € sur la base du maintien du nombre de contrats d'accompagnement dans l'emploi cofinancés par l'Etat et le Département. Les contrats initiative emploi, en secteur marchand, ne seront plus financés par l'Etat. Le Département pourra toutefois poursuivre le financement de ces contrats, notamment en appui des emplois issus des clauses d'insertion dans les marchés publics.

### **Action B24 - Axe 4 PDI - Accès à l'emploi**

Les crédits de fonctionnement prévus à hauteur de 459 400 € permettent le financement d'actions nouvelles d'accompagnement dans l'emploi, répondant à des besoins insuffisamment couverts, en lien avec le Fonds d'appui aux politiques d'insertion. Sont notamment prévus le renforcement des actions en faveur de la mobilité (auto-écoles d'insertion et plateformes mobilité), et la mise en œuvre d'une action d'accompagnement des personnes employées dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics, en collaboration avec les entreprises de travail temporaire.

### **Action B25 - Fonds Social Européen**

Les recettes FSE en fonctionnement augmentent et cette tendance devrait se poursuivre en 2018, du fait de la programmation régulière des enveloppes annuelles. Par conséquent, le montant est établi à 1 000 000 €.

Pour les dépenses de fonctionnement de 1 560 000 €, le renouvellement de la convention de Subvention Globale FSE pour la période 2018-2020 est en cours de négociation avec l'Etat. La demande de crédits 2018, en très légère augmentation de 0,3 %, correspond au maintien des dépenses avancées aux opérateurs d'insertion et à une augmentation des crédits d'externalisation, afin de tenir compte du nombre important de contrôles de services faits des opérations de 2016, à réaliser avant la fin de l'année 2018.

### ***Programme B3 - Action Sociale***

Les crédits de fonctionnement pour l'action sociale et l'insertion (4 351 800 € en 2018 contre 4 355 722 € en 2017), répondent aux priorités d'intervention en direction des personnes les plus en difficulté, pour éviter la dégradation de leur situation et un repli sur soi dont les conséquences sociales ne sont pas sans impact sur le vivre ensemble et l'action de la collectivité. Ces actions s'inscrivent de plus en plus dans les interventions partagées avec les partenaires du Département en matière d'action sociale, et plus particulièrement les contrats de ville.

### **Action B31 - Axe 2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion professionnelle**

Les dépenses de fonctionnement seront prévues à hauteur de 2 268 300 €.

Les mesures de cette action visent la satisfaction des besoins de socialisation et de mobilisation des personnes confrontées à des difficultés sociales faisant obstacle à leur insertion professionnelle. Sont ainsi soutenues :

- Les actions destinées à placer les bénéficiaires dans une situation propice à engager des démarches d'insertion professionnelle (1 860 300 €),
- Des projets et actions dans le cadre de la Politique de la Ville (280 000 €),
- Des mesures d'accompagnement adapté en direction des personnes sans domicile lorsqu'elles sont bénéficiaires du RSA (51 000 €),
- Les actions de lutte contre le surendettement (77 000 €).

### **Action B33 - Aides financières aux personnes (hors FUL)**

Les aides financières sont estimées à 1 526 000 € et elles constituent un levier d'action important pour l'accompagnement des familles audoises dans un contexte de précarisation

grandissant. Le dispositif audois d'aides financières a été optimisé avec la mise en œuvre, en 2014, d'un règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance. L'utilisation d'un quotient familial permet de prioriser l'attribution des aides aux ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

On note une confirmation en 2017 de la diminution des aides au projet amorcée en 2016, au titre de la formation et un recentrage des aides du Fonds d'action sociale territoriale (FAST) en réponse à la précarité. En effet, 75 % des dépenses du FAST concernent l'aide alimentaire et les besoins de première nécessité. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'aggravation de la situation des publics déjà en difficulté et d'augmentation du nombre de personnes en difficulté reçues dans les centres médico-sociaux (CMS).

En 2018, il est proposé de diminuer des crédits du Fonds d'Aide à la Formation et de maintenir globalement les crédits du Fonds d'Action Sociale Territoriale.

A noter que la compétence en matière de transports ayant été transférée à la Région, les crédits correspondants à la gratuité des transports pour les jeunes et adultes en insertion ont déjà fait l'objet d'une intégration dans le calcul du coût du transfert. Toutefois, un montant de 1 000 € est inscrit au titre du solde des prestations 2017.

#### **Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 465 000 €. Elles comprennent l'aide personnalisée au retour à l'emploi, un fonds d'aide à la prise en charge des frais afférents à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, mobilisable pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Les dépenses sur ce fonds contribuent notamment à la levée des freins à l'insertion que sont l'absence de moyen de transport et la garde des enfants.

#### **Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale**

La projection des dépenses de fonctionnement 2018 s'établit à 92 500 € correspondant au montant octroyé en 2017.

Cette action regroupe les subventions accordées aux associations proposant une offre de services, d'accueil et d'accompagnement des personnes en difficultés dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (les épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires)....

#### **Programme B4 - Logement**

Un total de 3 538 336 € est consacré à ce programme, en crédits de fonctionnement. Ces crédits s'ajoutent aux crédits d'investissement établis à 1 462 749 €.

#### **Action B41 - Aides aux personnes - Accompagnement**

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département pourra bénéficier de recettes qui viendront en atténuation de ses engagements financiers, avec la participation de l'Etat et de l'ANAH à la mission d'animation du PIG à hauteur de 163 750 €.

Sur le volet logement, les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 224 636 €, en augmentation de 6,11 %, assureront le développement d'actions nouvelles s'inscrivant dans les priorités soutenues fortement par le Département engagé auprès de ses partenaires institutionnels et réaffirmées dans le cadre du PDAHLPD validé en février 2017 et de la

convention FAPI signée en avril 2017 : aides à l'accès des personnes démunies à un logement adapté, mise en place d'un programme d'intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation à la maîtrise des énergies, rejoignant en cela les interventions départementales dans le cadre du plan climat énergie. Est également prévue la participation financière à une agence départementale d'information sur le logement (ADIL) dans l'Aude.

On note par ailleurs un maintien des crédits pour les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), avec, en 2018, la poursuite du travail engagé pour la structuration du suivi de ce dispositif.

S'inscrivent également dans cette action les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) pour les bénéficiaires du RSA, la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) pour la lutte contre l'habitat indigne cofinancée par l'Etat, le Département, l'ANAH et la CAF, les actions d'auto-réhabilitation du logement, l'accompagnement et la médiation pour l'accès des publics précaires à un logement adapté, la participation du Département au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage.

### **Action B42 - Aides aux personnes - FUL**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 618 090 € concernant le FUL correspondent aux abondements des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs d'énergie.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 313 700 €. En 2017, on note une diminution des demandes et des aides accordées au titre de l'accès (probablement liée au rétablissement des prêts pour le dépôt de garantie), mais une nette augmentation des aides au titre de la fourniture d'énergie, et ce malgré le développement des plans d'apurement par les fournisseurs. Cette tendance devrait se confirmer en 2018. De plus, le renforcement des mesures de prévention des expulsions prévu dans le PDALHPD devrait en 2018 générer une meilleure orientation des locataires vers le FUL maintien.

Sont également financées sur les crédits du Fonds Unique Logement des mesures d'accompagnement des ménages : Accompagnement social logement, mesures de sous-location, service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME).

Les recettes d'investissement de 196 860 € correspondent aux remboursements par les particuliers des aides qui leur ont été accordées sous forme de prêt.

Les dépenses d'investissement de 400 000 € correspondent aux prêts accordés par le Département.

### **Action B43 - Aides à la construction**

Les modalités sont fixées par le Règlement départemental d'aides aux tiers modifié fin 2017.

Malgré une forte dynamique de création de nouveaux logements par les bailleurs sociaux, l'offre de logements sociaux reste insuffisante au regard de la demande. La problématique se pose en termes de typologie de logements, d'accessibilité financière et de localisation géographique.

Les crédits d'investissement à hauteur de 355 153 € accompagnent la politique départementale de soutien à la construction et à la réhabilitation de logements du parc social, enjeu essentiel dans l'Aude au regard des besoins des publics. Sont prévus le financement des opérations validées les années précédentes (305 153 €) et de nouvelles opérations (50 000 €).

## Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Pour 2018, il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement un montant de 125 596 € dont 50 000 € de financements prévus dans le cadre des dossiers du PIG Précarité Energétique.

Le parc privé, alternative incontournable au logement HLM, est très dégradé. Le bilan du PDAHLPD signale l'étendue des besoins : près de 20 000 logements sont potentiellement indignes et on estime que les ménages audois en situation de précarité énergétique sont majoritairement des personnes âgées, résidant en zone rurale. Or, l'amélioration du confort énergétique est un facteur du maintien à domicile.

Le Département attribue des aides à l'adaptation du logement (autonomie maintien dans le logement des PA et PH) ou pour réaliser des petits travaux de lutte contre l'habitat indigne, destinées aux propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes (selon critères ANAH), résidant sur le territoire d'intervention d'un PIG.

Le Département attribue également des aides pour les travaux de rénovation énergétique destinées aux propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes dans tout le département. Ces aides sont désormais mobilisables dans le cadre du Programme d'intérêt général lutte contre la précarité énergétique du Département.

## Action B45 - ANRU

Les opérations concernées par les dépenses d'investissement évaluées à 582 000 € sont les suivantes :

- ↳ 500 000 € pour le financement des opérations liées à l'antériorité
- ↳ 82 000 € pour le financement 2018 de l'ANRU Les Peupliers à Narbonne

## Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>109 405 647,88</b>	<b>112 670 063,00</b>	<b>110 876 727,99</b>	<b>113 347 145,00</b>
<b>B1 Allocations RMI/RSA</b>	<b>95 309 342,28</b>	<b>97 162 863,00</b>	<b>96 180 304,55</b>	<b>97 326 209,00</b>
B11 Allocations	95 062 025,88	96 884 773,01	95 947 200,31	97 058 209,00
B12 Régularisations	247 316,40	278 089,99	233 104,24	268 000,00
<b>B2 Insertion professionnelle</b>	<b>7 142 171,83</b>	<b>7 758 678,00</b>	<b>7 560 620,89</b>	<b>8 130 800,00</b>
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 624 549,70	1 496 278,00	1 398 111,00	1 611 400,00
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	3 429 759,89	3 947 178,00	3 871 552,33	4 089 000,00
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	307 479,14	407 500,00	402 541,75	411 000,00
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	453 264,00	352 122,00	340 516,00	459 400,00
B25 Fonds social européen	1 327 119,10	1 555 600,00	1 547 899,81	1 560 000,00
<b>B3 Action sociale</b>	<b>4 123 566,75</b>	<b>4 355 722,00</b>	<b>4 210 789,11</b>	<b>4 351 800,00</b>
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 177 380,52	2 234 222,00	2 186 010,34	2 268 300,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 456 085,75	1 524 000,00	1 430 278,77	1 526 000,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	441 100,48	505 000,00	505 000,00	465 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	49 000,00	92 500,00	89 500,00	92 500,00
<b>B4 Logement</b>	<b>2 830 567,02</b>	<b>3 392 800,00</b>	<b>2 925 013,44</b>	<b>3 538 336,00</b>
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	831 266,27	1 154 064,00	928 542,01	1 224 636,00
B42 Aides aux personnes - FUL	1 999 300,75	2 238 736,00	1 996 471,43	2 313 700,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>109 405 647,88</b>	<b>112 670 063,00</b>	<b>110 876 727,99</b>	<b>113 347 145,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>755 798,16</b>	<b>1 744 739,60</b>	<b>1 613 629,41</b>	<b>1 462 749,00</b>
<b>B4 Logement</b>	<b>755 798,16</b>	<b>1 744 739,60</b>	<b>1 613 629,41</b>	<b>1 462 749,00</b>
B42 Aides aux personnes - FUL	92 479,83	460 167,60	329 058,46	400 000,00
B43 Aides à la construction	410 653,30	580 969,00	580 969,00	355 153,00
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	62 478,03	60 735,05	60 735,05	125 596,00
B45 ANRU	190 187,00	642 867,95	642 866,90	582 000,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>755 798,16</b>	<b>1 744 739,60</b>	<b>1 613 629,41</b>	<b>1 462 749,00</b>

## Mission C - Autonomie

---

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les compétences du Département en matière de prévention de l'autonomie et d'accompagnement dans une prise en charge de la dépendance ont été renforcées par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV).

L'application de cette réforme a généré dès 2016 une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et une diminution de leur participation, ce qui a induit une hausse des dépenses. Sur l'année 2017, nous constatons une poursuite de la hausse du nombre de bénéficiaires et l'ajustement des besoins au vu de la reconnaissance de la place des proches aidants dans l'accompagnement des personnes âgées. Ainsi, les plans d'aide APA ont évolué afin de proposer des dé plafonnements en cas d'hospitalisation du proche aidant. Il est notable que la réforme de l'APA permet de soutenir davantage encore le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, ce qui se traduit par une baisse des dépenses de l'aide sociale à l'hébergement (par ailleurs alimentée par l'extension de l'obligation alimentaire aux petits-enfants).

La loi ASV réforme également la tarification de la dépendance des EHPAD. Elle introduit le financement de l'APA en établissement sous la forme d'un forfait global, dont le calcul introduit une convergence de financement sur 7 ans, en fonction d'un forfait cible propre à chaque structure mais dont l'indicateur commun est la valeur du point GIR départemental. Lorsque le forfait global 2017 est supérieur au forfait cible, la structure devra limiter le niveau des dépenses, malgré les mesures correctrices prises par le Département dès 2017 pour les atténuer. En 2018, la principale mesure en faveur des EHPAD est la revalorisation de 2 % de la valeur du point GIR départemental.

Enfin, par le biais de la présidence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) créée par la loi ASV, le Département a pour mission de mettre en place et de coordonner une stratégie commune visant les personnes de 60 ans et plus. Le 31 mars 2017, la CFPPA a adopté pour 5 ans son premier programme coordonné de financements des actions individuelles et collectives de prévention qui bénéficie de concours spécifiques attribués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ce programme donne lieu à un plan d'actions annuel voté par la CFPPA. Une montée en charge sera observée sur 2018, année pleine pour la réalisation des actions.

Dans le champ du handicap, la prise en compte de l'antériorité de demandes de Prestation de Compensation du Handicap a entraîné des dépenses à la hausse en 2017 pour régulariser les dossiers correspondants. En 2018, cet effet devrait être réduit et les inscriptions budgétaires en tiennent compte. Par ailleurs, afin de permettre à tous les enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté, un dispositif avait été instauré par l'ancien gouvernement pour que l'Etat et les Départements travaillent ensemble pour améliorer la coordination des acteurs publics et privés impliqués. Il s'agit de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (RAT), dans laquelle 90 territoires départementaux se sont déjà engagés avec l'appui de la CNSA, dont le Département de l'Aude dès 2016. Une enveloppe dédiée est reconduite pour 2018.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent :

- En fonctionnement, à 114 268 626 € dont 58 512 083 € pour le volet personnes âgées et 55 756 543 € sur le volet handicap,
- En investissement, à 779 962 € dont 474 140 € pour le volet personnes âgées et 305 822 € sur le handicap.



## **Programme C1 - Personnes Agées**

Ce programme représente un montant de 58,51 M€ en fonctionnement et près de 0,47 M€ en investissement.

### **Action C11 - Action Aide Sociale**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 870 745 €.

Concernant le volet aide sociale à domicile, les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, les dépenses étant en diminution, 168 000 € sont inscrits intégrant une réduction des recettes 2017.

Concernant le volet actions de prévention, les recettes de la CNSA d'un montant de 702 745 € sont issues :

- de la convention de partenariat 2016-2018 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile,
- des crédits spécifiques octroyés à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour ses actions de prévention. Les contributions perçues pour les années 2016 et 2017 n'ayant pas été consommées en totalité compte tenu de la nécessaire montée en charge progressive de la Conférence, un ajustement sera réalisé sur les versements de l'année prochaine,
- de sa participation à hauteur de 50 % au diagnostic de l'offre de service permettant d'auditer les 16 services d'aide et d'accompagnement à domicile tarifés, de disposer d'une visibilité de l'état de l'offre et des perspectives sur le territoire afin de définir une offre en adéquation avec les besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 114 383 €.

- Volet aide sociale à domicile : 584 600 € :

L'action C11 comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas. On observe une baisse des bénéficiaires sur ces dispositifs : services ménagers - 20 % en moyenne sur les 3 dernières années ; télé-sécurité - 15 % en moyenne et les frais de portage repas - 15 % en moyenne. Cette diminution s'explique notamment par l'application d'une grille d'analyse des besoins permettant de contenir ce poste de dépenses et de l'évaluer de manière régulière. Aussi, pour 2018, il est proposé de n'intégrer que l'augmentation des tarifs des services d'aide à domicile (+ 1 %), soit un montant de 464 600 € pour les services ménagers et d'inscrire à l'identique les crédits correspondants à la télé-sécurité soit 5 000 €. Concernant le portage repas, il est proposé une légère augmentation par rapport à l'estimé 2017 de manière à tenir compte de l'adaptation de l'offre de service sur le territoire (notamment par le biais des EHPAD), soit 38 000 €. A cela s'ajoute des frais divers pour 77 000 €.

- Volet actions de prévention : 1 529 783 € :

Cette action finance principalement les dépenses réalisées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Le montant prévisionnel a été évalué à partir de la dotation versée en 2016 par la CNSA et le montant des dépenses 2017. Cette dépense est donc entièrement compensée en recettes. Pour 2018, la montée en charge de la CFPPA permettra de déployer des actions sur la totalité de l'année à hauteur de 1 062 923 € correspondant au montant notifié pour 2017.

Les actions de prévention intègrent également les dépenses liées à la convention de partenariat avec la CNSA. Ces actions en 2018 sont estimées à un montant de 466 860 € et correspondent aux préconisations posées par la loi ASV en matière d'anticipation des conséquences du vieillissement et de prévention.

### **Action C12 - Hébergement**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 10 044 942 € contre 10 086 253 € en 2017. Les montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions sont importants car ils comprennent la participation des bénéficiaires placés (reversement de 90 % de leurs ressources) et les participations des obligés alimentaires. En outre, le travail complémentaire d'instruction des dossiers dans l'optique des futurs recouvrements de créances d'aide sociale porte ses fruits.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 15 916 000 € et concernent notamment les éléments suivants :

Les frais d'hébergement en EHPAD ont baissé de 2016 à 2017 en raison d'une diminution du nombre de bénéficiaires à l'aide sociale, de 836 à 719, soit - 14 %. Cette diminution s'explique d'une part par la revalorisation des plans d'aide APA issue de la loi ASV qui permet un maintien à domicile plus longtemps et d'autre part par l'application de l'obligation alimentaire aux petits-enfants.

La prévision 2018 tient compte d'une stabilisation du nombre de bénéficiaires et d'une évolution moyenne des tarifs d'hébergement estimée à 1 %, soit un montant de 15 655 000 € inscrit au BP 2018.

Concernant les crédits consacrés aux résidences autonomie, il est proposé de les reconduire à l'identique pour 2018 soit 46 000 €. Cette ligne a vocation à s'accroître les années suivantes en lien avec les appels à projets qui seront lancés sur la période 2018-2030 pour la création d'habitats collectifs avec services.

Les dépenses d'hébergement en famille d'accueil s'agissant des personnes âgées semblent stabilisées malgré l'augmentation du nombre d'agrément (+ 14 depuis 2014). Aussi, il est proposé d'inscrire le montant estimé pour 2017 soit 150 000 €.

Enfin, dans le cadre du suivi et de l'analyse de nos politiques publiques, il est proposé de financer une étude sur le dispositif de l'APA à hauteur de 60 000 €.

### **Action C13 - APA**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 19 081 943 €.

Le concours de la CNSA comprend 2 volets :

- 16 280 773 € en 2017 au titre de la compensation
- 2 631 170 € en 2017 au titre de la loi ASV

*Sous réserve d'un changement du nombre de bénéficiaires demandé par la CNSA pour le calcul de la dotation qui pourrait impacter le calcul de la dotation.*

Concernant le recouvrement des indus, le contrôle est aujourd'hui réalisé au fur et à mesure des paiements, après une période de rattrapage. Les récupérations se stabilisent. Le montant de 2017 (170 000 €) est donc réinscrit pour 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 40 463 200 €.

► APA à domicile : 27 463 200 €

L'acte II de l'APA a engendré une hausse du nombre de droits ouverts. Au 31 décembre 2017, il y a 4833 bénéficiaires soit + 131 par rapport à 2016. De plus, la mise en œuvre du nouveau barème de participation plus avantageux pour les bénéficiaires et l'augmentation des plafonds des plans d'aide ont généré une nouvelle hausse des dépenses en 2017.

Pour 2018, la poursuite du déploiement de la réforme de l'APA à domicile nécessitera des crédits supplémentaires par rapport aux dépenses 2017 et estimés à :

- 200 000 € au titre du démarrage de la prise en compte des aides techniques et aménagements du logement,
- 1 050 000 € au titre de l'aide humaine en prestataire,
- 63 000 € au titre du portage de repas,
- 12 850 € au titre de la télésécurité,
- 66 000 € au titre du matériel à usage unique,
- 13 000 € au titre des frais d'affranchissements pour l'envoi des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP),
- 60 000 € au titre de l'aide humaine en emploi direct.

► APA en établissement : 13 000 000 €

La loi ASV introduit une réforme de la tarification des EHPAD et notamment la mise en place du forfait dépendance. A compter du 01 janvier 2017, le Département de l'Aude verse une dotation mensuelle aux EHPAD audois correspondant à sa participation aux frais de dépendance des bénéficiaires audois de l'APA résidant dans l'établissement.

La projection des dépenses 2018 de l'APAE prend en compte une revalorisation de la dotation et des tarifs de 2 % conformément à l'engagement des élus. Toutefois, le phénomène de convergence négative, précédemment décrit, permet de contenir les dépenses.

#### **Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite**

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 474 140 € dont 434 390 € pour les nouveaux programmes. Ces crédits concernent la construction de l'EHPAD 3 et l'USLD du CH de Castelnaudary, la réhabilitation de l'EHPAD de Jean Loubès à Fanjeaux, la réhabilitation de l'EHPAD de Talairan (UPHV) et la réalisation d'habitats collectifs.

#### **Action C15 - Subvention dans le domaine des Personnes Agées**

Est inscrit en dépenses de fonctionnement, pour 2018, le même montant que celui de 2017 au titre des subventions allouées aux associations de personnes âgées, soit 18 500 €.

#### **Programme C2 - Personnes Handicapées**

Ce programme représente un montant de 55,76 M€ en fonctionnement et près de 0,31 M€ en investissement.

#### **Action C21 - PCH et ACTP**

Les montants 2018 des dotations émanant de la CNSA venant en compensation des dépenses de PCH se fondent sur les projections 2017 soit 4 156 065 € au titre de la PCH.

Les recouvrements pour indus auprès des bénéficiaires ACTP sont en baisse, ces derniers étant toujours moins nombreux. Les recouvrements pourraient se stabiliser à hauteur de 95 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 20 784 012 € et se répartissent notamment comme suit :

► PCH Adultes :

Les dépenses en PCH augmentent régulièrement (+ 7 % en moyenne sur 3 ans). Le nombre de bénéficiaires a augmenté en 2017. Toutefois, compte tenu de rétroactivités de certaines demandes de PCH en stock, les inscriptions de dépenses 2018 s'avèrent in fine inférieures à celles réalisées en 2017.

Pour 2018, des crédits sont prévus à hauteur de 16 863 332 € à nombre de bénéficiaires constants et en tenant compte d'une évolution de 1 % sur les tarifs prestataires et du maintien de l'enveloppe dédiée à la RAT à hauteur de 150 000 €.

► PCH Enfants :

Le nombre de bénéficiaires enfants est relativement stable (+ 5 à 7/an), et peu de rétroactivités sont constatées. Il est donc prévu une augmentation prévoyant + 1 % sur le prestataire, pour des crédits à hauteur de 1 503 680 €.

► ACTP :

Cette ligne de dépenses baisse chaque année, la bascule vers la PCH n'étant pas nécessairement perçue comme plus intéressante par les personnes concernées. Pour 2018, il est proposé d'inscrire 2 400 000 €.

### **Action C22 - Hébergement**

Pour les bénéficiaires en établissements, compte tenu du nombre de bénéficiaires en EHPAD à la hausse, les recettes de fonctionnement sont réévaluées pour se chiffrer à 2 575 000 € contre 2 512 000 € en 2017. A noter toutefois les pratiques des associations tutélaires qui souhaitent généraliser les placements « épargne handicap » non soumis à reversements au titre des intérêts contrairement aux autres produits d'épargne.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 31 862 550 € et se répartissent notamment comme suit.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées (25 092 000 €), il est intégré une hausse tarifaire de 1 %.

Concernant les personnes handicapées accueillies en famille d'accueil, il est prévu une poursuite de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 1/ mois en 2017), compte tenu de l'intérêt de ce mode d'accueil notamment pour des personnes handicapées qui sont restées à domicile toute leur vie mais qui ne peuvent y être maintenues du fait de l'entrée de leurs parents dans la dépendance. Ainsi, pour 2018, il est proposé d'intégrer une augmentation identique à celle de 2017 soit + 26 % et d'inscrire un montant de 540 000 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes âgées, le montant 2018 de 5 700 550 € tient compte de :

- La hausse tarifaire de l'hébergement de 1 % soit 52 000 €,
- L'ouverture de places pour personnes handicapées vieillissantes sur l'EHPAD de FANJEAUX suite à l'appel à projets 2016 : 14 places soit 350 000 € (NB : 25 000 € de dépenses moyennes annuelles/ bénéficiaire),

- L'ouverture de places pour personnes handicapées vieillissantes sur l'EHPAD de TALAIRAN fin 2017 : 15 places soit 375 000 €.

Concernant les prises en charge au titre de l'amendement CRETON, elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 400 000 € est inscrit pour cette ligne en 2018.

Concernant les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie, les crédits sont stabilisés à hauteur de 130 000 € pour 2018. Pour les années suivantes, une augmentation de la ligne est prévue au regard des appels à projets à venir pour la création d'habitat collectif avec services.

### **Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées**

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'établissent à 2 829 550 € et concernent essentiellement :

Les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées sont alignées sur les dépenses prévisionnelles 2017 concernant les SAVS/SAMSAH soit 2 040 000 €.

Le nombre de bénéficiaires de services ménagers aide sociale s'est stabilisé en 2017. Pour 2018, il est proposé d'intégrer +1 % d'augmentation tarifaire des services d'aide à domicile et de porter le montant de ces dépenses à 575 700 €.

Les dépenses de portage de repas en direction de personnes handicapées se stabilisent. Il est inscrit un montant de 59 650 € au titre de 2018, comprenant 10 bénéficiaires supplémentaires, l'offre de portage repas étant amenée à se développer sur le territoire (notamment par le biais des EHPAD).

A noter qu'un montant de 8 200 € est prévu pour financer la formation des accueillants familiaux de personnes âgées et de personnes handicapées. La CNSA participe à hauteur de 50 % de ce montant.

### **Action C24 - Participations MDPH**

Les montants 2018 des dotations émanant de la CNSA se fondent sur les projections 2017 soit 463 883 € en dotation de fonctionnement à destination de la MDPH.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 217 956 € :

→ *Subvention* : il est inscrit un montant de 91 790 € de participation du Département au titre de la subvention de fonctionnement au GIP/MDPH soit une diminution de 39 % par rapport à 2017, année impactée par la prise en compte de l'antériorité des demandes de PCH.

→ *Contribution initiale* : les crédits à destination du GIP/MDPH comprennent, outre la subvention de fonctionnement ci-dessus, la contribution initiale qui demeure inchangée, soit 96 166 € et qui correspond aux apports initiaux du Département au titre de missions antérieures à la création du GIP et qui ont été reprises par la MDPH (ex : dotation CIDH)

→ *Fonds Départemental de Compensation (FDC)* : il est prévu de maintenir la participation de 30 000 € du Département à ce fonds géré par la MDPH et qui vient atténuer les restes à charge des usagers lors de la mise en place de leur plan d'aide (aides techniques, aménagements de logement, de véhicule....).

## Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Est inscrit, pour 2018, en dépenses de fonctionnement, le même montant que celui de 2017 au titre des subventions allouées aux associations de personnes handicapées, soit 62 475 €.

## Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les dépenses d'investissement 2018 représentent un montant global de 305 822 €, qui comporte le projet de réhabilitation du foyer d'hébergement Paule Montalt (ANSEI) sur la commune de Cuxac d'Aude, ainsi que la construction de 35 studios à Pennautier suite à la fermeture programmée du foyer d'hébergement d'Arzens (AFDAIM).

### Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>C Autonomie</b>	<b>106 424 152,85</b>	<b>113 356 185,20</b>	<b>110 315 689,66</b>	<b>114 268 626,00</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>54 051 563,47</b>	<b>57 923 627,60</b>	<b>56 501 060,19</b>	<b>58 512 083,00</b>
C11 Aide sociale	942 581,45	1 482 693,97	799 664,58	2 114 383,00
C12 Hébergement	16 995 564,88	16 382 433,63	15 768 701,60	15 916 000,00
C13 APA	36 095 272,14	40 040 000,00	39 916 912,01	40 463 200,00
C15 Subventions dans le domaine des personnes âgées	18 145,00	18 500,00	15 782,00	18 500,00
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>52 372 589,38</b>	<b>55 432 557,60</b>	<b>53 814 629,47</b>	<b>55 756 543,00</b>
C21 PCH et ACTP	19 488 222,44	20 786 962,92	20 704 611,20	20 784 012,00
C22 Hébergement	29 984 142,68	31 353 729,79	30 119 947,82	31 862 550,00
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 584 543,08	2 947 310,69	2 669 183,77	2 829 550,00
C24 Participation MDPH	258 241,18	282 079,20	264 271,68	217 956,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	57 440,00	62 475,00	56 615,00	62 475,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>106 424 152,85</b>	<b>113 356 185,20</b>	<b>110 315 689,66</b>	<b>114 268 626,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>C Autonomie</b>	<b>293 026,55</b>	<b>1 245 500,00</b>	<b>1 205 053,00</b>	<b>779 962,00</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>293 026,55</b>	<b>1 111 500,00</b>	<b>1 071 500,00</b>	<b>474 140,00</b>
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	293 026,55	1 111 500,00	1 071 500,00	474 140,00
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>0,00</b>	<b>134 000,00</b>	<b>133 553,00</b>	<b>305 822,00</b>
C26 Aides à l'investissement - établissements pour pers en situation de handicap	0,00	134 000,00	133 553,00	305 822,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>293 026,55</b>	<b>1 245 500,00</b>	<b>1 205 053,00</b>	<b>779 962,00</b>

## **Mission D - Education**

---

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend aujourd'hui 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 6,5 M€ en fonctionnement et 11,9 M€ en investissement.

### **Programme D1 – Collèges**

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration), et les équipements (mobiliers, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux Départements limitrophes dont les collèges accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de plus de 6,3 M€ en fonctionnement et près de 12 M€ en investissement.

### **Action D11 – Travaux de construction et de réhabilitation**

Les crédits de fonctionnement, d'un montant de 71 800 €, permettront de financer le solde de l'assurance dommage ouvrages pour la reconstruction du collège les Fontanilles à Castelnaudary.

Par nature, cette action comprend pour l'essentiel des inscriptions de crédits en section d'investissement.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 90 000 €. Il s'agit d'une subvention du FEDER pour la chaufferie bois du collège les Fontanilles, prévue en 2017, mais qui sera versée en 2018.

Les dépenses d'investissement sont, elles, prévues pour un montant de 10 083 186 €. Cette enveloppe de crédits de paiement permettra notamment la réalisation des opérations suivantes :

- Poursuite de la 2ème phase des travaux de reconstruction du collège les Fontanilles à Castelnaudary,
- Mise en accessibilité de 2 nouveaux collèges en 2018,
- Travaux de sécurisation des collèges (nouvelle tranche),
- Remplacement de menuiseries et travaux d'isolation thermique,
- Travaux d'amélioration des installations de chauffage,
- Rénovation du collège Victor Hugo à Narbonne : un audit va être réalisé pour une réhabilitation globale de l'établissement,
- Travaux de rénovation de sanitaires et d'un internat,
- Travaux de réfection de classes,
- Travaux de câblage informatique.

## **Action D12 - Equipement**

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 128 500 € dont :

- 3 500 € : cette action concerne les équipements de sécurité des agents techniques remplaçants dans les collèges.
- 25 000 € : cette action nouvelle permettra de financer les prestations d'une diététicienne missionnée par la collectivité dans le cadre d'un marché public, ceci afin d'optimiser l'équilibre nutritionnel et la qualité d'approvisionnement en produits locaux réalisés par les services de restauration des collèges audois.
- 100 000 € : les crédits de paiement sollicités sont identiques à ceux de l'exercice 2017. Ils couvrent essentiellement les achats de fournitures pour les agents des EMAT (y compris leur équipement en vêtements, EPI et outillage) et pour les collèges ponctuellement.

En investissement, une recette est prévue pour un montant de 180 000 €. Cette recette prévue au titre du plan numérique 2017 est de 50 % des dépenses prévisionnelles (tablettes distribuées dans les 5 collèges : 360 000 €).

Les dépenses d'investissement sont, quant à elles, de 1 794 125 € et ainsi réparties :

- 250 000 € en crédits de paiement en 2018 pour procéder au renouvellement du parc informatique des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques)
- 419 125 € en 2018 pour solder l'achat des équipements mobiles individuels (tablettes)
- 1 125 000 € : Ces crédits sont destinés à l'acquisition de mobilier et d'installations techniques, essentiellement du matériel de cuisine et d'internats. Suite à l'audit lancé en 2017, un plan de renouvellement des matériels de cuisine doit être élaboré.

## **Action D13 - Entretien et réparations**

Les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance du parc informatique mis à disposition des collèges publics sont prises en charge par la Collectivité. Le marché, géré par la Direction de l'information, a été renouvelé. Le montant est identique à celui de 2017 c'est-à-dire 45 000 €.

Par ailleurs, 520 200 € de crédits sont demandés. Ces dépenses de fonctionnement sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent financer, ainsi qu'aux travaux urgents et imprévus. Elles couvrent également les travaux d'entretien des logements de fonction, les contrats P3 des installations de chauffage, les diagnostics amiante (DTA), les locations d'Algeco (collège Georges Brassens à Narbonne), les travaux sur les réseaux ECS.

## **Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés**

Pour 2018, la recette de fonctionnement liée au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) a été évaluée, compte tenu des informations communiquées à ce jour par les établissements, à 1 013 000 €.

Les crédits de dépenses fonctionnement s'élèvent à 5 498 446 € et concernent :

- Les dotations de fonctionnement aux collèges privés qui constituent une compétence obligatoire pour la Collectivité :  
Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été renouvelée en 2016, fixe en application des textes réglementaires, le montant des



dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat pour les parts «matériel et personnels».

Le montant total devrait s'élever en 2018, compte tenu des effectifs scolaires 2017-2018 en augmentation de 53 élèves, à 1 180 000 €.

- Les dotations de fonctionnement aux collèges publics pour 3 444 446 € :  
Le choix a été fait de maintenir la dotation au niveau de 2017. La répartition par établissement de cette dotation, qui prend en compte en application des différents critères la totalité des charges fixes des collèges et les charges variables en fonction des effectifs et des surfaces, a été présentée lors de la session du 27 octobre 2017.

- Les diverses dotations qui complètent la dotation de fonctionnement pour les collèges publics pour 794 000 € :

- *Dotation spéciale : haut débit*

Les espaces numériques de travail (ENT) : les collèges audois, qui sont tous raccordés au réseau régional R3LR, bénéficient d'une connexion internet Haut Débit Symétrique de 8 mégabits qui doit être portée à 10 MO, ce qui est déjà le cas pour les collèges qui participent au plan numérique (pour information les lycées bénéficient déjà d'un débit de 30 MO).

Cette augmentation de débit est nécessaire en raison du développement des outils informatiques et de l'utilisation des espaces numériques de travail et génère un surcoût qu'il convient d'intégrer au budget prévisionnel. Besoin 2018 : 200 000 €.

- *Dotation spéciale contact sms*

Le dispositif «Contact Everyone», permet l'envoi par les collèges d'informations par SMS (marché global souscrit par la Collectivité auprès d'Orange) ; 26 collèges en bénéficient actuellement.

Pour 2018, extension aux 28 collèges. Le besoin global est évalué à 38 000 €.

- *Dotation EPS : équipements sportifs, bus et matériel sportif*

Les dotations pour l'éducation physique et sportive (EPS) concernent la prise en charge des transports en bus, la dotation pour l'acquisition de matériels sportifs et le remboursement de l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par les collectivités territoriales.

Les communes de Narbonne et Carcassonne, l'agglomération de Carcassonne pour les bains de Minerve, l'espace Liberté de Narbonne, la piscine de Cuxac-Cabardès... ont, comme les textes le prévoient, décidé d'appliquer une tarification à l'ensemble des équipements sportifs mis à disposition des collèges.

Ces dispositions ont fait l'objet de conventions tripartites, et les utilisations des collèges, dans le cadre des programmes pédagogiques obligatoires génèrent une dépense de 284 000 € ; depuis 2017, est inclus le remboursement au collège des frais d'utilisation de la piscine de Cuxac-Cabardès.

Pour 2018, l'augmentation des tarifs de l'espace liberté a été intégrée.

Les transports des élèves pour l'EPS vont générer une dépense de 195 000 €.

En résumé : matériel sportif : 2,20 € par élève soit 37 000 €,  
transports : 195 000 €,  
équipements sportifs : 284 000 €,  
soit un total EPS : 516 000 €.

- *Viabilisation exceptionnelle et référents handicap*

Les frais liés aux référents handicap, aux primes P2 et aux ajustements des dotations aux collèges suite à des surcoûts imprévus de viabilisation sont également financés sur cette ligne.

Montant prévu pour 2018 : 40 000 €.

- la participation versée aux départements limitrophes pour l'accueil des élèves audois :  
Montant prévu pour 2018 : 80 000 €.

**Programme D2 – Actions éducatives**

**Action D21 - Aides à l'enseignement**

Cette action d'un montant de 257 500 € en crédits de fonctionnement regroupe plusieurs participations du Département en direction des collèges :

- Un montant prévisionnel total de 82 000 € concerne les participations aux dépenses pour la restauration scolaire versées à la ville de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre).

- Le Département participe à hauteur de 70 000 € au financement des projets pédagogiques mis en place par les collèges.  
En 2018 un budget de 60 000 € a été prévu à ce titre et 10 000 € supplémentaires ont été inscrits afin d'accompagner, dans le cadre d'un appel à projets, des actions spécifiques portées par les collèges concernant la lutte contre les discriminations.

- Il est également proposé de reconduire en 2018 une aide de 5 000 € au profit de la Communauté d'agglomération de Carcassonne (ex subvention à la Communauté de communes Piémont d'Alaric) afin de soutenir l'opération «d'artistes à élèves», qui permet de développer des rencontres entre artistes et collégiens dans le cadre de leur cursus scolaire.

- Cette action regroupe aussi les aides versées pour l'enseignement de l'occitan et à diverses associations à caractère départemental (comme l'ADREUC), ainsi que les participations octroyées aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs.

Le montant global en 2017 de 60 500 € est maintenu pour 2018.

- Une subvention de 25 000 € est prévue pour le fonctionnement de la Faculté d'éducation (ex IUFM)

- Concernant l'opération collèges au cinéma, une somme de 15 000 € sera prévue pour les frais liés à ce dispositif (transports, billets).

**Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>D Education</b>	<b>6 131 346,40</b>	<b>7 732 086,92</b>	<b>7 501 044,90</b>	<b>6 521 446,00</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>5 848 509,13</b>	<b>7 350 155,60</b>	<b>7 124 180,57</b>	<b>6 263 946,00</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	107 973,32	68 941,63	57 441,47	71 800,00
D12 Equipement	119 152,36	146 826,48	143 856,21	128 500,00
D13 Entretien et réparations	487 789,22	559 045,89	519 666,96	565 200,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 133 594,23	6 575 341,60	6 403 215,93	5 498 446,00
<b>D2 Actions éducatives</b>	<b>282 837,27</b>	<b>381 931,32</b>	<b>376 864,33</b>	<b>257 500,00</b>
D21 Aides à l'enseignement	282 837,27	381 931,32	376 864,33	257 500,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>6 131 346,40</b>	<b>7 732 086,92</b>	<b>7 501 044,90</b>	<b>6 521 446,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>D Education</b>	<b>21 576 624,59</b>	<b>17 243 518,00</b>	<b>15 912 198,15</b>	<b>11 877 310,80</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>21 576 373,79</b>	<b>17 243 518,00</b>	<b>15 912 198,15</b>	<b>11 877 310,80</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	20 155 963,72	14 611 000,00	13 880 015,05	10 083 185,80
D12 Equipement	1 420 410,07	2 632 518,00	2 032 183,10	1 794 125,00
<b>D2 Actions éducatives</b>	<b>250,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D21 Aides à l'enseignement	250,80	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>21 576 624,59</b>	<b>17 243 518,00</b>	<b>15 912 198,15</b>	<b>11 877 310,80</b>

## **Mission E - Culture et Patrimoine**

---

Trois programmes constituent cette mission : le programme « Développement culturel » (E1), le programme « Sites culturels » (E2) et le programme « Archives » (E3). Cette mission représente 3 042 350 € en fonctionnement et 4 197 494 € en investissement.

### ***Programme E1 - Développement culturel***

Le programme « Développement culturel » comprend les trois actions suivantes : E11 Développement des collections, E12 Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques et E 13 Mise en valeur de l'offre culturelle.

Il représente un montant de 2,14 M€ en fonctionnement et 0,37 M€ en investissement.

### **Action E11 - Développement des collections**

L'année 2018 sera marquée par la volonté d'adapter nos collections aux demandes des publics et en fonction des innovations techniques.

L'offre de collections s'entend comme une offre multi supports. La BDA a commencé à expérimenter l'accès aux supports numériques, et connaît un gros succès. Cet effort doit être poursuivi en 2018.

En fonctionnement, des recettes sont inscrites pour un montant de 500 € et correspondent à la prévision de caution média bus. Par ailleurs, 300 € de recettes supplémentaires sont à prévoir, elles correspondent à la rémunération du Département pour la cession des droits d'auteurs de René Nelli, en sa qualité d'ayants droit.

Il est proposé de consacrer en 2018 au développement des collections des crédits à hauteur de 44 550 € en fonctionnement avec les principales caractéristiques suivantes :

- La part d'acquisition d'ouvrages imprimés, audio et abonnements sur support papier est réajustée par rapport à 2017 pour parvenir à un équilibre entre ces trois supports.
- Ce réajustement est aussi compensé par une diminution de certaines dépenses (frais divers ...).
- Les crédits sont désormais systématiquement déployés pour développer une offre de services multi supports, avec un focus sur les supports numériques et en ligne afin :
  - d'accompagner la transition numérique des bibliothèques, permettant l'accès à un réseau performant,
  - de se mettre au niveau de l'offre sur le territoire et plus globalement vis-à-vis de l'ensemble des autres Bibliothèques Départementales qui proposent un large éventail d'offre numérique.

Ce rééquilibrage des acquisitions tous supports confondus est contrebalancé par :

- une offre d'applications gratuites, mais aussi payantes installées et mises à jour sur les tablettes acquises en 2017,
- l'expérimentation de l'offre d'accès en ligne gratuite pendant 12 mois qui a permis de mieux évaluer les besoins dans ce domaine,
- la mise en place de malles numériques dont certaines en direction des publics empêchés,
- une offre de médiation culturelle accrue ainsi qu'un réassort des outils d'animation (actions E12 et E13).

Par ailleurs, un montant de 2 000 € est réservé pour l'entretien et la réparation des biens mobiliers et pour des opérations de maintenance sur les matériels informatiques acquis.

En investissement, des recettes sont attendues pour un montant de 14 000 €. Ce montant correspond à une demande de subvention de 10 % au titre de la DGD auprès de l'Etat, pour l'acquisition d'ouvrages en direction des personnes âgées, empêchées. Il est à noter que d'autres recettes sont prévues. Elles correspondent à une subvention attendue de l'Etat de 4 500 € soit 37,5 % de la dépense HT afférente à la restauration des objets, conformément aux modalités fixées dans le programme de soutien du Service Régional de l'Archéologie.

Des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 208 500 €. Cette action vise à accroître les collections de documents imprimés et sonores numériques.

Il est également proposé d'accroître l'acquisition de textes en gros caractères ainsi que les acquisitions d'offre numérique et de livres-audio car la BDA fait face à une forte demande des bibliothécaires du réseau qui relaient les attentes de la population.

La politique culturelle requiert également des crédits d'investissement pour un montant de 74 400 €. En premier lieu, les dépenses concernent la mise en œuvre d'un programme de restauration et de valorisation de plusieurs biens mobiliers de la collection René Nelli (peintures, collections graphiques, sculpture) appartenant au Département, pour un budget estimé à 60 000 € TTC.

Ce programme est conditionné à l'aboutissement de la demande reconventionnelle formée par le Département en vue d'un réaménagement du leg Nelli. La décision du juge est attendue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Il convient d'ajouter que la mise en vente de la partie du leg composée de la maison Nelli devrait permettre, si elle aboutit conformément à la demande du Département, le financement de ce programme et, par la suite, l'installation de la collection dans un espace scénographié à la Maison des Mémoires (musée Nelli).

En second lieu, les dépenses comprennent la restauration d'objets archéologiques mis à jour à l'occasion de l'aménagement du giratoire de Pezens. Le coût de restauration d'une centaine d'objets datables de l'antiquité tardive et de la période wisigothique (plaques-boucles, fibules et bijoux) s'élève à 14 400 € TTC.

Ces dépenses permettront la réalisation d'une exposition qui sera diffusée à partir de 2019 au sein des collèges et bâtiments départementaux.

### **Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques**

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 2 027 415 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et établissements publics pour la mise en œuvre de projets de création, de diffusion et d'animation relevant des différents dispositifs de la politique culturelle départementale :

- Spectacle vivant : soutien aux compagnies artistiques, à la programmation des lieux, festivals et opérateurs de diffusion itinérants, soutien aux organismes de développement du secteur, aide au fonctionnement des établissements pédagogiques dans le cadre du Schéma de développement des enseignements artistiques.
- Arts plastiques : soutien à la programmation des galeries, centres d'art et festivals d'art contemporain.
- Cinéma : soutien à la programmation des festivals et aux établissements cinématographiques d'art et essai.
- Education populaire : soutien aux activités pédagogiques et d'éducation à la citoyenneté des structures d'éducation populaire.
- Livre et lecture : aide à l'organisation de salons et de manifestations littéraires.

- Valorisation du patrimoine, de la culture scientifique et de l'occitan : aide à l'organisation de colloques, aux animations culturelles dans les sites patrimoniaux et les musées.

Les subventions du Département prennent la forme d'aide au fonctionnement, d'aide à la création d'œuvres ou encore d'aide au déficit d'exploitation prévisionnel des projets.

L'aide du Département a très majoritairement un caractère de reconduction.

On relève une exposition de plus en plus forte du Département aux demandes budgétaires des structures culturelles qui tient, notamment, à un recul de la pratique des financements croisés au profit d'un recentrage sur les priorités des partenaires publics (gestion d'établissement, prise en compte de publics spécifiques).

A titre subsidiaire, les dépenses 2018 comprennent l'achat de fournitures et les réparations nécessaires au fonctionnement du parc de matériel scénique du Département pour un montant de 2 500 €.

Pour la Bibliothèque départementale, des crédits de fonctionnement sont demandés pour un montant de 11 100 €.

Concernant la section d'investissement, des recettes pour un montant de 8 000 € sont à prévoir. Elles comprennent une subvention de l'Etat de 8 000 € (DGD) pour l'acquisition de matériels (tablettes, liseuses etc.) dans le cadre du développement de l'offre de service numérique de la Bibliothèque départementale de l'Aude.

Des dépenses à hauteur de 48 801 € sont prévues au niveau du secteur culturel. En premier lieu, les dépenses sur l'exercice à venir comprennent le versement de la subvention attribuée en 2017 à la SARL Clairsud, soit 40 000 €, pour la production du film *Le songe de Naurouze*.

En second lieu, les dépenses correspondent à l'achat de vitrines et accessoires de présentation en vue de l'exposition archéologique, pour un montant de 7 201 € TTC.

En dernier lieu, les dépenses comptent le paiement de la subvention de 1 600 € attribuée en 2017 à la commune de Rennes-les-bains pour une étude préalable à la réalisation d'un musée du thermalisme.

Concernant les crédits d'investissement de la Bibliothèque départementale ils sont de 34 000 €. Jusqu'à présent cette action en faveur des acteurs locaux (collectivités territoriales) vise à mettre à disposition du mobilier. Mais l'action E12 concerne également le développement de l'offre culturelle via de nouveaux supports, par exemple, l'achat de tablettes et liseuses, sur une ligne qui a fait l'objet d'une demande de création pour l'exercice 2017.

Il est proposé, pour s'inscrire dans l'évolution des technologies, de favoriser le passage à la e-administration, d'accompagner le numérique dans les bibliothèques, d'acquérir les produits suivants : tablettes, liseuses, Victor Stratus et Clear readers, loupes (pour malvoyants) ; 2 rétroprojecteurs pour la somme de 10 000 €.

La BDA pourra ainsi assurer une offre plus équilibrée sur le territoire et proposer un large éventail d'offre numérique. Cette proposition assure une continuité avec l'offre de service actuelle. Ces mesures permettront à la BDA de véhiculer une image moderne du département avec une transition numérique progressive ainsi qu'une meilleure égalité d'accès et qualité de service.

### **Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent d'une part à 34 700 € et concernent :

- La mise à jour des outils d'animation. Il s'agit des malles thématiques, des expositions (118 expos), de kamishibai (pièce de théâtre sur papier-109 titres), de

tapis à histoire (5). Il est nécessaire d'en reconstituer le stock, de mettre à jour celles qui sont encore prêtables en tenant compte de l'évolution de la demande.

En 2018 un effort particulier sera porté sur les expositions. Il est prévu d'acheter 4 expositions (1 000€ par support), d'en mettre à jour 4 autres.

- Les « Dots et prix » pour un montant de 2 000 €. En 2017, ce montant a permis de donner des chèques-lire d'une valeur de 15 € aux ados qui ont participé au « Prix d'un Livre à l'Aude »

D'autre part, des crédits pour un montant de 18 235 € sont également demandés. En premier lieu, les dépenses concernent la prise en charge des supports de communication des manifestations organisées sur les sites patrimoniaux du Département (abbaye de Lagrasse et Maison des Mémoires) par un montant de 5 000 €.

S'ajoutent en second lieu les coûts de production de l'exposition archéologique (rémunération du commissaire d'exposition, frais de conception et d'impression des panneaux) pour 3 835 €.

En troisième lieu, les dépenses correspondent à la rémunération d'un photographe professionnel à hauteur de 1 400 € (contribution sociale à l'Agessa incluse) pour la mise en valeur des éléments les plus remarquables de la collection au sein du musée Nelli.

Enfin, les dépenses comprennent la rémunération des prestations artistiques (achat de spectacles, honoraires de conférenciers) dans le cadre du projet de développement de la Maison des Mémoires, pour un montant de 8 000 €.

### ***Programme E2 – Sites culturels***

Ce programme représente un montant de 0,79 M€ en fonctionnement et 3,67 M€ en investissement.

#### **Action E21 – Aide à l'investissement**

Des crédits de recettes d'investissement, à hauteur de 334 834 €, sont inscrits. Ils correspondent à :

- aux prévisions pour la poursuite de l'opération « travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse », dont la maîtrise d'œuvre et les travaux s'élèvent à 176 669 HT.  
Elles se ventileront de la façon suivante : 70 667 € sollicités auprès de la DRAC (40 %) et 44 167 € sollicités auprès de la Région (25 %).
- à la prévision de subventions à encaisser pour les premiers travaux d'investissements collectifs du chantier « signature architecturale et paysagère » concernant le panneau d'information commun de signalétique des monuments, mais aussi relatifs à la médiation culturelle dont une partie sera conçue et réalisée en 2018. On prévoit ainsi, la ventilation suivante des recettes des différents cofinanceurs : 30 000 € de la Région Occitanie, 160 000 € du FEDER, 30 000 € de l'Etat pour le FNADT.

Le budget de l'action est, en crédits d'investissement, de 3 104 936,45 €. Ces crédits de paiement se décomposent comme suit :

- 695 841,45 € au titre des subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l'opération grand site de la Cité de Carcassonne selon notre règlement tourisme et patrimoine en vigueur.
- 2 409 095 € en maîtrise d'ouvrage du Département dont :
  - 320 773 € pour poursuivre les travaux monuments historiques dont l'abbaye de Lagrasse

- 2 088 322 € pour créer un groupement de commande afin d'impulser les premières réalisations sur les sites pôles du Pays Cathare suite aux préconisations formulées par les divers bureaux d'études dans le cadre des chantiers collectifs de l'Acte II. Il est prévu l'effectivité dès la saison touristique 2018 du premier outil de médiation numérique (l'appli découverte, accompagnée de web séries vidéo et d'une campagne de marketing digital), ainsi que la conception et réalisation du chantier signalétique « architecturale et paysagère ». La ventilation envisagée est la suivante :
  - 212 000 € pour les totems d'entrée de sites, les plans axo, les textes... ;
  - 774 920 € pour l'appli découverte ;
  - 8 000 € pour les plans des guides de visite ;
  - 64 800 € pour la réalisation des balises ;
  - 576 000 € pour l'appli jeu ;
  - 24 922 € pour la création graphique, les photos et les prises en drone ;
  - 216 480 € pour les web séries vidéo ;
  - 108 000 € pour la réalisation du marketing digital ;
  - 93 600 € pour la première partie du chantier boutiques (une part de la conception incluant le marché de maîtrise d'œuvre) ;
  - 9 600 € pour la réalisation de l'évaluation.

Un complément de 560 457 € correspond à des subventions destinées à financer les équipements culturels des communes et EPCI au titre de l'aide aux communes.

### **Action E22 - Aide au fonctionnement**

Des recettes de fonctionnement sont inscrites. Ces recettes sont constituées de la billetterie à l'abbaye de Lagrasse. Elles sont corrélées à la dynamique des visiteurs du site. Le monument devrait poursuivre la tendance haussière sur la période 2011 - 2016 autour de 4 %, soit 1 500 visiteurs supplémentaires par an. Avec une cible à 50 445 visiteurs, pour un tarif moyen de 3,10 €, le produit de billetterie prévisionnel s'établit à 157 000 € en 2018.

Les crédits d'aide au fonctionnement représentent 794 350 €. Ces crédits de paiement répondent à la mise en œuvre des différents chantiers d'envergure autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature UNESCO d'un bien en série : « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site – OGS - de la Cité de Carcassonne.

Il s'agit de :

- 68 000 € pour régler l'ensemble des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage des bureaux d'études, retenus pour les marchés sur la signature architecturale et paysagère, la médiation pour l'Acte II Pays Cathare 2018, et la déclinaison des chantiers individuels sur les 19 sites pôles.
- 220 000 € pour la poursuite de l'élaboration du dossier de candidature Unesco, suite à l'inscription du bien en série de « La Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » sur la liste indicative de la France depuis avril 2017. En 2018, il s'agit de continuer le marché en cours avec MCC Héritage, engager le plan de gestion et les premières actions de médiation des valeurs du Bien en série et de l'Unesco avec les habitants et les touristes.
- 50 000 € afin de favoriser l'inscription de cette candidature dans une dimension scientifique internationale par un colloque scientifique international qui sera organisé en 2018.



- 30 250 € pour toutes les actions financées concernant la recherche scientifique en lien avec le dossier UNESCO (subventions aux associations culturelles, programmes collectifs de recherche et autres partenariats techniques) qui viennent nourrir et conforter le volet scientifique de la candidature (PCR Cité Carcassonne, Colloque St-Martin-le Vieil, l'adhésion à « ICOMOS International », à l'Association des biens Français du Patrimoine Mondial et la convention CAML 2018).
- 278 300 € pour l'accompagnement du Département sur la prise en charge du déficit de fonctionnement des sites pôles suite à leur engagement dans l'Acte II Pays Cathare ainsi qu'une participation à leur animation événementielle.
- 4 000 € pour les travaux d'entretien du carrelage médiéval de la chapelle de Lagrasse.
- 40 000 € pour la participation statutaire à l'Opération Grand site (OGS).
- 800 € pour d'éventuels intérêts moratoires suscités par le retard dans la facturation des maîtres d'œuvre sur les marchés de travaux, ou d'éventuels frais bancaires.
- 100 000 € liés à la communication de la candidature UNESCO dont le colloque scientifique international ainsi que la valorisation du programme Acte 2 du Pays Cathare.
- 3 000 € pour la cotisation statutaire à l'Agence de Développement Touristique au titre du site pôle du Pays Cathare (abbaye de Lagrasse).

### **Programme E3 – Archives**

La Direction des Archives départementales exerce au nom de la collectivité trois missions réglementaires : collecter les archives publiques et accroître le patrimoine écrit départemental ; assurer la conservation de ces fonds documentaires dans les meilleures conditions ; en faciliter la communication et la médiation sous les formes les plus diverses (accès dans la salle de lecture, expositions et autres manifestations culturelles, actions éducatives, mise en ligne sur internet).

Il représente un montant de 0,11 M€ en fonctionnement et 0,17 M€ en investissement.

#### **Action E31 - Développement des collections**

Le budget de fonctionnement est de 8 500 €. Une somme de 6 000 € affectée aux abonnements aux revues d'histoire locale et nationale facilitent le travail des chercheurs et des érudits et contribuent à l'écriture de l'histoire. Par ailleurs 2 500 € sont prévus pour la dotation des lauréats du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Le budget d'investissement s'élève à 18 000 €. Cette somme permet d'assurer l'acquisition d'ouvrages historiques et d'archives privées. Chaque année, la Direction des Archives départementales s'efforce d'accroître ainsi le patrimoine écrit départemental. Les fonds d'origine privée viennent heureusement compléter les archives publiques que les différentes institutions et administrations départementales sont tenues réglementairement de verser : ils permettent à l'historien et au chercheur d'appréhender de manière plus sensible les évolutions de la société, des mentalités et du monde culturel. En 2017, ont pu ainsi être acquis un ensemble de parchemins concernant Castelnaudary et la sénéchaussée de Lauragais, 1560-1779 ; les archives d'un maître tonnelier, 1862-1877 ; les archives du château de Malves, 1725-1849 ; un procès concernant la vicomté de Narbonne, XV<sup>e</sup> siècle ; les archives des familles de Niort (1498-1955) et de Fay (1320-1837) ; un terrier des possessions de l'abbaye de Prouille à Limoux, 1496 ; les délibérations de la confrérie des pénitents bleus de Limoux, 1683-1790 ; des affiches publicitaires et cartes anciennes, XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **Action E32 – Conservation préventive**

Des crédits à hauteur de 57 000 € sont prévus en section de fonctionnement afin d'assurer, dans des conditions de conservation optimales, la préservation de notre riche patrimoine écrit départemental, et se répartissant comme suit :

- 39 000 € pour l'acquisition de matériel de conditionnement en matériaux neutres, protégeant les différents supports (papier, parchemin, photographies) de tous les agents de dégradation envisageables (poussière, chocs, insectes, moisissures, etc.) : boîtes, chemises, sangles
- 17 000 € pour la désinfection, la reliure et la restauration des documents et ouvrages en danger (registres de notaires ; cartes, plans et affiches ; archives des institutions d'Ancien Régime, etc.) ;
- 1 000 € pour les vêtements de travail et matériel de protection pour les agents exposés à la poussière et autres risques (gants, masques, etc.)

### **Action E33 – Action culturelle**

Les recettes de la section de fonctionnement (ventes de publications, remboursement des frais de photocopies et de numérisation) peuvent être évaluées, comme chaque année, à environ 5 000 €.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 46 500 €. Les activités culturelles organisées par les Archives départementales, de nature très diverse pour répondre au public le plus large et le plus varié, rencontrent un réel succès, qui se confirme d'année en année (plus de 40 000 personnes en 2017). Deux expositions ont été présentées en 2017 : du 14 février au 30 juin, l'exposition *Occitan, Occitanie* ; du 12 décembre au 31 mars 2018, *La mer pour horizon (Le littoral audois de la Préhistoire aux années 1980)*.

Des ateliers pédagogiques (calligraphie, enluminure, héraldique, etc.) sont proposés régulièrement aux établissements scolaires (au cours de l'année scolaire 2017, plus de 1300 élèves ont été accueillis).

Pour assurer ces prestations, il convient de prévoir les sommes suivantes :

- 22 000 € pour la réalisation des catalogues et autres publications,
- 19 000 € pour la composition et l'impression de panneaux d'expositions,
- 2 000 € pour assurer le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des conférenciers et intervenants aux colloques.

En outre, dans le but d'encourager les chercheurs de toutes formations à consacrer leurs travaux (dans le domaine des sciences humaines et des sciences naturelles) aux pays d'Aude, le Département attribue chaque année le Prix des Arts et Sciences Joseph Poux avec 3 500 € de dotation.

En recettes d'investissement, 23 000 € de subvention sont demandés au Service interministériel des Archives de France et à la Direction régionale des Affaires culturelles Occitanie pour la numérisation de documents d'archives en vue de la mise en ligne sur [audealaculture.fr](http://audealaculture.fr) et l'indexation des registres matricules.

En section d'investissement, 148 400 € sont prévus pour le financement de la numérisation et l'acquisition de matériels techniques :

#### *Numérisation*

Le portail des ressources culturelles du département, qui a vu le jour en septembre 2014, est très consulté par le grand public qui souhaite vivement qu'on accroisse encore le volume des archives numérisées mises en ligne et qu'on diversifie la typologie des documents et des périodes concernées. Afin de répondre à cette demande forte, une somme de 120 000 € sera affectée à la numérisation de documents patrimoniaux et à l'indexation des registres matricules pour intégration au portail du Grand Mémorial

#### *Matériel technique nécessaire à l'action culturelle*

Pour maintenir la qualité des activités culturelles menées par les Archives départementales et assurer une scénographie de qualité, il convient d'acquérir des matériels

techniques très spécifiques (tant dans le domaine de la numérisation, de l'audiovisuel que des expositions) :

- 7 000 € pour le renouvellement du matériel audiovisuel et technique,
- 21 400 € pour l'acquisition de nouveaux matériels d'exposition.

**Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>2 582 185,36</b>	<b>2 764 582,42</b>	<b>2 583 564,34</b>	<b>3 042 350,00</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>1 971 243,16</b>	<b>2 103 192,67</b>	<b>2 083 235,94</b>	<b>2 136 000,00</b>
E11 Développement des collections	35 064,92	41 361,00	41 123,17	44 550,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	1 896 601,36	2 020 047,40	2 002 866,91	2 038 515,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	39 576,88	41 784,27	39 245,86	52 935,00
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>506 885,24</b>	<b>548 429,35</b>	<b>397 708,74</b>	<b>794 350,00</b>
E22 Aides au fonctionnement	506 885,24	548 429,35	397 708,74	794 350,00
<b>E3 Archives</b>	<b>104 056,96</b>	<b>112 960,40</b>	<b>102 619,66</b>	<b>112 000,00</b>
E31 Développement des collections	7 515,67	8 850,00	7 312,43	8 500,00
E32 Conservation préventive	63 292,56	59 700,00	59 400,57	57 000,00
E33 Action culturelle	33 248,73	44 410,40	35 906,66	46 500,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>2 582 185,36</b>	<b>2 764 582,42</b>	<b>2 583 564,34</b>	<b>3 042 350,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 578 642,99</b>	<b>1 599 486,00</b>	<b>1 013 418,58</b>	<b>4 197 494,45</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>276 023,11</b>	<b>341 760,00</b>	<b>273 058,92</b>	<b>365 701,00</b>
E11 Développement des collections	194 424,19	209 500,00	194 124,95	282 900,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	73 498,92	132 260,00	78 933,97	82 801,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	8 100,00	0,00	0,00	0,00
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>1 225 961,41</b>	<b>1 091 326,00</b>	<b>686 133,87</b>	<b>3 665 393,45</b>
E21 Aides à l'investissement	1 225 961,41	1 091 326,00	686 133,87	3 665 393,45
<b>E3 Archives</b>	<b>76 658,47</b>	<b>166 400,00</b>	<b>54 225,79</b>	<b>166 400,00</b>
E31 Développement des collections	17 278,87	18 000,00	17 687,71	18 000,00
E33 Action culturelle	59 379,60	148 400,00	36 538,08	148 400,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>1 578 642,99</b>	<b>1 599 486,00</b>	<b>1 013 418,58</b>	<b>4 197 494,45</b>

## **Mission F – Sport Jeunesse**

---

La mission Sport Jeunesse représente un budget, fonctionnement et investissement confondus, d'environ 4,4 M€, répartis entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

### ***Programme F1 – Sports et activités de pleine nature***

Le budget du programme est de 1,6 M€ en fonctionnement et 1,8 M€ en investissement.

#### **Action F11 - Soutien aux pratiques sportives**

Le budget de fonctionnement de l'action est de 1 311 500 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude en s'appuyant sur son rôle de cohésion sociale et d'épanouissement personnel et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité.

Cette action prend en compte 3 domaines, le soutien financier aux acteurs du sport audois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des cantons, les objets promotionnels.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et sociétés à vocation sportive mais aussi au soutien financier de sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

La collectivité apporte son soutien

- aux comités départementaux qui sont les acteurs principaux de l'essor d'une discipline sportive sur le territoire et les garants du bon fonctionnement de la pratique sportive en fédérant les clubs ;
- aux sportifs de haut niveau répondant à des critères définis et aux structures reconnues de haut niveau ;
- aux clubs de sport d'équipe de niveau national qui affichent le dynamisme du territoire audois et encouragent la pratique sportive, notamment auprès des jeunes ;
- aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale, qui sont des acteurs de promotion et de développement économique et touristique pour le département de l'Aude.

Dans le cadre de dotation à la vie sportive et culturelle, les associations audoises peuvent bénéficier d'une aide financière ou matérielle pour l'aide à leur fonctionnement, à l'organisation d'une manifestation ou à la réalisation d'un projet en lien avec leur territoire. Ces aides peuvent être complétées par des objets promotionnels à vocation sportive.

Le service sports, jeunesse, plein air met aussi en œuvre des actions bien spécifiques comme la cérémonie des Champions de France et des bénévoles, l'opération "Donne des ailes à tes rêves", les trophées "Sport fair-play et citoyenneté", la réception des sportifs de haut niveau mais également de nombreuses actions de promotion locale directement sur les cantons.

Il est à noter une augmentation des crédits pour les actions suivantes :

- augmentation des dotations à la vie locale sportive et culturelle, en matériel comme en numéraire,

- organisation du championnat du monde de rugby XV U20 à Narbonne, Béziers et Perpignan, du 30 mai au 17 juin 2018, 12 pays représentés, 4 équipes par ville, 4 matchs organisés dont une demi-finale,

- accueil du Tour de France cycliste à Carcassonne durant 3 jours, les 22, 23 et 24 juillet 2018, ville arrivée de l'étape Millau – Carcassonne le 22 juillet, jour de repos le 23 juillet, ville départ Carcassonne – Bagnères-de-Luchon le 24 juillet).

En investissement, le budget est de 436 604 €, correspondant à des subventions destinées à financer les équipements sportifs des communes et EPCI au titre de l'aide aux communes.

### **Action F12 - Sport de pleine nature**

Le budget de fonctionnement est pour 2018 de 121 500 € pour d'une part :

Les dépenses de fonctionnement portent sur la mise en œuvre du programme départemental de plein air en matériel, en prestations de service pour les activités voile et équitation, ou conventions partenariales. Les outils de communication sont intégrés à ce chapitre. Le volet investissement concerne l'acquisition de kayaks, dans le cadre de la dite activité, au sein du programme plein air.

Près de 20 000 jeunes audois, issus des milieux scolaires, associatifs ou de structures liées au handicap, participent annuellement aux diverses activités de pleine nature proposées (kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski de fond, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile). Véritable vitrine de découverte des sports de nature, cette mission vise à enrichir la culture sportive et favorise le développement harmonieux des jeunes audois.

Le programme départemental de plein air s'est enrichi d'une activité sportive : le ski alpin. Cette nouvelle discipline vise, à faire découvrir aux jeunes audois, la seule station de ski alpin située sur la commune de Camurac.

Le programme propose également des programmes multi-activités lors de journées d'intégration dans les collèges, des expérimentations avec l'unité de psychiatrie infanto-juvénile de Narbonne ou encore des journées « découverte aventure » en direction des publics en situation de handicap moteur ou mental sur l'ensemble du territoire audois.

A cet effet, une information sur les activités proposées est diffusée sur le site Aude.fr en direction des écoles, collèges, lycées, associations sportives, socioculturelles ou en lien avec le handicap, ainsi qu'aux structures d'accueil de loisirs sans hébergement.

Un partenariat avec l'Union Nationale de Sport Scolaire (UNSS) permet la mise en œuvre de trois actions phares du programme plein air :

1. raid vert, autour des sports terrestres de pleine nature,
2. raid bleu, autour des sports nautiques de pleine nature,
3. raid blanc, autour des sports de glisse et de montagne.

D'autres actions sont également conduites autour de journées multi activités comme:

- la fête du sport scolaire,
- les raids organisés dans circonscriptions de l'Education nationale,
- les journées sportives "avoir 14 ans en Europe",
- la journée des enfants à PromAude.

Des éducateurs expérimentés assurent l'encadrement des jeunes, attirent leur attention sur les dangers liés à la pratique des sports de nature et les sensibilisent à la protection de l'environnement. En fin de cycle, les scolaires se voient remettre un diplôme signé par le Président du Département. Tout au long de l'année, des articles de presse témoignent des actions du programme plein air mises en place notamment dans le milieu rural.

Lors des différentes manifestations, l'affichage du Département se traduit par des outils de communication (arches, oriflammes, panneaux horizontaux, tente et banderoles), ce matériel, très fréquemment utilisé, est renouvelé en partie chaque année.

La demande de crédits supplémentaires porte sur la mise en œuvre, à titre expérimental, de l'activité ski alpin à Camurac, pour un montant de 12 000 €.

Le budget de fonctionnement comprend, par ailleurs, 177 000 € ventilé ainsi :

- 135 000 € pour la mise en œuvre du règlement des aides accordées au titre du Plan Départemental Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), soit pour les collectivités, soit pour les associations compétentes. Ces crédits permettront l'entretien et la promotion des sites et itinéraires inscrits.
- 42 000 € correspondent aux participations aux comités d'itinéraires pour l'eurovélo 8 et la vélo route V80, à l'adhésion à l'association des départements et régions cyclables, à l'entretien des voies vertes, et à la participation au développement d'une application (15 000 €) dans le cadre de la coopération internationale. Ce logiciel doit permettre d'évaluer les retombées économiques d'équipements d'activités de pleine nature. Il sera testé sur la voie verte du Canal du Midi à Montségur et pourrait être déployé au Liban dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 398 566 € et se répartissent comme suit :

- 1 194 243 € permettront la réalisation des premières tranches des études préalables à la vélo route du Canal du Midi (150 000 €), des travaux de sécurisation à son intersection avec la RD 33 à Alzonne (pont du diable), et de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (900 000 €),
- 56 323 € pour les travaux d'investissement sur les sentiers en maîtrise d'ouvrage départementale (sentier cathare et GR),
- 145 000 € pour les subventions au titre des divers sites inscrits au PDESI 2018,
- 3 000 € pour le service des sports.

### ***Programme F2 – Jeunesse***

Il s'élève en dépenses de fonctionnement à 0,96 M€.

#### **Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs**

Le budget de cette action, qui ne concerne que le fonctionnement, est de 592 800 €.

Les dépenses concernent les subventions de fonctionnement et de communication d'Acti City – information jeunesse ainsi que l'attribution d'une aide de 50 € aux collégiens, par le biais de l'opération "chèque passerelle" pour la pratique d'activités sportives ou culturelles.

Le Département, dans le cadre des actions menées en faveur de la jeunesse, soutient Acti City - information jeunesse. Cette association apporte aide et soutien aux jeunes en recherche d'emploi, d'hébergement, de formation et leur propose des tarifs préférentiels pour l'accès à la culture (spectacles, concerts, expositions, etc.), au sport, au transport et au loisir.

L'aide financière du Département s'inscrit dans le cadre d'une convention, conclue avec l'association Acti City – information Jeunesse, dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'information des jeunes sur les dispositifs qui les concernent,
- adapter les dispositifs aux spécificités des jeunes audois,
- faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes.

Le chèque Passerelle favorise l'accès au sport et à la culture du plus grand nombre en priorisant les plus démunis. Il est attribué aux collégiens boursiers et aux apprentis inscrits dans un établissement public ou privé du département qui exercent une activité sportive.

Le Chèque Passerelle vise les objectifs suivants :

- favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois,
- positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement,
- contribuer à l'amélioration du lien social.

Par ailleurs, et pour un montant de 125 000 €, le Département de l'Aude a toujours eu à cœur de développer chez les jeunes la conscience citoyenne. Plus que jamais aujourd'hui, il est légitime et nécessaire de faire appel à l'histoire et de satisfaire au devoir de mémoire pour ouvrir la jeunesse sur le monde, lui apprendre le respect de la diversité et lui faire partager les valeurs républicaines et démocratiques.

#### *Voyage au nom de la Mémoire*

Le Voyage au nom de la Mémoire est, depuis sa création en 1998, destiné à faire connaître aux jeunes de 14 à 18 ans, lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation dans l'Aude (au nombre de 40 à 50), les réalités de la Seconde Guerre mondiale, en leur faisant visiter des lieux de mémoire liés à ce conflit (camps de concentration et d'extermination, villages martyrs, musées et mémoriaux de la Résistance et de la Déportation). Le 20<sup>ème</sup> Voyage au nom de la Mémoire a permis à 50 jeunes Audois de mieux comprendre ce que fut la Shoah en découvrant le centre de mise à mort d'Auschwitz. Il convient de prévoir en 2018 la somme de 45 000 € pour l'organisation du 21<sup>ème</sup> voyage qui récompensera les lauréats audois du Concours National de la Résistance et de la Déportation (déplacements, hébergement, visites, etc.).

#### *Concours « Avoir 14 ans en Europe »*

Le concours « Avoir 14 ans en Europe » a pour objectifs de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne et de favoriser les échanges entre les collégiens au sein de l'Union Européenne. Il s'agit, dans le cadre de jumelages virtuels avec d'autres établissements scolaires européens, de réaliser des blogs (rédigés dans une langue étrangère européenne) sur différents thèmes en rapport avec l'histoire et la culture européennes et de permettre ainsi aux jeunes d'aborder les questions qui leur tiennent à cœur dans le cadre de la construction européenne. Il convient de prévoir en 2018 la somme de 35 000 € pour les frais d'organisation du concours « Avoir 14 ans en Europe » (dotations de prix, déplacements, visites, etc.)

#### *Conseil départemental des jeunes*

L'assemblée départementale a décidé de développer et soutenir l'implication des jeunes (16-30 ans) par la création d'une instance favorisant la participation à la vie publique départementale. Cette instance est instituée avec un groupe de jeunes issus des différents

territoires du département. Un budget de fonctionnement de 45 000 € a été réservé pour l'émergence de cette instance et la réalisation de premières actions.

### **Action F22 - Insertion des jeunes**

Pour 2018 les recettes de fonctionnement seront de 29 000 €.

Les crédits d'intervention de 365 600 € auprès des jeunes, en dépenses de fonctionnement comportent :

- Les aides financières aux personnes du Fonds d'Aide aux Jeunes, pour un montant de 198 000 €, en diminution de 17 % par rapport à 2017.
- Les actions d'aide à la mobilité, financées également par le Fonds d'Aide aux Jeunes : Passeport mobilité et auto-école d'insertion : 42 000 €.
- Les actions des Missions locales contribuant à la politique départementale de soutien à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute, prévention des addictions, appui aux parents....). Il est proposé d'inscrire 88 000 € en 2018, sans changement par rapport au budget 2017.
- La participation au financement des emplois jeunes : 37 600 €.

A noter que les jeunes en insertion ont accès à l'offre du PDI et figurent parmi les publics prioritaires des actions des contrats de ville financées par le Département.

### **Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>2 186 075,37</b>	<b>2 424 200,00</b>	<b>2 286 491,30</b>	<b>2 568 400,00</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>1 237 781,87</b>	<b>1 397 100,00</b>	<b>1 346 564,74</b>	<b>1 610 000,00</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	995 289,01	1 128 400,00	1 114 111,24	1 311 500,00
F12 Sports de pleine nature	242 492,86	268 700,00	232 453,50	298 500,00
<b>F2 Jeunesse</b>	<b>948 293,50</b>	<b>1 027 100,00</b>	<b>939 926,56</b>	<b>958 400,00</b>
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	526 737,59	592 100,00	532 761,21	592 800,00
F22 Insertion des jeunes	421 555,91	435 000,00	407 165,35	365 600,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>2 186 075,37</b>	<b>2 424 200,00</b>	<b>2 286 491,30</b>	<b>2 568 400,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>1 194 523,39</b>	<b>1 342 044,00</b>	<b>1 192 671,09</b>	<b>1 835 170,00</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>1 194 523,39</b>	<b>1 342 044,00</b>	<b>1 192 671,09</b>	<b>1 835 170,00</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	466 133,00	651 545,00	567 385,00	436 604,00
F12 Sports de pleine nature	728 390,39	690 499,00	625 286,09	1 398 566,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>1 194 523,39</b>	<b>1 342 044,00</b>	<b>1 192 671,09</b>	<b>1 835 170,00</b>



## **Mission G - Environnement et prévention des risques**

---

La mission regroupe quatre programmes concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 20,6 M€ en fonctionnement et 10,8 M€ en investissement.

### **Programme G1 - Eau**

Les crédits de ce programme sont de 1,6 M€ en fonctionnement et 7,7 M€ en investissement.

#### **Action G11 - Etudes**

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 71 500 €, correspondent aux financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour l'appui aux missions de suivi de l'Observatoire de l'Eau et les études stratégiques Eau précitées.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 193 500 €. Cette action concerne pour 15 000 €, le financement des missions de suivi contractuel et d'audit des contrats de délégation de service public des périmètres hydrauliques du Lauragais audois et de la Montagne Noire et le paiement des études engagées en 2016, à savoir :

- ✓ le diagnostic sur les potentialités et le fonctionnement du Karst du secteur de l'Alaric (15 000 €),
- ✓ le Schéma Directeur de résorption des déficits AEP sur le département de l'Aude en lien avec l'Observatoire départemental de l'Eau (35 000 €),
- ✓ le schéma directeur de valorisation agricole de l'eau brute et d'adaptation au changement climatique (70 000 €).

Cette action concerne également le financement de la mise à disposition de personnel conformément à la convention signée avec le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire (18 000 €), ainsi que les opérations de communications nécessaires à l'accompagnement de la démarche départementale « Zéro Phyto » (40 500 €).

#### **Action G12 - Programme AEP Assainissement**

Cette action correspond, en dépenses d'investissement, à l'aide financière apportée aux collectivités locales en matière d'eau potable et d'assainissement. Cette programmation annuelle fait l'objet d'un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau et les recettes correspondent à la part de subvention versée pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (convention de mandat du 26 août 2013).

L'ensemble des programmations d'aides engagées (depuis 2014) nécessitent des crédits de paiement pour 2018 évalués à 6 140 000 €, et donneront lieu à des recettes pour 2018 évaluées à 1 600 000 €.

#### **Action G13 – Programme de prévention des inondations**

Les recettes de fonctionnement prévues pour un montant de 30 000 € sont celles liées à la vente d'eau sur le périmètre audois par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement hydraulique du barrage de Montbel.

En fonctionnement, les dépenses de cette action s'élèvent à 795 500 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- ✓ Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR / 495 000 €),
- ✓ Syndicat Mixte de l'Agout (1 000 €),
- ✓ Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique du barrage de Montbel (IIABM / 299 500 €).

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 540 840,82 €. Elles sont réparties de la manière suivante :

- 1 335 553,76 € concernent le financement par subventions des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui sont portées par les syndicats hydrauliques adhérents au SMMAR (EPAGE) au titre des programmes PAPI 1 et 2 et PPGBV :
  - ✓ PAPI : Travaux de confortement de berges à Coustouges et confortement du pont départemental, l'étude pour l'espace de mobilité des cours d'eau de la Berre et du Rieu, les travaux de gestion de la ripisylve, les travaux de confortement de berges et digues et déversoirs de l'Aude, le solde du financement de la construction du système d'endiguement de Sallèles d'Aude,
  - ✓ Plans Pluriannuels de Gestion des Bassins Versants (PPGBV), avec les premières actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.
- 187 218,06 € concernent également des actions de Prévention des Inondations situées hors du périmètre du PAPI 2, c'est à dire situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre.
- 18 069 € intègrent également le solde des conventions de travaux et de recherche pour le désensablement embouchure Aude.

#### **Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux**

Les recettes de fonctionnement attendues s'élèvent à 40 000 €. Elles proviennent de l'Agence de l'Eau qui finance des points de mesure obligatoires sur les cours d'eau et leur suivi.

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 67 100 € sont destinés aux réseaux de mesures associés à l'Observatoire Départemental de l'Eau (ODE) ; il s'agit de financer le suivi de la qualité hydro biologique et physico-chimique des cours d'eau (renouvellement de petits matériels, honoraires d'analyse d'eau), et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines, conformément à l'accord cadre Département/Agence de l'Eau.

Les recettes d'investissement attendues, pour un montant de 270 980 €, sont celles versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre des actions « zéro phyto 2016 » pour l'ensemble du plan d'action départemental qui concerne aussi bien l'acquisition de matériel alternatif pour les routes ou les collèges que des actions de communication externe. Le reste correspond aux réseaux de suivi de l'Observatoire départemental de l'Eau.

Quant aux dépenses d'investissement elles sont portées à hauteur de 52 273 € et concernent :

- 20 000 € pour le financement de l'étude en maîtrise d'ouvrage départementale pour la préservation de la continuité écologique au droit du pont de FERRALS.
- 13 500 € pour le financement des équipements liés à la modernisation et à l'équipement du réseau piézométrique départemental conformément à l'accord cadre Département/Agence de l'Eau.
- 18 773 € pour le solde de l'étude du Karst Pays de Sault.

#### **Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement**

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. Cette action recouvre la participation du Département au budget annexe évaluée à 523 010,85 €.

## **Programme G2 - Espaces Naturels**

Le budget du programme s'élève à 2,8 M€ en fonctionnement et 2,4 M€ en investissement.

### **Action G21 – Pépinières**

Les crédits demandés à hauteur de 27 000 € correspondent au fonctionnement courant des pépinières départementales : achat de graines, interventions d'entretien sur les pépinières, locations diverses, fluides, acquisition consommables,...

Quant aux dépenses d'investissement, d'un montant de 47 500 €, elles permettront la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales : poursuite de la sécurisation de la ressource en eau de la pépinière de Lézignan, acquisition d'un enfonce pieu hydraulique pour Nébias,...

### **Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles**

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 450 255 €, dont :

- 398 000 € correspondent à la participation des communes concernées par les travaux de démoustication.
- 52 255 € correspondent au revenu tiré des coupes de bois sur les propriétés départementales ENS et à la perception des redevances versées par les fermiers.

Les crédits de fonctionnement sont de 1 909 631 € et couvrent les postes suivants :

- 971 925 € pour la participation statutaire à l'EID 2018 (fonctionnement) et pour la convention concernant la lutte anti larvaire contre le moustique tigre.
- 33 000 € pour les frais de gestion obligatoires ONF concernant nos forêts départementales.
- 234 206 € pour les subventions versées en application de la Stratégie départementale pour la biodiversité : 130 198 € pour le programme 2018 et 104 008 € de reports. Pour les subventions de fonctionnement aux collectivités et aux associations, au titre de la Stratégie départementale pour la biodiversité. Le Département mettra en œuvre son programme d'intervention 2018 sur les ENS essentiellement au travers de conventions annuelles d'objectifs conclus avec les principales associations environnementales œuvrant dans l'Aude (LPO, Fédération Aude Claire ; Conservatoire des Espaces Naturels – Languedoc Roussillon, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude), la SAFER (appui à l'amélioration foncière des propriétés départementales ENS). Le Département participe également au financement de deux projets européens de préservation d'espèces menacées en contrepartie de programmes Life, et au projet structurant d'« intendance du territoire », visant par le pastoralisme à la réouverture d'anciens milieux agricoles en cours de fermeture par le phénomène de friches ou d'avancée des surfaces boisées. Un travail spécifique sur deux sites pôles de la candidature UNESCO portée par le Département a été également mis en œuvre dans ce projet.
- 50 000 € pour les études ENS.
- 30 000 € pour la nouvelle stratégie de communication sur nos propriétés départementales.
- 450 000 € correspondent aux dotations statutaires des PNR.
- 110 500 € pour des subventions à destination des PNR pour la mise en œuvre de leur plan d'actions au titre de la stratégie biodiversité, ou pour les collectivités locales au titre de la gestion d'espaces remarquables sur les terrains du Conservatoire du Littoral ou hors de ce périmètre.
- 30 000 € pour les actions environnementales auparavant mises en œuvre par le SMDA et qui devraient être transférées au PNRNM au cours du premier trimestre 2018.

Les recettes d'investissement à hauteur de 300 000 € correspondent à la participation des EPCI audois à la restauration du patrimoine arboré le long du Canal du Midi.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 359 161,85 € et correspondent pour :

- 1 334 602 € pour la poursuite du financement de la restauration du patrimoine arboré le long du Canal du Midi dont 120 602 € pour le protocole transactionnel suite au litige sur les plants issus des pépinières,
- 286 410 € dont 80 000 € pour le programme 2018 et 206 410 € de reports pour les subventions investissement au titre de la Stratégie départementale pour la biodiversité. A l'instar de la section de fonctionnement, le Département mettra en œuvre son programme d'intervention 2018 sur les ENS essentiellement au travers de conventions annuelles d'objectifs conclues avec les principales associations environnementales œuvrant dans l'Aude – part investissement- (LPO, Fédération Aude Claire ; Conservatoire des Espaces Naturels – Languedoc Roussillon), mais aussi pour le soutien aux PPGBV menés par le SMMAR et les syndicats de rivières etc,
- 275 000 € pour les travaux 2018 au titre de la Gestion des propriétés ENS sur notre marché à bons de commandes,
- 270 000 € pour la mise en œuvre des interventions en investissement des PNR et des gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral pour le bâti principalement dont 231 000 € prévus pour la valorisation éco touristique du domaine de l'île de Ste Lucie,
- 80 000 € pour la participation statutaire 2018 du Département à l'EID,
- 58 149,85 € pour les études ENS dont 52 099,85 € pour le programme 2018,
- 40 000 € pour la signalétique,
- 15 000 € pour l'acquisition de parcelles pour rationaliser les propriétés départementales ENS.

### **Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement**

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 852 215 € :

- 738 200 € pour la convention avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) conformément à la convention pour le reversement de la taxe d'aménagement, incluant la prise en charge d'un poste à temps complet d'architecte spécialisé en patrimoine, renforçant l'équipe du CAUE dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare.
- 66 007 € pour les subventions de fonctionnement au titre du règlement d'éducation à l'environnement et au développement durable : seuls les projets conformes aux axes stratégiques des politiques sectorielles conduites par le Département seront soutenus. Ces dépenses incluent également 1 500 € pour l'adhésion à AMORCE pour la compétence énergie, 6 015 € pour la cotisation à l'ANEM, association des élus de montagne, et 14 924 € correspondant pour SWELIA au titre de l'animation de la charte qualité des eaux 2016-2018.
- 48 008 € concernent le programme CLI TITANOBEL, suite au conventionnement de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Titanobel à Cuxac-Cabardès.

### **Programme G3 - Energies Renouvelables**

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 0,2 M€ en fonctionnement seulement.

### **Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques**

Au titre des recettes de fonctionnement 300 000 € de crédits sont inscrits pour la participation de l'Etat pour le diagnostic Energies Renouvelables, cette somme sera versée en juillet 2018 au maximum au titre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV1).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 225 910 € dont 92 910 € pour la suite de l'étude de diagnostic territorial partagé de développement des énergies renouvelables, réalisée sur deux exercices budgétaires, 120 000 € pour le déploiement d'une stratégie de communication sur les EnR et la transition énergétique. Enfin, 13 000 € concernent les subventions pour l'animation départementale de la mission Bois énergie 2018-2020 au profit du SYADEN.

#### **Programme G4 - Sécurité civile**

Ce programme est composé de deux actions qui concernent principalement le financement obligatoire du SDIS et les subventions accordées par le Département dans le cadre de la convention de partenariat. Il s'élève à 16 M€ en fonctionnement et 0,7 M€ en investissement.

##### **Action G41 - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

La contribution du Département au fonctionnement du SDIS qui s'élève à 14 549 225 € est stable. La subvention dédiée au financement de l'hélicoptère est programmée à hauteur de 640 000 €. La prise en charge des intérêts des emprunts liés aux casernes s'établit à 580 505 € (fonctionnement) et celle du remboursement en capital à 641 161 € (investissement).

##### **Action G42 - Autres actions de sécurité civile**

La proposition de budget en dépenses de fonctionnement est établie à 221 580 €. Ces dépenses comprennent :

- 52 080 € pour la part fonctionnement de la cotisation annuelle 2018 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.
- 169 500 € pour le programme de fonctionnement DFCI 2018 avec l'entretien des vigies, la maintenance cartographique,....

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 28 000 € et proviennent des subventions de l'Etat sur le programme DFCI annuel.

Au titre de cette politique, il est prévu en dépenses d'investissement pour 27 500 € dont 7 500 € destinés à financer les opérations menées par les EPCI (ou communes lorsque les EPCI n'ont pas la compétence) en vue de prévenir les risques majeurs en milieux naturels sensibles et 20 000 € correspondant à la part investissement de la cotisation annuelle 2018 à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

## Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>20 159 913,83</b>	<b>21 231 567,86</b>	<b>20 502 363,27</b>	<b>20 585 176,48</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>1 934 749,77</b>	<b>2 238 106,86</b>	<b>2 070 428,01</b>	<b>1 579 110,85</b>
G11 Etudes	67 229,20	192 000,00	112 223,95	193 500,00
G13 Programme de prévention des inondations	1 324 321,64	1 468 964,86	1 468 964,86	795 500,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	82 103,54	86 600,00	71 662,06	67 100,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	461 095,39	490 542,00	417 577,14	523 010,85
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>2 451 306,74</b>	<b>2 790 780,21</b>	<b>2 614 701,22</b>	<b>2 788 846,00</b>
G21 Pépinières	25 494,01	27 349,21	27 346,58	27 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 613 644,21	1 853 025,00	1 738 303,09	1 909 631,00
G23 Conseil et éducation à l'environnement	812 168,52	910 406,00	849 051,55	852 215,00
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>32 021,44</b>	<b>161 190,00</b>	<b>82 470,00</b>	<b>225 910,00</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	32 021,44	161 190,00	82 470,00	225 910,00
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>15 741 835,88</b>	<b>16 041 490,79</b>	<b>15 734 764,04</b>	<b>15 991 309,63</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	15 602 513,84	15 820 826,00	15 610 228,59	15 769 729,63
G42 Autres actions de sécurité civile	139 322,04	220 664,79	124 535,45	221 580,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>20 159 913,83</b>	<b>21 231 567,86</b>	<b>20 502 363,27</b>	<b>20 585 176,48</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>8 238 412,59</b>	<b>11 373 209,41</b>	<b>8 981 187,14</b>	<b>10 808 436,28</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>6 793 843,98</b>	<b>8 618 255,00</b>	<b>7 566 166,21</b>	<b>7 733 113,82</b>
G12 Programme AEP Assainissement	6 432 195,00	6 927 651,00	6 119 890,00	6 140 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	361 648,98	1 628 331,00	1 441 729,41	1 540 840,82
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	0,00	62 273,00	4 546,80	52 273,00
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>839 764,25</b>	<b>2 123 989,00</b>	<b>818 854,93</b>	<b>2 406 661,85</b>
G21 Pépinières	22 832,95	57 995,00	57 518,16	47 500,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	816 931,30	2 065 994,00	761 336,77	2 359 161,85
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>42 000,00</b>	<b>32 571,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	42 000,00	32 571,00	28 000,00	0,00
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>562 804,36</b>	<b>598 394,41</b>	<b>568 166,00</b>	<b>668 660,61</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	509 288,36	538 794,41	538 794,00	641 160,61
G42 Autres actions de sécurité civile	53 516,00	59 600,00	29 372,00	27 500,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>8 238 412,59</b>	<b>11 373 209,41</b>	<b>8 981 187,14</b>	<b>10 808 436,28</b>

## **Mission H - Aménagement et attractivité du territoire**

---

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 5,8 M€ en fonctionnement et 16,6 M€ en investissement.

### ***Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental***

Le montant du programme s'élève à 0,5 M€ en fonctionnement et à 6,7 M€ en investissement.

#### **Action H11 – Numérique**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 50 000 € au titre de l'aide pour le Schéma de Développement des Usages et Services Numériques. Le coût prévisionnel de ce Schéma s'élève à 100 000 € TTC et la Caisse des Dépôts et Consignations sera sollicitée au titre de la convention de partenariat conclue avec le Département, pour un cofinancement à hauteur de 50 %.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 383 350 € qui se répartissent comme suit :

- Déploiement du réseau Très Haut Débit - Contribution aux Charges de structure portées par le budget annexe du SYADEN : 281 750 €  
En sus des participations financières au titre des investissements du RIP audois, le Département s'engage à verser au SYADEN une contribution financière annuelle destinée à couvrir les charges de personnel, d'études et d'administration générale de cette structure au titre de son budget annexe « réseau THD » : sur la base des règles de répartition des charges de structures portées par le budget annexe du SYADEN sur la période 2016-2020 et concertées avec l'ensemble des partenaires du projet, cette participation s'élève à 1 408 750 € hors taxes sur la période des cinq ans, soit 281 750 € par an.
- Très Haut Débit - cotisation AVICCA : 1 600 €  
Il s'agit du renouvellement annuel de l'adhésion du Département aux services de l'association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel.
- Schéma numérique : 100 000 €  
Comme indiqué précédemment, désireux de parfaire l'aménagement numérique de ses territoires tout en développant l'utilisation d'Internet, le Département entend désormais réaliser un Schéma de Développement des Usages et Services Numériques. Pour ce faire, il envisage de mandater un cabinet spécialisé dont le coût prévisionnel de la mission est estimé à 0,1 M€ TTC. Cette opération avait été inscrite au BP 2017 mais n'a pu se réaliser sur l'exercice.

Les dépenses d'investissement de cette action s'élèvent à 4 000 000 €. Elles sont relatives au déploiement du réseau Très Haut Débit.

Sur la base des règles de péréquation territoriale adoptées par l'ensemble des partenaires locaux (Département, SYADEN, EPCI) et appliquées aux coûts des différentes composantes du réseau THD audois sur la période 2016-2020, le Département participe à l'effort d'investissement porté par le SYADEN pour l'aménagement numérique du territoire audois, à hauteur d'un montant global de 22 991 250 €. Compte tenu du calendrier actualisé des travaux, le Département devrait verser en 2018 un montant inférieur à celui initialement prévu sur l'échéancier mis en place dans la convention financière signée le 10 novembre 2016.

### **Action H12 – Port de Port la Nouvelle**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 209 348 € et se répartissent comme suit :

- Port de Port La Nouvelle – Projet Grand Port : 2 116 398 €. Par convention du 20/12/2011 signée entre notre collectivité, la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude s'est engagé à participer à hauteur de 30 M€ (15 %) aux opérations d'investissement réalisées sur le port de Port-la-Nouvelle. Conformément à l'avenant N°1 du 30/12/2016, notre participation a été lissée jusqu'à son terme, soit 2029, pour s'élever à 2 116 398 € par an. Les travaux prévus en 2018 concernent la réalisation d'un nouveau terre-plein portuaire et le démarrage de l'extension du port, partie maritime.
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : 92 950 €.

### **Action H13 – Aéroport de Carcassonne**

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'aéroport s'élèvent à 135 000 €. La compensation financière pour sujétion de service public versée par la Région à Transdev est estimée autour de 4 M€. Toutefois ce montant n'est pas définitif dans la mesure où le programme de vols n'est pas encore finalisé pour 2018. Notre taux de participation s'établissant à 10 %, il est proposé de proratiser notre participation sur le premier tiers de l'année, soit jusqu'à la fin de la convention.

En section d'investissement, 250 000 € sont budgétisés pour la participation du Département au financement des travaux, ce montant est estimé par la Région au vu des dépenses réalisées en 2017.

### **Action H14 – LGV**

Les crédits d'investissement de 195 307 € concernent la participation du Département à la réalisation de la LGV entre Montpellier et Perpignan, ils se répartissent de la manière suivante :

- 39 057 € correspondant au solde des études
- 156 250 € correspondant au solde des acquisitions foncières

Le manque de lisibilité sur le devenir de cette opération est susceptible de donner lieu à un réexamen des engagements financiers du Département dans ce domaine.

### **Programme H2 – Accompagnement des territoires**

Les crédits du programme Accompagnement des territoires s'élèvent à 328 000 € en fonctionnement et 7 156 629 € en investissement.

### **Action H21 - Contrats d'Agglomérations**

Des crédits de paiement de 2 100 000 € en section d'investissement sont prévus. La dernière génération de contrats d'agglomération portait sur une durée de 3 ans, 2015 à 2017. A compter de 2018, les agglomérations entrent dans le droit commun des aides aux communes, avec toujours un volet territorial et un volet eau et assainissement. Au titre du développement territorial, je vous propose d'inscrire un volume de crédits de 2,1 M€, en forte augmentation par rapport au budget 2017, pour tenir compte de la fin des mandatements relatifs aux subventions allouées dans le cadre des précédents contrats.



## **Action H22 – Aide aux constructions publiques**

Dans le cadre du règlement départemental des aides aux tiers, le Département attribue aux communes et établissements publics de coopération intercommunale des subventions d'investissement destinées à réaliser ou à maintenir en bon état les bâtiments publics dédiés à un service d'accueil à la population, comme les mairies ou sièges EPCI, les bâtiments scolaires, des locaux techniques ou socio-éducatifs...

Peuvent également être financées les opérations d'aménagement des cœurs de villages qui favorisent la mise en valeur du cadre de vie des habitants tout en présentant une qualité paysagère et architecturale particulière. Ces opérations doivent faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et respecter les critères de développement durable (gestion des eaux pluviales, intégration des modes doux pédestres, cyclistes...).

Les critères d'attribution des subventions sont définis par les règlements départementaux des aides aux tiers. Les crédits d'investissement s'établissent à 4 553 817 € et se répartissent comme suit :

- Bâtiments publics : 2 225 245 €.
- Equipements scolaires : 1 206 731 €.
- Cœurs de village : 1 121 841 €.

## **Action H23 – Maintien d'activités en milieu rural**

Les crédits de fonctionnement prévus pour le budget primitif sont de 140 000 € :

- Maisons des Services au Public (MSAP) : 94 000 €  
Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public adopté en session du 21 juin 2016, le Département a mis en place un règlement permettant de soutenir les Maisons des services au public de l'Aude. Ainsi, c'est un soutien annuel de 5 000 € qui est apporté à chacune des six structures qui ont obtenu leur labellisation MSAP fin 2015. Se rajoute par ailleurs une majoration, au cas par cas, en fonction de la nature des interventions et des actions menées sur le territoire d'implantation qui, en 2017, a concerné deux structures. Il est donc proposé d'inscrire le même montant qu'en 2017.
- Opération gorges de Galamus : 22 000 €  
Par délibération du 26 juin 2015, le Département s'est engagé à financer chaque année, de 2015 à 2020, à hauteur de 22 000 €, l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, grâce à l'emploi d'agents saisonniers par la mairie de Cubières sur Cinoble.
- Agences postales : 24 000 €  
Le Département apporte chaque année une subvention de fonctionnement aux communes de moins de 500 habitants possédant une agence postale. Le montant, calculé sur la base d'un SMIC, est fonction de la durée d'ouverture au public, déduction faite de la participation des services de la Poste.

En investissement, les crédits s'élèvent à 456 252,37 €. Depuis la loi NOTRe, le Département ne dispose plus de la compétence « économie » mais il peut, lorsque l'initiative privée est défailtante, contribuer au financement d'opérations en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population rurale, à condition que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par des communes ou des EPCI à fiscalité propre. Il est donc proposé l'inscription de 67 500 € en crédits de paiement pour favoriser l'implantation ou le maintien de commerces de proximité en zone de revitalisation rurale.

Il est par ailleurs proposé un crédit de 17 500 € pour financer les projets d'investissement menés par les communes et EPCI pour la rénovation ou la création de gîtes ou chambres d'hôtes ainsi que pour l'aménagement des lieux de la pleine nature.

Le solde des crédits correspond à :

- 15 277 € pour permettre de solder les derniers dossiers d'aide aux entreprises en cours, sur de l'immobilier d'entreprises ou de la reprise d'activités en milieu rural financés sur l'ancien règlement départemental d'aides aux entreprises (RDAE).
- 300 000 € pour le projet de Centre de Formation des Apprentis de Carcassonne porté par la Chambre Régionale de commerce et d'industrie dont les travaux devaient démarrer en 2017 et ont été reportés en 2018.
- 55 975,37 € d'aides aux constructions publiques.

### **Action H24 - Lutte contre la désertification médicale**

Le budget fonctionnement 2018 pour cette action est d'un montant total de 138 000 €. Il connaît une forte augmentation (2017 : 31 200 €), qui s'explique :

- par l'augmentation des demandes en 2017 qui passent de 6 en moyenne/an depuis le lancement du dispositif à 10 demandes en 2017 (base de calcul pour 2018).
- parce que le dispositif de lutte contre la désertification médicale a été modifié en 2017 (élargissement de la zone pour l'aide aux internes, ouverture aux étudiants de l'académie de Toulouse et mise en place d'une bourse d'études).

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- Aide aux internes pour un montant de 108 000 €.
- Bourse d'études pour un montant de 30 000 €.

Par ailleurs, une enveloppe d'un montant de 12 960 € en crédit d'investissement est prévue. Cette enveloppe est destinée à financer les opérations de construction ou d'aménagement des maisons de santé pluridisciplinaires situées en zone rurale et ce, en vue de lutter contre la désertification médicale et de faciliter l'accès aux soins des populations éloignées des villes.

L'investissement doit être complété d'un montant de 33 600 €. La dépense correspond au solde du dossier de 2014, pour la création d'une MSP à Espéraza.

### **Action H25 – Agence Technique Départementale**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 10 000 € et correspondent à des remboursements de frais.

En dépenses de fonctionnement, la participation statutaire pour l'Agence Technique Départementale s'établit à 50 000 € et est stable par rapport à l'année dernière.

### **Programme H3 – Coopération décentralisée**

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 217 000 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale permet de participer au projet départemental, dans une logique de développement solidaire durable.

### **Action H31- Programmes de coopération décentralisée**

Pour cette action, des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 130 800 €.

Le Département développe des projets de coopération décentralisée, en lien avec le ministère des Affaires étrangères. Ces projets concernent essentiellement le pourtour méditerranéen et s'étend, dans le domaine viticole, en direction de l'Argentine. Des actions sont également conduites au Liban, au Burkina Faso, en Equateur et au Pérou. Pour l'ensemble de ces interventions les crédits de fonctionnement demandés sont de 214 000 €.

Il convient également de prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement des actions de coopération menées avec le Burkina Faso, en collaboration avec l'Association des Archivistes français, soit 3 000 € (déplacements, hébergements lors de stages et de missions).

### **Programme H4 – Tourisme**

Il représente un montant de 2,77 M€ en fonctionnement et 0,26 M€ en investissement.

#### **Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique**

En fonctionnement, 2 463 192 € de crédits sont demandés et correspondent à :

- 2 241 200 € : cette dépense correspond en majeure partie au versement de notre participation annuelle au fonctionnement général de l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) dans le cadre de la convention annuelle 2018. Conformément au code du tourisme, l'agence de développement touristique de l'Aude (ADT) met en œuvre la politique départementale en matière de promotion, communication et développement des activités touristiques sur le périmètre départemental. Au-delà, elle assure la stratégie marketing de la destination « Aude, Pays Cathare » à l'étranger via des outils promotionnels divers (salons notamment) pour augmenter les flux de fréquentation. Ce budget de fonctionnement 2018 est en légère baisse par rapport à 2017 malgré une participation exceptionnelle de 20 000 € pour les repères culturels.
- Parallèlement, la collectivité départementale s'appuie à la fois sur des relais locaux (relais des gites) et des partenaires extérieurs (confédération de Tourisme Pyrénéen) dans le cadre du contrat de destination « Pyrénées ».  
Comme en 2017, le département envisage de poursuivre son intervention financière auprès des organismes suivants :
  - 1 400 € pour Confédération Pyrénéenne du tourisme,
  - 91 192 € pour le Relais des Gites de l'Aude, au titre du programme d'actions 2018 pour 39 692 € et au titre du volet Marque Pays Cathare, dont l'association est le référent professionnel, pour 51 500 €, le tout sur un montant financier total identique à 2017.
  - 129 400 € pour accompagner les associations ou collectivités engagées dans des démarches de promotion de l'Aude, Pays Cathare, par la création d'événementiels de portée intercommunale ou départementale sur des thématiques touristiques, et de promotion des circuits de proximité et notamment de la marque Pays Cathare.

En investissement, 255 570 € sont prévus. Cette rubrique concerne les subventions attribuées aux communes et EPCI pour le financement des équipements structurants à vocation touristique pour un montant de 233 032 €. Par ailleurs, 22 538 € serviront à solder les derniers dossiers de subventions aux entreprises touristiques portés par des opérateurs privés ou publics et dont les travaux ont été engagés en 2015 ou 2016 avant la Loi NOTRe.

#### **Action H42 - Marque « Pays Cathare »**

Concernant les dépenses de fonctionnement, 302 000 € sont demandés et ventilés de la manière suivante :

- 202 000 € sont dédiés à la marque Pays Cathare qui connaît une nouvelle dynamique impulsée par une gouvernance resserrée qui s'appuie sur une équipe projet élargie à deux agents, mis à notre disposition par la Chambre d'Agriculture, et sur une étroite collaboration avec la direction de la communication de la Collectivité. L'objectif est de dynamiser les ventes et d'élargir la gamme agroalimentaire, et sa visibilité sur les différents circuits de distribution commerciale. Le plan d'actions prévoit aussi de répondre aux enjeux de traçabilité et de sécurisation de la marque en proposant 130 000 € de prestations pour finaliser le volet juridique en lien avec la nouvelle stratégie marketing agroalimentaire autour du « manger audois » qui sera déclinée en plan d'actions et par la mise en place d'un dispositif de contrôle pour tous les réseaux des produits et services marqués qui ne bénéficient pas à ce jour d'audits externes. Il est aussi prévu de consacrer 72 000 € pour des actions de promotion et la poursuite du déploiement d'un nouveau plan de communication multi media (affichages, presse, publicités sur les lieux de vente, animations commerciales, réseaux sociaux etc. ...).

- 80 000 € seront mobilisés pour accompagner ce projet stratégique et consolider le relais avec les producteurs ; le Département a souhaité se doter de compétences spécifiques avec la mise à disposition de profils techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Aude. Ainsi, la mise à disposition de deux agents pour un équivalent temps plein fait l'objet de conventions nominatives et de fiches de poste dédiées.

- 20 000 € sont demandés pour la communication publicitaire des manifestations Promaude et de la Fête du Cassoulet à Castelnaudary.

#### **Programme H5 – Agriculture et Pêche**

Le budget du programme s'élève à 1 927 042 € en section de fonctionnement et à 2 498 071 € en section d'investissement.

#### **Action H51 – Santé animale et prévention des calamités**

Le montant des crédits de fonctionnement est de 518 600 € dont :

- 8 600 € subventions aux organismes de pêche sont maintenues à l'identique de 2017.
- 490 000 € sont programmés pour promouvoir la lutte biologique dans les vignes pour lutter contre le vers de grappe par le nouveau dispositif de confusion sexuelle. Ces crédits inscrits pour la première fois au BP 2018 correspondent à un effort exceptionnel de la collectivité au titre de cette exercice budgétaire et pour les années à venir.
- 20 000 € correspondent à la mise en œuvre du volet foncier de la convention de partenariat avec la SAFER Occitanie.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental s'élève à 895 142 € pour 2018.

Les crédits d'investissement s'établissent à 580 000 €. Ils permettront le financement des opérations d'aménagement foncier en cours (4 communes) et des études d'aménagement des futures opérations (2 opérations intercommunales concernant 7 communes) à hauteur de 430 000 €, des travaux connexes des opérations achevées (2 communes pour un montant de 140 000 €), du dispositif d'aide aux échanges et cessions d'immeubles ruraux (10 000 €).

### **Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme**

En dépenses de fonctionnement, 513 300 € sont demandés. Le Département met l'accent via sa plateforme « Agrilocal 11 » sur le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux dans les assiettes des collégiens, des résidents de maisons de retraites,.... En parallèle, il soutient tous les acteurs qui œuvrent à la sensibilisation pour l'usage de cette plateforme et facilitent ainsi la fluidité des relations entre producteurs et acheteurs, projets agrotouristiques et vente directe à la ferme.

Certaines organisations professionnelles agricoles et la Chambre d'Agriculture assurent également la promotion touristique de l'Aude, Pays Cathare, par la structuration et l'animation de réseaux de producteurs locaux qui mettent en exergue des recettes et produits emblématiques du « bien manger audois », des sigles officiels de qualité ou des territoires identifiés pour leurs appellations d'origine. Ces subventions, qui soutiennent l'ingénierie territoriale et l'innovation, ne peuvent s'inscrire que dans le cadre de notre règlement agricole révisé en fin d'année 2016 et dans le cadre de contreparties d'un régime d'aide notifié ou exempté (FEADER) avec l'accord annuel de la Région.

Détail des dépenses de fonctionnement :

- 208 000 € subvention à la chambre d'agriculture.
- 13 000 € adhésion à association Agrilocal.
- 25 000 € frais de communication.
- 262 300 € subventions aux associations agricoles (y compris GDS, GDSA, ADEAR), la subvention 2017 du GDS est reportée sur l'exercice 2018.
- 5 000 € ingénierie, études (dossier déposé par Terra rural).

En dépenses d'investissement, 244 062,03 € sont prévus dont :

- 145 000 € pour l'INRA Pech Rouge pour le transfert de la collection Vassal (de l'Hérault) vers l'Unité Expérimentale de Gruissan (Aude), puis pour l'accompagnement des coûts de replantation et la recherche sur ces cépages viticoles rares qui, prévus en 2017, n'ont pas été mandatés. Ils sont reportés sur 2018. Il sera aussi prévu en 2019 des crédits d'un montant de 155 000 € pour terminer le financement de ce projet.
- 99 062,03 € pour solder des engagements de 2016 et 2017.

### **Action H53 – Programme Hydro-Agricole**

Les recettes de fonctionnement prévues au budget 2018 de l'action sont portées à 280 000 €. Elles sont constituées par le versement d'une redevance d'exploitation par la société fermière du Département SODEPLA sur le périmètre hydraulique affermé de Laprade.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 674 009 € et concernent le financement de la politique hydraulique agricole départementale dont :

- ✓ 804 296 € au titre du programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia sur les maillons Val d'Hérault, Nord Gardiole et Biterrois, les études préalables sur le Minervois, ainsi que les travaux d'extension de la capacité de traitement de l'unité de potabilisation de Puech de Labade, au profit de BRL concessionnaire régional.

- ✓ 328 027 € au titre de la cession de créances relative à l'affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage-réservoir de LAPRADE au profit de la « Deutsche Pfandbriefbank ».
- ✓ 385 000 € pour les coûts patrimoniaux concession du LAURAGAIS,
- ✓ 50 000 € pour la participation statutaire aux travaux portés par l'IEMN (Institution des Eaux de la Montagne Noire).
- ✓ 106 686 € pour des projets hydrauliques agricoles portés par des ASA ou leur union (en phase schéma directeur).

### **Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>5 664 776,71</b>	<b>5 783 008,32</b>	<b>4 652 653,89</b>	<b>5 755 584,00</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>977 451,26</b>	<b>1 196 385,14</b>	<b>683 330,00</b>	<b>518 350,00</b>
H11 Numérique	642 078,00	796 385,14	283 330,00	383 350,00
H13 Aéroport de Carcassonne	335 373,26	400 000,00	400 000,00	135 000,00
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>306 760,76</b>	<b>219 492,00</b>	<b>217 407,90</b>	<b>328 000,00</b>
H21 Contrats d'agglomération	10 815,00	0,00	0,00	0,00
H22 Aides aux constructions publiques	52,98	0,00	0,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	223 092,78	138 292,00	137 407,90	140 000,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	22 800,00	31 200,00	30 000,00	138 000,00
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>H3 Coopération décentralisée</b>	<b>193 886,75</b>	<b>244 389,00</b>	<b>114 480,00</b>	<b>217 000,00</b>
H31 Programmes de coopération décentralisée	193 886,75	244 389,00	114 480,00	217 000,00
<b>H4 Tourisme</b>	<b>2 852 292,05</b>	<b>2 689 672,69</b>	<b>2 577 559,71</b>	<b>2 765 192,00</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 508 455,91	2 548 324,69	2 530 957,33	2 463 192,00
H42 Marque "Pays cathare"	343 836,14	141 348,00	46 602,38	302 000,00
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>1 334 385,89</b>	<b>1 433 069,49</b>	<b>1 059 876,28</b>	<b>1 927 042,00</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	846 453,89	964 786,18	816 077,28	1 413 742,00
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	487 932,00	468 283,31	243 799,00	513 300,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>5 664 776,71</b>	<b>5 783 008,32</b>	<b>4 652 653,89</b>	<b>5 755 584,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>15 024 222,39</b>	<b>20 955 071,00</b>	<b>17 552 021,47</b>	<b>16 564 925,41</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>5 852 717,25</b>	<b>11 984 241,00</b>	<b>11 258 601,02</b>	<b>6 654 655,00</b>
H11 Numérique	4 315 054,00	9 311 593,00	8 791 593,00	4 000 000,00
H12 Port de Port la Nouvelle	954 431,82	2 116 398,00	2 116 398,00	2 209 348,00
H13 Aéroport de Carcassonne	458 231,43	400 000,00	194 360,02	250 000,00
H14 LGV	125 000,00	156 250,00	156 250,00	195 307,00
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>5 341 269,33</b>	<b>5 798 294,00</b>	<b>4 257 081,74</b>	<b>7 156 629,37</b>
H21 Contrats d'agglomération	1 178 977,12	1 054 890,00	760 985,02	2 100 000,00
H22 Aides aux constructions publiques	3 698 947,26	3 687 941,00	3 222 633,00	4 553 817,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	440 944,95	955 863,00	211 751,72	456 252,37
H24 Lutte contre la désertification médicale	22 400,00	99 600,00	61 712,00	46 560,00
<b>H4 Tourisme</b>	<b>296 939,85</b>	<b>401 296,31</b>	<b>239 513,20</b>	<b>255 570,00</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	296 939,85	401 296,31	239 513,20	255 570,00
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>3 533 295,96</b>	<b>2 771 239,69</b>	<b>1 796 825,51</b>	<b>2 498 071,04</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	81 907,54	560 000,00	389 826,22	580 000,00
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	46 327,08	264 150,69	62 754,90	244 062,03
H53 Programme hydro-agricole	3 405 061,34	1 947 089,00	1 344 244,39	1 674 009,01
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>15 024 222,39</b>	<b>20 955 071,00</b>	<b>17 552 021,47</b>	<b>16 564 925,41</b>

## **Mission I - Réseau routier et mobilité**

---

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget important de 12,83 M€ en fonctionnement et 30,37 M€ en investissement.

### **Programme I1 - Routes**

Les crédits de fonctionnement, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental. Suivant la hiérarchisation du réseau et selon l'état des chaussées, des dépendances ou des événements pouvant affecter ce réseau, il est nécessaire d'intervenir pour assurer la sécurité des usagers.

Des crédits d'investissement sont par ailleurs prévus pour les subventions attribuées au titre de l'aide aux communes dans le domaine de la voirie.

Les crédits du programme s'établissent à 10 883 759 € en fonctionnement et à 30 365 463 € en investissement.

### **Action I11 - Etudes**

Les prévisions des crédits de paiement de cette action sont en hausse du fait :

- d'une reventilation des crédits entre actions pour une meilleure lisibilité du budget,
- et de la hausse des crédits d'études liée aux contraintes environnementales.

Une enveloppe de crédits de paiement, en section d'investissement, est donc prévue à hauteur de 870 000 € pour :

- les acquisitions foncières relatives aux régularisations et non liées à des opérations prévues au sein du plan pluriannuel d'investissement.
- assurer le financement des interventions hors opérations du laboratoire routier.
- assurer les besoins courants et récurrents relatifs aux études de faisabilité, études environnementales avant de créer une opération.
- les études relatives aux projets Aude 2030.

### **Action I12 - Travaux neufs**

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Le montant prévisionnel de recettes d'investissement s'établit à 3 569 147 € et se répartit de la manière suivante :

- Participation régionale aux projets sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional : 1 500 000 €.
- Participation des communes et intercommunalités aux projets d'aménagement du réseau routier départemental : 500 000 €.
- Participation de l'Etat au projet de création de la Rcade Est de Narbonne : 450 000 €.
- Reversement par l'Etat des produits des amendes radars automatiques : 717 000 €.
- Participation de l'Etat pour la création des aires multimodales dans le cadre de l'appel à projet « Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte » ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques (routes solaires) : 340 000 €.
- Autres recettes (convention RTE) : 62 147 €.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 11 115 282 €.

Cette action regroupe les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau. Pour les projets routiers, une dépense de 10 524 418 € est prévue. Une enveloppe

de 485 000 € est proposée pour les opérations de co-financement ou de transfert de domanialité.

Concernant les grands projets, une enveloppe de crédits de paiement est prévue à hauteur de 5 239 500 € se répartissant comme suit :

- Réalisation de la rocade de Narbonne : 1 750 000 €.
- Création d'un barreau de raccordement de la RD 34 à la RD 6113 à Alzonne : 485 000 €.
- Création d'une voie de raccordement entre les RD 4 et 33 à Bram : 710 000 €.
- Délestage de Limoux par la liaison RD 118/RD 623 : 459 500 €.
- Réparation bétons sur le pont de la Nielle à Saint-Laurent de la Cabrerisse : 580 000 €.
- RD6139 Renforcement chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 : 1 100 000 €.
- RD610 Aménagement Puichéric/Redorte : 55 000 € (relatif principalement aux études et acquisitions foncières avant lancement des travaux).
- Pôle d'échange scolaire à Castelnaudary : 100 000 €.

Concernant la desserte du territoire et la modernisation du réseau, une enveloppe de crédits de paiement à hauteur de 4 984 918 € se répartissant comme suit :

- RD 118 Renforcement et murets : 610 000 €.
- RD102 Renforcement et recalibrage entre Fanjeaux et Gaja la Selve : 590 000 €.
- RD117 Mise sécurité des parapets à la Pierre-Lys : 250 000 €.
- RD118 / RD 119 Suppression des Obstacles latéraux : 175 000 €.
- RD126 Mise sécurité et élargissement de la chaussée à Saint Papoul : 497 646 €.
- RD613 Renforcement de Roquefeuil jusqu'à l'Ariège : 362 272 €.
- RD 620 Renforcement au col du Bac entre la Bezole et Chalabre : 500 000 €.
- dotations annuelles et opérations courantes pour l'ensemble du territoire audois : 2 000 000 €.

### **Action I13 - Entretien et gestion du réseau**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 347 903 €. Ces crédits se répartissent entre trois grands types de dépenses nécessaires pour l'entretien des chaussées et des dépendances :

- les travaux d'entretien des chaussées et des dépendances assurés en Régie pour un montant global de 4 853 358 € (Location et entretien de matériel au Parc départemental pour un montant de 3 851 400 € ; Petit matériel pour un montant de 55 500 € ; Fournitures pour l'entretien pour un montant de 946 458 €) ;
- les travaux d'entretien des chaussées et des dépendances assurés par le Parc Départemental pour un montant global de 2 322 500 € (1 950 000 € de travaux d'enduits superficiels d'usure (ESU) et 372 500 € pour l'entretien des dépendances vertes) ;
- les travaux confiés aux entreprises pour 1 956 345 € (Entretien des dépendances routières : 1 452 408 € dont 400 000 € pour l'expertise des plantations, Entretien des chaussées : 503 937 €) ;

S'y ajoutent également 170 000 € prévus pour le débroussaillage au titre de la DFCI.

Une enveloppe est également prévue pour des dépenses diverses : 45 700 €.

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 14 289 507 € sur cette action.

Cette dernière est relative à la pérennisation du réseau qui intègre les opérations récurrentes des réparations des ouvrages d'art, la pérennisation de la chaussée, des opérations de sécurité, la signalisation, les aires multimodales et l'aménagement et entretien des aires de repos et des giratoires.



Les crédits de paiement sont répartis comme suit :

- Pérennisation des chaussées : 5 939 007 € :
  - o Travaux préparatoires : 920 000 €.
  - o Travaux de revêtements : 2 500 000 €.
  - o Travaux en traverse d'agglomérations : 2 519 007 €.
  
- Pérennisation des dépendances : 3 075 000 € :
  - o Réparations des ouvrages d'art : 2 715 000 €.
  - o Aménagement des aires de repos et des giratoires : 280 000 €.
  - o Acquisition de matériel et stations de comptage : 80 000 €.
  
- Sécurisation du réseau et des équipements : 1 840 000 € :
  - o Opérations de sécurité : 100 000 €.
  - o Dispositifs de retenues et glissières : 300 000 €.
  - o Signalisation verticale : 500 000 €.
  - o Signalisation horizontale : 650 000 €.
  - o Signalisation touristique : 200 000 €.
  - o Sécurisation passage voie ferrée : 90 000 €.

La pérennisation du réseau intègre principalement les opérations suivantes :

- Aires multimodales : 610 864 €.
- RD 33 Aménagement tracé entre Carcassonne et Bram : 405 000 €.
- RD 5, Mise en sécurité du pont à Cabezac : 125 000 €.
- RD 6009 Renforcement de Sigean au P.O. : 500 000 €.
- R 6113 Travaux de reprise Béragne : 150 000 €.
- RD 6161, Renforcement et mise en sécurité à Carcassonne : 302 500 €.
- RD 624, Renforcement entre Castelnaudary et Peyrens : 400 000 €.
- RD 124 Sécurisation de la Rd en bordure du canal à Paraza et Ventenac-Minervois : 400 000 €.
- RD 709, Renforcement de Port la Nouvelle à La Palme : 400 000 €.

#### **Action I14 - Imprévus et divers**

L'estimation du montant des recettes de fonctionnement est de 610 000 € et se répartit comme suit :

- Remboursement de tiers suite à dégâts de voirie : 120 000 €.
- Redevance pour occupation du domaine public : 490 000 €.

L'estimation du montant des remboursements des tiers suite à des dégâts de voirie est à budget constant au regard des précédents comptes administratifs.

Les grands pôles de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 953 880 € et se répartissent principalement comme suit :

- La viabilité hivernale : 617 880 € (Location du matériel et intervention Parc : 422 880 € ; Sel de déneigement : 70 000 € ; Fourniture de petits équipements : 48 000 € ; Interventions entreprises : 75 000 € ; Barrière pare-neige : 2 000 €).
- Les réparations consécutives aux dégâts et atteintes au domaine public routier départemental pour 180 000 €.
- La fourniture des vêtements et équipements de sécurité aux agents des routes pour 150 000 €. Une enveloppe de 6 000 € est également prévue pour l'achat de produits d'entretien pour les centres routiers.

A noter que 6 000 €, au titre de l'aide aux communes sont inscrits. En effet, des subventions sont attribuées aux communes situées en zone de montagne pour couvrir les frais de déneigement de leurs voies communales.

Les crédits d'investissement principalement destinés à assurer les missions de sécurisation du réseau routier départemental suite à des événements aléatoires (intempéries et purge de falaises) représentent un montant de 1 578 590 €.

### **Action I15 - Parc et Laboratoire Routier**

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier. Il est à noter que les deux budgets annexes ont fusionné pour l'exercice 2018. Le détail des inscriptions budgétaires est donné dans le rapport spécifique du budget annexe.

La participation de fonctionnement prévisionnelle du Département pour ce budget annexe est de 575 976 €.

### **Action I16 – Subventions d'investissement**

Dans le cadre du règlement départemental des aides aux tiers, le Département attribue aux communes et à leurs groupements des subventions d'investissement pour les aider à structurer et à maintenir en bon état leur réseau de voirie. Sont concernés les travaux de réfection ou de renforcement de la chaussée sur le réseau routier communal mais aussi les travaux réalisés, sous délégation de maîtrise d'ouvrage, sur le réseau départemental en traverse d'agglomération.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 2 512 084 €. Ces crédits concernent les aménagements de voirie pour 2 287 148 € et les subventions suite à intempéries pour 224 936 €.

### **Programme I2 – Transports**

Le budget de ce programme s'élève à 1 946 025 € en section de fonctionnement uniquement.

### **Action I22 - Transports scolaires**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a organisé le transfert à la région des compétences départementales en matière de transport au 01/01/2017.

Une recette de fonctionnement de 20 586 € est prévue au titre des régularisations sur les délégations de service public de l'exercice précédent.

La loi NOTRe a néanmoins maintenu la compétence sur le transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires aux départements. Les missions liées au transport des élèves handicapées sont désormais gérées au sein du service Aide sociale générale.

Sur l'année 2017, la réorganisation du transport adapté sur le territoire avec la mise en place de marchés basés sur le critère de la domiciliation de l'élève n'a pas eu l'effet escompté. En effet, celle-ci a induit une augmentation de la base budgétaire, liée essentiellement à l'augmentation du prix au kilomètre (+ 161 % en moyenne).

Au vu de l'augmentation constatée, il est proposé 1 700 000 € pour le transport élèves handicapés par taxis et 81 000 € pour les indemnités kilométriques des familles, soit un montant total de 1 781 000 € de dépenses pour 2018. Auxquelles s'ajoutent 22 500 € correspondant au solde des prestations 2017.

### Action I23 - Transports réguliers et à la demande

Les dépenses correspondant à l'exploitation des lignes régulières en délégation de service public s'établissent à 128 025 € et correspondent au solde des prestations 2017.

### Action I24 - Etudes et frais de gestion

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 500 € pour des prestations 2017 (études et AMO des lignes régulières).

### Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>29 610 784,04</b>	<b>24 248 203,83</b>	<b>23 185 102,82</b>	<b>12 829 784,48</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>10 200 526,48</b>	<b>10 712 778,50</b>	<b>10 144 822,63</b>	<b>10 883 759,00</b>
I11 Etudes	897,12	2 235,53	2 235,53	0,00
I13 Entretien et gestion du réseau	9 059 614,27	9 306 598,32	9 290 998,09	9 347 903,00
I14 Imprévus et divers	781 194,89	753 788,65	739 618,35	959 880,00
I15 Parc et laboratoire Routier	358 820,20	650 156,00	111 970,66	575 976,00
<b>I2 Transports</b>	<b>19 410 257,56</b>	<b>13 535 425,33</b>	<b>13 040 280,19</b>	<b>1 946 025,48</b>
I22 Transports scolaires	13 593 097,29	9 293 610,00	8 876 630,89	1 803 500,00
I23 Transports réguliers et à la demande	5 748 487,07	4 162 680,00	4 111 967,06	128 025,48
I24 Etudes et frais de gestion	68 673,20	79 135,33	51 682,24	14 500,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>29 610 784,04</b>	<b>24 248 203,83</b>	<b>23 185 102,82</b>	<b>12 829 784,48</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>26 771 935,03</b>	<b>32 369 878,00</b>	<b>31 606 704,38</b>	<b>30 365 463,00</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>26 723 983,79</b>	<b>32 319 878,00</b>	<b>31 581 820,37</b>	<b>30 365 463,00</b>
I11 Etudes	816 051,05	750 000,00	557 898,40	870 000,00
I12 Travaux neufs	17 993 441,15	15 562 747,00	15 105 861,37	11 115 282,00
I13 Entretien et gestion du réseau	4 672 437,09	10 635 540,17	10 617 425,63	14 289 507,00
I14 Imprévus et divers	660 729,61	2 220 769,83	2 213 663,41	1 578 590,00
I16 Subventions d'investissement	2 581 324,89	3 150 821,00	3 086 971,56	2 512 084,00
<b>I2 Transports</b>	<b>47 951,24</b>	<b>50 000,00</b>	<b>24 884,01</b>	<b>0,00</b>
I21 Aménagement des arrêts de car	47 951,24	50 000,00	24 884,01	0,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>26 771 935,03</b>	<b>32 369 878,00</b>	<b>31 606 704,38</b>	<b>30 365 463,00</b>

## **Mission K – Administration Générale**

---

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, financières, informatiques et techniques. Le montant total du budget pour 2018 est de 139 498 789,83 € en section de fonctionnement et 26 174 396,34 € en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette).

### **Programme K1 – Ressources humaines**

Le programme Ressources humaines représentera un budget de 112,8 M€ en 2018, en progression de 1,35 % par rapport au budget 2017. La maîtrise des dépenses de ressources humaines est pour le Département un objectif important de maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, qui doit pourtant intervenir en considérant la nécessité de garantir le bon exercice de nos missions de service public et la volonté de maintenir une politique de ressources humaines responsable.

### **Action K11 – Rémunération du personnel**

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 996 228 €, au titre du remboursement de la mise à disposition de personnel, des indemnités journalières de sécurité sociale, des montants assuranciers liés aux accidents du travail, de recettes diverses et des recettes de l'Etat relatives au titre des contrats d'avenir.

Le budget de l'action K11, en crédits de fonctionnement uniquement, s'élève à 108,8 M€, en progression de 1,3 % par rapport au budget 2017. Dès lors que des évolutions s'imposent au Département, ou résulte de ses choix de valorisation de l'engagement des agents, par exemple à travers les avancements de grade ou les promotions internes, l'évolution maîtrisée des dépenses de l'action K11 nécessitera une réduction globale des effectifs.

L'administration départementale poursuivra ses efforts de maîtrise dans le cadre des orientations budgétaires fixées par notre assemblée. Elle engagera avec méthode une analyse fine de l'organisation des services afin d'optimiser le fonctionnement tout en préservant la qualité du service public rendu. La contrainte financière ne constitue pas une finalité en soi mais une composante de notre action pour préserver la capacité à agir du département.

Cette augmentation procède donc de la mise en œuvre de différentes dispositions réglementaires. C'est par exemple l'augmentation du taux de CSG, passant de 7,5 % à 9,2 % ou encore la revalorisation du SMIC de 1,23 %. Aucune réévaluation du point d'indice n'est en revanche envisagée, la dernière augmentation étant intervenue en février 2017.

En terme indemnitaire, le Département a instauré le dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en juillet 2017. Cette mise en conformité juridique s'est établie dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable sans revalorisation générale. Les évolutions intervenues alors, auront donc un impact en année pleine.

Les dépenses de personnel connaissent par ailleurs une évolution mécanique endogène. Le Glissement Vieillesse Technicité, indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté, de la qualification des effectifs (réussite à concours par exemple), devrait être moins important qu'en 2017. L'impact évalué est de 0,45 M€.

Le Gouvernement précédent avait engagé la mise en œuvre du protocole *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* (PPCR). Il prévoyait notamment des mesures favorables aux agents en matière de revalorisation indiciaires et de restructurations de cadres d'emplois. Pour mémoire, un décret de décembre 2017 a posé le report de l'application d'un an des mesures indiciaires et indemnitaires prévues. De la même manière,

il a repoussé la réforme de la filière sociale prévoyant le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs.

Au-delà de ces évolutions résultant de dispositions nationales, le budget K1 intègre les engagements de la Collectivité en matière de politiques publiques, en particulier en faveur des solidarités humaines.

Le plan de recrutement des assistants familiaux mis en œuvre ces trois dernières années a permis de compenser les départs à la retraite et accroître les capacités dans un environnement marqué par des besoins de placements croissants. C'est pourquoi le plan de recrutement se poursuivra en 2018. Le budget intègre les décisions gouvernementales concernant le SMIC, unité de calcul des salaires de ces assistants familiaux, une hausse des cotisations sociales et un phénomène conjoncturel d'augmentation des accueils relais lié aux départs en formation. De la même manière, les frais de déplacement progressent.

Le Département poursuit son engagement en faveur de la jeunesse. En 2018, le nombre d'emplois d'avenir sera de 9. Le montant estimé des dépenses pour l'ensemble des contrats d'avenir devrait être de 0,19 M€, compensé par une recette de 0,1 M€. En 2016, le Département a accueilli 43 stagiaires avec gratification. Une même enveloppe est prévue pour 2018. Enfin, le Département compte 11 apprentis en début d'exercice 2018.

La masse salariale se compose d'éléments variables versés aux agents que la DRH inscrit dans le budget en émettant des hypothèses fondées sur les exercices précédents mais dont des évolutions autant à la baisse qu'à la hausse sont possibles : heures supplémentaires, astreintes, frais de déplacement.

### **Action K12 – Actions de formation**

La formation est à nouveau un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 0,7 M€, portés à environ 1,1 M€ si l'on considère la contribution prévue au CNFPT.

Ces crédits permettront de financer des formations importantes pour l'adaptation des compétences des agents aux enjeux des politiques sectorielles. A ce titre, la loi sur la protection de l'enfance rend nécessaire la mise en place de formations pour l'ensemble du personnel relevant de l'ASE. Pour accompagner la mise en œuvre du projet accueil, un large programme de formation sera également déployé début 2018.

Les formations relatives à la santé et sécurité au travail représentent également un axe important de la politique de formation. Il s'agit de financer les formations classiques (CACES, permis poids lourds, formation des membres du CHSCT, habilitations) mais également de nouvelles formations obligatoires liées à l'habilitation des agents notamment routiers travaillant à proximité des réseaux conformément à la nouvelle réglementation (formation AIPR). Les crédits seront adaptés aux besoins en considérant qu'une large part des formations AIPR a été réalisée en 2017.

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 170 000 euros qui se répartissent comme suit :

- l'action relative à l'analyse des pratiques qui a débuté en 2014 et se poursuit depuis 2015 par un marché qui a été conclue avec la société SOCIALYS et qui va jusqu'en 2019 pour un montant annuel de **100 000,00 €**.
- La poursuite des actions de supervision, dans le cadre des travaux menés par le CHSCT concernant l'usure professionnelle, il est proposé d'allouer une enveloppe de **55 000 €** pour la supervision (individuelle ou collective). L'objectif est notamment, d'aider des

professionnels en situation potentielle ou avérée de souffrance parce que confrontée à la souffrance des usagers. Dans le cadre des « interventions innovantes », des séances de supervision sont identifiées pour deux projets ayant pour finalité le renforcement et la promotion des compétences parentales. Elles vont apporter de la plus-value pour l'utilisateur, permettre de valoriser les rôles professionnels et pour la collectivité, c'est une innovation par la diversification de l'offre.

- L'« accompagnement parental précoce », est en cour d'expérimentation sur le CMS de Narbonne Littoral.

- Et « lieu d'écoute et de ressources pour les familles », se déroulera sur deux sites : CMS Limoux et Carcassonne Ouest.

- La mise en place de la convention de partenariat avec l'IRTS de Perpignan à travers le Pole ressources de développement social permettra en 2018 pour un montant de **15 000 €** de former aux démarches participatives et de diffuser des démarches innovantes et d'expérimentation

### **Action K13 – Actions de prévention**

Le budget de l'action s'établit à 145 550 €, soit un montant identique au budget 2017.

L'essentiel des crédits correspond au financement d'un programme d'actions défini dans la convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), prolongée par avenant pour un an et en préparation de renouvellement. Par exemple, 60 000 € sont affectés au financement du transport des personnes.

Les crédits d'études sont portés à 25 000 €. Au total, les crédits de fonctionnement liés au FIPHFP s'établissent à 120 550 €, considérant que l'acquisition d'équipements spécifiques est financée sur le programme Logistique et patrimoine.

Le budget de l'action maintient également les crédits prévus pour les examens médicaux pour les agents les plus exposés aux risques amiantes à 20 000 €.

### **Action K14 – Action sociale**

Cette action donne également lieu à la perception de recettes de fonctionnement. Pour l'exercice 2018, les recettes relatives à l'action sociale seront de deux ordres :

- ⇒ Remboursements de la paierie départementale au titre des parts salariales des chèques déjeuners : 350 000 €.
- ⇒ Remboursements du COS et de l'Amicale du Personnel au titre des personnels mis à disposition : 215 000 €.

La proposition budgétaire relative à l'action sociale pour le personnel départemental s'élève à 3,18 M€ pour la section de fonctionnement.

Depuis 2013, le Département s'est engagé dans le financement de la couverture santé et prévoyance des agents départementaux. En janvier 2017, le montant des participations à la prévoyance a été doublé, ce qui a impliqué une augmentation des dépenses sans que les enveloppes ne soient entièrement mobilisées. En 2018, suite aux revalorisations de grilles indiciaires intervenues en 2017 en application de l'accord PPCR, une nouvelle adaptation des grilles d'éligibilité et de participation devra être envisagée. Les crédits prévus pour l'exercice 2018 s'élèvent à 189 320 €.

Le budget 2018 au titre de la participation du Département aux titres repas des agents est fixé à 930 000 €, montant en baisse au regard des dépenses constatées en 2017.

Le budget de l'action est principalement composé de la subvention versée au Comité des Œuvres Sociales (COS), constitué en association loi 1901. La subvention versée au COS est calculée sur la base de 1,5 % de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, à laquelle s'ajoutent une participation forfaitaire par assistant familial, une participation forfaitaire de 40 000 € pour la Fête de Noël, les prestations de fin d'année attribuées aux agents du Parc départemental et aux agents CGOS ainsi que le montant complémentaire correspondant à la masse salariale des agents mis à disposition.

En accord avec le COS, il a été convenu que la subvention relative à l'exercice 2018 n'excède pas le montant alloué en 2017. Elle sera toutefois ajustée pour tenir compte de l'intégration des assistants familiaux hors département. Ainsi, le montant prévisionnel versé au COS sera de 1 832 431,06 € (1 806 263 € pour la subvention prévisionnelle 2018), auquel il faudra ajouter 26 168,06 € pour la régularisation de la subvention 2017.

L'action intègre la contribution directe au fonctionnement du restaurant inter-administratif de Carcassonne (RIAC). Elle intègre une subvention de fonctionnement relative à la prise en charge de la mise à disposition de deux agents départementaux (69 000 €), une participation aux dépenses et aux repas servis aux agents utilisateurs (34 500 €). Des dépenses d'investissements sont à prévoir sur demande de l'association pour un montant de 30 000 €.

Les dépenses d'action sociale comprennent également les subventions relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants handicapés, les frais de gestion facturés par la société Chèques vacances, les crédits réservés au secours d'urgence et les ristournes prises en charges pour des repas au RIAC, pour un montant global de 89 500 €.

## ***Programme K2 – Budget et finances***

### **Action K21 – Dette**

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 3,08 M€. Le remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 18,93 M€.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursement anticipés temporaire à hauteur de 20,63 M€. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de gestion de dette et de trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté, en complément, l'état de la dette et les perspectives 2018 pour le Département.

### **Action K22 - Provisions pour charges et imprévus**

Cette action regroupe les dotations aux provisions constatées en cas de risque de dépréciation d'une créance. En lien avec le Payeur départemental, il est proposé de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants, c'est-à-dire des créances dont le recouvrement n'est pas assuré, de 437 000 € correspondant à 20 % du montant de ces créances. En parallèle, la reprise de la provision de l'an dernier s'élève à 476 000 € de recette.

En section d'investissement, des crédits sont prévus à hauteur de 20 000 € au titre de l'appel en garantie dans le cadre d'un dispositif de soutien aux entreprises antérieur à la loi NOTRe.

### **Action K23 - Subventions diverses**

Cette action comprend les subventions destinées à soutenir le fonctionnement des associations ayant une action d'intérêt départemental tout en n'intervenant pas directement dans ses missions propres (structures départementales des syndicats représentatifs par exemple sur la base d'une disposition législative spécifique) et parfois à soutenir des manifestations ponctuelles. Un budget de 90 000 € est prévu à ce titre.

En complément, cette action regroupe les frais d'adhésion à des associations de collectivités à hauteur de 50 000 €. Cela recouvre par exemple l'adhésion à l'Assemblée des Départements de France.

En section d'investissement, des crédits sont prévus à hauteur de 30 624 € avec notamment le solde de la subvention à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

### **Action K24 - Créances, pertes et reversement**

Les recettes de fonctionnement seront de 2,17 M€ dont 2 M€ au titre des apurements.

En section de fonctionnement, cette action recouvre le prélèvement opéré au titre du fonds de péréquation des DMTO, estimé à 2,1 M€, et au titre du fonds de solidarité d'un montant estimé à 3,8 M€. Ce dernier fonds, adossé également aux DMTO, correspond à l'une des modalités de compensation des allocations individuelles de solidarité mise en œuvre en 2014, sans considération de la situation financière individuelle des départements.

Les opérations techniques (admissions en non-valeur, créances éteintes, intérêts moratoires, titres annulés, remises gracieuses, autres charges exceptionnelles) représentent un montant global de 650 000 €.

Cette action connaît une forte évolution de par l'attribution de compensation à verser à la Région suite au transfert de la compétence transport pour un montant de 5 525 301 €.

Par ailleurs, un montant de 46 080 € est prévu au titre de l'attribution de compensation versée à la Région Occitanie dans le cadre du transfert de la compétence de planification des déchets non dangereux.

Il est prévu également 182 000 € de recettes d'investissement au titre des cessions.

Les dépenses d'investissement sont de 250 000 € dont 230 000 € pour les dépôts et cautionnement.

### ***Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunication***

Le programme K3 s'élèvera en fonctionnement à 4 107 745 €, en progression de près de 0,4 M€ par rapport au budget 2017 au regard de la prise en charge progressive de la maintenance informatique dans les collèges. Les crédits d'investissement seront globalement stables, fixés à 2 001 006,34 €.

### **Action K31 – Systèmes d'information**

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au réajustement des dépenses Cogitis sur 2017 pour un montant de 40 481 €.

En fonctionnement, les crédits de l'ordre de 3,6 M€ connaissent une augmentation significative, en raison de la nouvelle prise en charge de la maintenance informatique dans les collèges, encore partiellement en 2018 avant une généralisation en 2019.



Hors Cogitis ces dépenses sont en hausse de 1,2 %. En intégrant l'évolution des prestations du syndicat mixte Cogitis, l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement est de 12 %. En effet, les prestations de Cogitis représentent 69 % de ces dépenses. Et la prise en charge de la maintenance informatique d'une première partie des collèges audois courant 2018 entraîne une augmentation de 18 % de cette partie du budget.

Grace à la suppression des logiciels Carène (finances), Pégase (transports) et Trust-Gco (patrouilles actives) et malgré un indice Syntec dont la hausse pourrait dépasser les 3 %, les contrats de maintenance (17 % du budget de fonctionnement) sont en hausse uniquement de 1,2 %.

Le parc de copieurs est stable mais l'augmentation de l'utilisation des copieurs et principalement de la couleur entraîne une prévision de hausse de 1,6 %. Ces charges de location et maintenance représentent 7 % des dépenses de fonctionnement.

Au regard des évolutions technologiques, le nombre d'infrastructures et de logiciels hébergés sont en augmentation, entraînant une hausse de 2,8 % du budget correspondant. En 2018, 6 % des dépenses correspondront aux frais d'hébergement d'infrastructures ou de logiciels.

Les autres dépenses qui correspondent aux fournitures et aux cotisations aux associations sont en baisse de 7,6 %.

Les crédits d'investissement sont globalement en baisse de 0,5 % par rapport au budget 2017. Ils s'élèvent à 1 982 052 €.

Les opérations à mener sont décrites au schéma directeur des systèmes d'information. Pour conserver la capacité de programmation de ces projets, le budget proposé tient compte d'un taux de réalisation moyen pour les projets métiers et le déploiement des postes estimé entre 70 % et 80 %.

Au-delà des opérations destinées à assurer le maintien en condition opérationnelle de l'existant, et parmi les nombreux projets qui vont être menés, il est à noter la fin du remplacement du logiciel de gestion financière, la poursuite de l'informatisation de l'aide sociale et du SI routes et l'ouverture d'un portail usager relatif aux compétences sociales du Département.

### **Action K32 – Télécommunications**

Les recettes, 17 300 €, correspondent aux remboursements par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes des dépenses de télécommunications.

Les dépenses de télécommunications seront en hausse de 1,4 % par rapport à l'année dernière, pour atteindre 539 000 €. Un nouveau marché sera actif en avril 2018. La baisse des coûts prévue permettra de compenser en partie l'augmentation au nombre de sites à interconnecter et l'augmentation nécessaire des débits.

Les crédits d'investissement, de l'ordre de 18 955 €, sont réduits significativement. Ils permettront de couvrir les dépenses en matériels et logiciels pour assurer le maintien en condition opérationnel de l'existant et accompagner les évolutions des services.

### **Programme K4 – Logistique et patrimoine**

Les crédits affectés à cette mission représentent 6 793 004 € en section de fonctionnement, en nouvelle diminution de 3,6 % (- 1,3 % en 2017), soit une baisse de l'ordre de 0,25 M€. Cette troisième année de diminution illustre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement du Département.

Les dépenses d'investissement progressent de près de 2 M€ pour atteindre 4 909 366 €, hausse qui concerne le patrimoine immobilier (action K42).

### **Action K41 - Moyens courants des services**

Cette action comporte 271 700 € de recettes provenant de remboursement par les budgets annexes (211 700 €) et par des tiers (60 000 €).

Le budget de fonctionnement connaît une nouvelle diminution 0,2 M€, traduisant les efforts de gestion du Département. Il s'établit à 2 657 614 €. Les principaux points à noter sont les suivants :

- Les frais liés aux véhicules, hors assurances, seront en diminution dans un cadre de progression du nombre de véhicules mais également de diversification (acquisition de véhicules électriques) : de par les acquisitions et une définition précise du besoin, les crédits de location seront abaissés à 175 000 €. Les crédits pour frais de réparation et d'entretien sont également en baisse, à 130 000 €. Le budget carburant est maintenu à 360 000 €. Au total, les crédits liés à l'utilisation des véhicules passent de 819 000 € au budget 2017 à 805 212 € au budget 2018.
- Les frais liés aux déplacements dans le cadre des formations sont maintenus à hauteur de 140 000 €.
- Les frais d'assurances : L'optimisation de ce poste de dépenses se fonde sur l'audit affiné des risques encourus par la collectivité induisant des contrats mieux adaptés et moins onéreux, sur la recherche d'une clarification des procédures de déclaration des sinistres afin de mieux exploiter les garanties souscrites, et sur un rapprochement systématique avec la mission gestion du contentieux permettant des économies sur les frais de défense de la collectivité. Les primes sur les contrats multirisques apparaissent en diminution sensible. Et le contrat d'assurance des transports scolaires n'a plus lieu d'être souscrit en raison du transfert de la compétence à l'échelon régional. Au total, les crédits s'élèvent à 456 000 €, en baisse de près de 140 000 € par rapport au budget 2017.
- Les frais d'affranchissement : Ces dépenses sont en hausse de 1,4 % pour tenir compte notamment de l'augmentation régulière des tarifs (3 à 5 % par an pour les contrats, 2 % par an pour les courriers), et de l'augmentation depuis 2016 du nombre de courriers (+ 8 % en 2016, + 3 % en 2017). En revanche, les frais de location des machines à affranchir devraient diminuer de plus de 10 % suite au renouvellement du marché. Le budget s'établit à 388 102 €.
- Les frais d'annonces et insertion sont réduits pour la quatrième année consécutive ; les crédits affectés sont de 70 000 €. La gestion rigoureuse des supports de publicité, principalement dans le cadre des marchés publics où le Département a de plus développé une plateforme spécifique, permet cette maîtrise.
- Après plusieurs années de baisse, dans un contexte d'augmentation des effectifs et de recours croissant à des produits verts, les crédits relatifs aux fournitures administratives sont maintenus constants à 143 500 €.
- Les frais de documentation sont en légère diminution à 114 650 €. Ils correspondent aux abonnements de presse, aux acquisitions d'ouvrages et aux redevances de droit de copie. La rationalisation des abonnements permet de prévoir un budget à la baisse de 2 % malgré une augmentation régulière des tarifs (4 à 5 % par an en moyenne).

- Les crédits relatifs à l'accompagnement des démarches participatives s'élèvent à 15 000 €. Depuis le renouvellement de 2015, notre Assemblée départementale, a souhaité mettre l'accent sur les enjeux de la démocratie participative. Différentes actions ont été engagées en ce sens : mise en place d'une commission interne dédiée, création d'instances de concertations associant des usagers, des habitants, des citoyens (CESE, CDJ, etc.), développement de démarche participative sur certains projets comme la reconstruction d'un collège...

En 2018, un plan d'actions global sera formalisé, il définira les différents champs qui feront l'objet de démarche participative que cela concerne des projets départementaux ou des projets plus locaux.

Pour mettre en œuvre ce programme et favoriser la prise en compte de la parole de l'utilisateur et la concertation, il est prévu de disposer d'un accompagnement externe.

Le budget d'investissement s'élève à 448 000 € en crédits de paiement connaissant, après une diminution en 2017, une nouvelle baisse de 232 067 € par rapport au budget 2017.

Le Département a revu la répartition entre l'acquisition et la location de véhicules pour maîtriser ses coûts, en complément de la création d'un pool et d'une démarche d'optimisation des moyens alloués, au plus près des besoins des utilisateurs. Au-delà des baisses des dépenses de fonctionnement déjà notées, les efforts d'acquisitions réalisés en 2016 et 2017 permettent une diminution significative des crédits d'investissement en 2018, de l'ordre de 363 000 € au budget 2017 et inscrits à hauteur de 191 000 € au budget 2018.

Le solde des crédits d'investissement s'inscrit dans le cadre d'autorisations de programme correspondant à des dépenses récurrentes, comme l'acquisition de mobilier, pour 110 000 €. Il comprend également 129 000 € pour des acquisitions diverses.

Enfin, 18 000 € ont été provisionnés pour l'acquisition de matériel et équipements spécialisés dans le cadre de la convention avec le FIPHFP.

#### **Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier**

Les recettes de 167 140 € proviennent des loyers (84 300 €) et du remboursement par des tiers occupants de consommations énergétiques ou autres frais (82 840 €).

Cette action regroupe l'ensemble des crédits nécessaires à la mise à disposition, au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments utilisés par les services départementaux. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 4 135 390 €, en baisse de 40 500 €. Considérant les évolutions des tarifs, cela traduit un nouvel effort de maîtrise des dépenses.

Les principaux éléments en sont les suivants :

	<b>Budget 2017</b>	<b>BP 2018</b>
Combustibles	24 600	20 000
Eau et assainissement	92 000	80 000
Energie et électricité	821 900	807 200
Fournitures d'entretien et petit équipement	154 996	120 000
Autres matières et fournitures	46 000	30 000
Charges locatives	800 570	835 000
Entretien et réparation (bâtiments publics)	453 154	557 290
Maintenance	302 400	321 500
Frais de gardiennage	780 000	765 000
Impôts et taxes	556 480	573 000
Divers	143 790	26 400
<b>Total</b>	<b>4 175 890</b>	<b>4 135 390</b>

Les crédits d'énergie et électricité seront de nouveau réduits. Le suivi des consommations énergétiques et la mise en place d'équipements thermiques plus performants permettent de réduire tous les ans ce poste budgétaire.

En revanche, les crédits d'entretien et réparation des bâtiments sont relevés pour tenir compte de l'augmentation du nombre et du coût des interventions sur des équipements très techniques relatifs à la sécurité des personnes ou à la performance énergétique des bâtiments.

Les frais de gardiennage résultent de la mobilisation d'agents de médiation dans les centres médico-sociaux et les bâtiments sociaux dès lors que cela est nécessaire. Les rapports présentés en CHSCT montrent l'efficacité de cette mesure, qu'il convient donc de poursuivre et d'appliquer lors de l'ouverture d'un nouvel équipement destiné à l'accueil du public. Le budget est ajusté au regard des consommations. Il est de 765 000 €.

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 4 461 366 €. Il apparaît en forte augmentation par rapport au budget 2017, de l'ordre de 2,2 M€.

Le lancement des travaux de la construction du nouveau centre médico-social de Lézignan-Corbières est la principale explication de cette évolution. Pour cette opération, les crédits mobilisés seront de 2,15 M€. Cette augmentation est donc directement liée à une amélioration du service au public.

Les autres crédits sont affectés en premier lieu à des opérations spécifiques pour le développement ou l'adaptation des équipements nécessaires à l'exercice des missions du Département. Ainsi, l'aménagement intérieur d'un nouveau bâtiment à Castelnaudary devant accueillir l'Antenne et l'unité départementale d'information sur les Personnes âgées (CLIC) mobilisera 150 000 €. L'aménagement de l'ancienne subdivision de Narbonne pour l'accueil des services sociaux en direction du public Personnes âgées et Aide sociale à l'enfance, est prévu à hauteur de 477 454 €. Le réaménagement du parc du Château de Villegly sera prévu à hauteur de 132 192 €, à la suite de l'indemnisation des dégâts subis lors des dernières inondations.

En termes de projets, 50 000 € sont inscrits pour des études nécessaires pour le réaménagement des locaux de la Maison des Mémoires. Le début des études relatives aux travaux de mise en sécurité et d'accessibilité à la faculté d'éducation mobilisera 10 000 €.

Au-delà d'une enveloppe d'1 M€ pour les travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments appartenant au Département, ou mis à disposition ou pris en location, des crédits

seront prévus pour des travaux dans le cadre du conventionnement avec le FIPHP (13 500 €).

Enfin, de manière à améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine bâti, pour en optimiser les coûts, 40 000 € sont prévus pour une démarche de numérisation des plans.

### **Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>K Administration générale</b>	<b>124 493 168,17</b>	<b>132 159 858,44</b>	<b>130 034 504,43</b>	<b>139 498 789,83</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>105 542 945,64</b>	<b>111 320 033,73</b>	<b>110 751 064,22</b>	<b>112 821 397,00</b>
K11 Rémunération du personnel	101 984 187,88	107 403 227,73	107 161 359,33	108 802 151,00
K12 Actions de formation	553 987,30	754 528,00	612 269,06	689 660,00
K13 Actions de prévention	61 947,01	145 550,00	57 082,40	145 550,00
K14 Action sociale	2 942 823,45	3 016 728,00	2 920 353,43	3 184 036,00
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>8 995 863,30</b>	<b>10 076 436,60</b>	<b>9 291 103,16</b>	<b>15 776 643,83</b>
K21 Dette	2 581 740,88	3 509 366,00	2 750 622,10	3 083 262,83
K22 Provisions pour charges et imprévus	421 670,00	476 064,80	476 064,80	437 000,00
K23 Subventions diverses	142 469,41	127 300,00	121 072,28	140 000,00
K24 Créances, pertes et reversements	5 849 983,01	5 963 705,80	5 943 343,98	12 116 381,00
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>3 510 560,90</b>	<b>3 719 562,08</b>	<b>3 645 683,21</b>	<b>4 107 745,00</b>
K31 Systèmes d'information	2 973 932,38	3 188 234,28	3 118 544,35	3 568 745,00
K32 Télécommunications	536 628,52	531 327,80	527 138,86	539 000,00
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>6 443 798,33</b>	<b>7 043 826,03</b>	<b>6 346 653,84</b>	<b>6 793 004,00</b>
K41 Moyens courants des services	2 766 436,36	2 867 935,69	2 467 791,92	2 657 614,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 677 361,97	4 175 890,34	3 878 861,92	4 135 390,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>124 493 168,17</b>	<b>132 159 858,44</b>	<b>130 034 504,43</b>	<b>139 498 789,83</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>K Administration générale</b>	<b>22 940 534,13</b>	<b>24 480 455,19</b>	<b>22 785 633,11</b>	<b>26 174 396,34</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>0,00</b>	<b>27 187,16</b>	<b>1 415,14</b>	<b>30 000,00</b>
K14 Action sociale	0,00	27 187,16	1 415,14	30 000,00
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>17 569 433,56</b>	<b>19 469 591,19</b>	<b>18 986 955,48</b>	<b>19 234 024,00</b>
K21 Dette	17 140 393,06	18 988 070,20	18 687 524,91	18 933 400,00
K22 Provisions pour charges et imprévus	0,00	0,00	0,00	20 000,00
K23 Subventions diverses	23 525,97	57 934,59	35 434,17	30 624,00
K24 Créances, pertes et reversements	405 514,53	423 586,40	263 996,40	250 000,00
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>1 184 830,68</b>	<b>2 023 538,00</b>	<b>1 563 138,58</b>	<b>2 001 006,34</b>
K31 Systèmes d'information	1 159 695,66	1 992 538,00	1 532 228,40	1 982 051,54
K32 Télécommunications	25 135,02	31 000,00	30 910,18	18 954,80
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>4 186 269,89</b>	<b>2 960 138,84</b>	<b>2 234 123,91</b>	<b>4 909 366,00</b>
K41 Moyens courants des services	727 029,71	680 067,84	635 037,48	448 000,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 459 240,18	2 280 071,00	1 599 086,43	4 461 366,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>22 940 534,13</b>	<b>24 480 455,19</b>	<b>22 785 633,11</b>	<b>26 174 396,34</b>

## **Mission L – Pilotage et coordination**

---

Cette mission regroupe les crédits directement affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Les crédits prévus pour l'exercice 2018 s'élèvent à 3 055 250 € pour la section de fonctionnement et 65 000 € pour la section d'investissement

### **Programme L1 - Pilotage stratégique**

#### **Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus**

Le budget pour 2018 s'élève à 1 533 700 €.

Ce budget est principalement composé des indemnités des élus et des charges, notamment sociales, associées (1 350 000 €).

Il comprend également les frais de formation pour un montant de 15 000 € et des frais de mission et de déplacement estimés à 40 000 €.

En application de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante fixe les conditions d'affectation des groupes d'élus et ouvre au budget, sur le chapitre spécifique 6586, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental. Pour l'année 2018, il est proposé un montant de 128 700 €.

#### **Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs**

Les indemnités et les frais de déplacement versés aux organismes consultatifs, dont le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) s'élèvent à 58 000 € au BP 2018. Ces crédits pourront être mobilisés pour le remboursement de frais de déplacement, des études et éventuellement des indemnités de présence.

#### **Action L13 - Pilotage de l'administration**

En recettes de fonctionnement, 30 000 € sont à inscrire et 10 000 € en provenance du FEDER.

Cette action, d'un montant total de 503 550 € en dépenses de fonctionnement, apparaît en augmentation de 0,17 M€ par rapport au budget 2017.

L'essentiel des crédits est constitué de :

60 000 € au titre des frais de fonctionnement liés au projet de la conduite d'évaluation des politiques publiques. Ces évaluations sont conduites avec l'appui de cabinets externes. Après la réalisation, en 2017, de l'évaluation de la politique départementale de l'insertion, en 2018 la collectivité lance l'évaluation de sa politique de commande publique.

5 000 € affectés à la communication interne.

90 000 € de frais prévus par le service juridique. Ces crédits correspondent aux besoins divers en matière de contentieux, d'expertise et de rémunération des auxiliaires de justice.

177 150 € de crédits sont affectés au budget europe de la mission Europe et international. Cela concerne principalement des études et recherches.

Le Département renforce ses outils de prospectives et de pilotage des politiques sociales, avec des crédits évalués à 160 000 €. Le Département participe en 2018 à la réflexion

relative au Revenu de base avec 12 Départements au moyen d'un groupement de commande porté par le Département de la Gironde et autorisé en décembre 2017 (participation départementale à hauteur de 7 500 €). Deux nouveaux marchés ont également été lancés fin 2017 avec un impact budgétaire sur 2018 :

- Le premier pour l'Observatoire des solidarités départementales (OSD) dont le coût est estimé pour 2018 à 50 000 €. L'observatoire a pour objet de mettre en perspective l'évolution des besoins des populations afin d'adapter les réponses existantes ou d'innover dans le secteur social et médico-social qu'il s'agisse du domaine des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité ou de l'enfance. Cette étude confiée à un prestataire sera menée en 2018.
- Le deuxième pour une Etude relative au diagnostic territorial des services sociaux dont la première part de financement est estimée en 2018 à 80 000 €. La réalisation du diagnostic permettra de disposer d'une connaissance actualisée du contenu des missions réalisées en CMS, des organisations et des ressources mobilisées pour mettre en œuvre ces missions, en lien avec les services internes et avec les CLIC et les ALI. Les élus et la direction générale seront mieux éclairés pour prendre les décisions en matière de délimitation de l'offre de service en faveur des usagers, d'ajustement des organisations, d'exercice des compétences et d'allocation des ressources du Pôle des Solidarités. Cette étude confiée à un cabinet prestataire se déroulera sur 12 mois.

La convention de partenariat pour une mission d'assistance dans le domaine des solidarités, signée avec Le CREAL-ORS en 2016 pour trois ans et pour un montant annuel de 20 000 €. Dans l'objectif de réalisation du prochain schéma des solidarités, une mission sera confiée à cet opérateur dès 2018 afin de recueillir les données qualitatives et quantitatives qui serviront de base à l'établissement d'une analyse commune des problématiques sociales et médico-sociales identifiées.

Enfin, cette action prévoit les crédits nécessaires à l'indemnité de conseil allouée au Payeur départemental à hauteur de 11 400 €.

### **Programme L2 - Communication externe**

Ce programme comprend une action unique.

#### **Action L21 - Actions de communication**

Les crédits dédiés aux actions de communication s'élèvent à 960 000 € en crédits de fonctionnement et 65 000 € pour la section d'investissement. Ces crédits serviront essentiellement à l'achat d'impressions (audeMAG ...), aux frais d'annonces et aux démarches d'analyse et de conception.

### **Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission L**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>2 297 620,62</b>	<b>2 717 952,85</b>	<b>2 466 771,88</b>	<b>3 055 250,00</b>
<b>L1 Pilotage stratégique</b>	<b>1 558 778,79</b>	<b>1 882 930,00</b>	<b>1 632 054,92</b>	<b>2 095 250,00</b>
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 423 821,54	1 512 384,00	1 444 287,89	1 533 700,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	19 316,77	36 000,00	29 200,45	58 000,00
L13 Pilotage de l'administration	115 640,48	334 546,00	158 566,58	503 550,00
<b>L2 Communication externe</b>	<b>738 841,83</b>	<b>835 022,85</b>	<b>834 716,96</b>	<b>960 000,00</b>
L21 Actions de communication	738 841,83	835 022,85	834 716,96	960 000,00
<b>FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)</b>	<b>2 297 620,62</b>	<b>2 717 952,85</b>	<b>2 466 771,88</b>	<b>3 055 250,00</b>

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>
<b>L2 Communication externe</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>
L21 Actions de communication	0,00	60 000,00	0,00	65 000,00
<b>INVESTISSEMENT (hors RAT, Résultat, Refinancement, Réserves)</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>



## L'équilibre du budget 2018

---

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif préalablement au vote du budget primitif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 se traduit sur l'exercice 2018 par un résultat reporté en section de fonctionnement de 50 071 987,09 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 25 320 280,67 € pour abonder la section d'investissement.

### La section de fonctionnement 2018

---

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 482,74 M€.

❖ **La fiscalité directe** augmente de 1,96 M€ par rapport au budgétisé 2017.

Le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** est estimé à 117,76 M€. L'évolution du produit dépend de la revalorisation forfaitaire des bases prévue chaque année en loi de finances en fonction de l'inflation constatée soit + 1,2 %, mais également de la progression des bases physiques. **S'agissant du taux, je vous propose de le reconduire à son niveau de 2017, inchangé depuis 2011, soit 30,69 %.**

La **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** est estimée à 11,65 M€ soit une hausse de 0,19 M€. Pour mémoire, la loi NOTRe a prévu un transfert de 25 points de CVAE dans le cadre du transfert des compétences transports interurbains et transports scolaires à la Région. Les **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'élèvent à 1,99 M€, soit + 0,37 M€ par rapport au budget 2017. S'agissant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, son montant est figé à son niveau de 2013 et s'élève à 10,22 M€.

Depuis la LFI 2014, le Département bénéficie du transfert des **frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties** pour compenser la forte évolution des dépenses de solidarité. Pour 2018, le montant notifié s'élève à 9,99 M€, en progression de 0,38 M€.

Enfin, le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le montant prévu est estimé à 0,80 M€ sur la base de la CVAE perçue en 2017, soit une baisse de 0,83 M€ en raison du transfert de CVAE à la Région.

❖ **La fiscalité indirecte** progresse de 7,32 M€ par rapport au budgétisé 2017.

Le produit des **droits de mutation (DMTO)** a été évalué à 54,93 M€, soit une hausse de 4,93 M€. Il est proposé de reconduire le taux à son niveau de 2017, soit 4,5 %. S'agissant du **fonds de péréquation des DMTO**, l'attribution est estimée à 5,48 M€. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur stock et sur flux et est réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant ou le revenu par habitant est inférieur à la moyenne. Le prélèvement est estimé à 2,1 M€.

Le **fonds de solidarité**, créé par la loi de finances pour 2014, a été reconduit. Il est financé par un prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO 2017. Les départements

éligibles le sont en fonction du revenu par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du montant des DMTO par habitant. Le montant prévu pour 2018 s'élève à 6,80 M€ et le reversement à 3,80 M€.

Les encaissements de la **taxe aménagement** sont en baisse pour l'année 2017. Cependant l'évolution de cette taxe est très aléatoire. La recette prévue au BP 2018 s'élève donc à 3,90 M€, soit une légère baisse par rapport au budgétisé 2017 (- 0,1 M€).

Je vous rappelle que, suite aux dispositions prévues par la loi de finances 2017, le département doit fixer le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement au travers de la délibération adoptant le budget 2018. Il est proposé de voter les taux respectifs de 2 % et 0,3 % qui correspondent aux taux de la taxe précédant la fusion à travers la taxe d'aménagement.

La **taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** a été instituée en 2011. La base d'imposition correspond à la quantité d'électricité fournie à laquelle est appliqué « un tarif variable qui évoluera dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant dernière année et le même indice établi pour l'année 2013 » (article 37 LFR 2014). Le coefficient multiplicateur appliqué à ce tarif est maintenu à 4. La recette 2018 est estimée à 4,5 M€, soit un montant quasi stable par rapport au budgétisé 2017.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, une partie des ressources liées à la réforme fiscale. Elle a évolué sensiblement ces dernières années. Aussi, la recette 2018 est évaluée sur la base d'une progression de + 2,01 M€ par rapport au budgétisé 2017 et s'établit à 58,35 M€.

Enfin, le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) est évalué à 54,67 M€ pour 2018 : la compensation des allocations RMI RSA est figée à 42,4 M€, celle de l'allocation parent isolé à 7,52 M€ ; seule la part relative aux transferts de compétences évolue sensiblement à la baisse et s'établit à 4,75 M€ soit - 0,21 M€.

❖ **Les dotations et participations** diminuent de 4,61 M€ par rapport au budget 2017, en raison du versement, en 2017, de la compensation versée par la Région au titre de la délégation confiée au Département en matière de transports. En 2018, la Région exerce désormais cette compétence.

La **dotations globale de fonctionnement** est estimée à 67,71 M€ soit une hausse de 0,16 M€ de la dotation forfaitaire par rapport au budget 2017. La **dotations générale de décentralisation** (DGD) est maintenue à son niveau de 2015 soit 2,55 M€.

En application de l'extension du **FCTVA** à certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie et des bâtiments (nouveau dispositif adopté en LFI 2016), une recette de l'ordre de 0,63 M€ est prévue au regard des dépenses éligibles, soit une hausse de 0,05 M€.

Les **recettes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions prévention et perte d'autonomie), la PCH et la MDPH sont estimées à 5,09 M€, soit une baisse de 0,83 M€.

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion** (FMDI) est reconduit pour 2018 à hauteur de 5 M€.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion** (FAPI) a été créé par la Loi de Finances Initiale 2017. Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion. Le département de l'Aude a bénéficié d'un montant de 0,58 M€. En l'absence d'indication de l'Etat sur l'évolution de ce dispositif, ce montant est reconduit pour 2018.

La **DCRTP**, quant à elle, diminue à partir de 2017 en raison de son intégration dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Elle s'établit à 11,85 M€, soit une légère baisse de 0,02 M€.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont revues, comme chaque année, à la baisse (- 0,01 M€) avec une inscription portée à 4,66 M€.

Les **participations diverses** augmentent de 0,47 M€ et s'établissent à 4,95 M€. Cette hausse est essentiellement due à la nouvelle participation de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés de 0,50 M€ (soit 30 % du coût généré par l'augmentation du nombre de mineurs entre 2016 et 2017). Le FSE progresse de 0,30 M€ et est budgétisé à hauteur de 1 M€. Le Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) est lui aussi estimé à 1 M€.

❖ **Les recettes APA** augmentent de 0,32 M€ suite, principalement, à une hausse de la dotation CNSA qui s'établit à 16,28 M€ au titre de la première part et à 2,63 M€ au titre de la loi ASV. Les recouvrements des indus sont maintenus à 0,17 M€.

❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 13,98 M€, et sont en baisse de 0,04 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (13,19 M€). Ces derniers sont répartis comme suit :

- Autonomie : 12,85 M€, dont 10,18 M€ relatifs aux personnes âgées et 2,67 M€ relatifs aux personnes handicapées,
- Enfance famille : 0,33 M€,
- Action sociale et insertion : 0,01 M€.

❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels.

Elles s'élèvent à 5,62 M€, soit une hausse de 0,13 M€ par rapport au budget 2017. Elles se répartissent entre :

- Régularisations comptables : 2 M€,
- Produit du domaine et des services : 1,23 M€,
- Remboursement de frais de personnel : 0,66 M€,
- Produits financiers et exceptionnels : 0,65 M€,
- Produits d'activités : 0,60 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 0,48 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Fiscalité</b>	<b>159 103 784,00</b>	<b>150 453 660,95</b>	<b>150 893 380,75</b>	<b>152 415 299,44</b>
Contributions directes	138 114 683,00	128 391 022,20	128 830 742,00	131 406 047,44
Taxe foncière bâti	113 994 235,00	115 311 572,20	115 403 985,00	117 764 803,44
CVAE	22 501 192,00	11 459 830,00	11 459 830,00	11 654 647,00
IFER	1 619 256,00	1 619 620,00	1 966 927,00	1 986 597,00
Transfert frais de gestion TFB	9 247 077,00	9 612 248,00	9 612 248,00	9 990 510,00
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 525 128,00	1 627 212,00	1 627 212,00	801 846,00
CVAE Région (fiscalité reversée)	0,00	606 282,75	606 282,75	0,00
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>176 748 538,18</b>	<b>181 304 440,00</b>	<b>185 225 666,70</b>	<b>188 622 837,00</b>
DMTO	46 408 631,58	50 000 000,00	53 328 704,27	54 928 565,00
Fonds de péréquation DMTO	4 923 447,00	5 423 571,00	5 423 571,00	5 477 806,00
Fonds de solidarité	5 979 926,00	6 161 480,00	6 161 480,00	6 800 000,00
Taxe d'aménagement	4 074 210,67	4 000 000,00	3 889 356,73	3 900 000,00
Taxe électricité	4 447 903,73	4 500 000,00	4 474 969,89	4 497 345,00
TSCA	56 054 690,95	56 334 964,00	57 325 542,49	58 345 359,00
Transferts de compétences	26 326 873,76	26 458 508,00	27 049 145,78	27 766 198,00
Réforme fiscale	29 727 817,19	29 876 456,00	30 276 396,71	30 579 161,00
TICPE RSA	54 859 728,25	54 884 425,00	54 622 042,32	54 673 762,00
<b>Dotations Etat &amp; participations</b>	<b>115 580 871,05</b>	<b>107 638 583,96</b>	<b>106 843 991,51</b>	<b>103 025 118,00</b>
DGF DGD	75 379 111,00	70 097 231,00	70 097 231,00	70 256 156,00
FCTVA	0,00	579 581,69	579 581,69	631 299,00
CVAE Région	0,00	4 422 457,25	4 552 416,00	0,00
PCH, MDPH, LASV	4 275 486,68	5 922 641,02	5 633 040,95	5 090 355,00
FMDI	4 973 449,00	5 000 000,00	4 943 753,00	5 000 000,00
FAPI	0,00	578 341,00	578 341,00	578 341,00
DCRTP	13 174 135,00	11 879 627,00	11 879 627,00	11 852 304,00
Allocations compensatrices de fiscalité	5 735 695,00	4 676 279,00	4 676 279,00	4 664 305,00
Fonds d'urgence	7 499 797,00	0,00	0,00	0,00
Autres participations	4 543 197,37	4 482 426,00	3 903 721,87	4 952 358,00
<b>APA</b>	<b>18 414 894,12</b>	<b>18 763 972,70</b>	<b>19 009 810,86</b>	<b>19 081 943,00</b>
<b>Produit de gestion</b>	<b>14 422 564,15</b>	<b>14 015 771,11</b>	<b>12 834 172,30</b>	<b>13 975 426,00</b>
dont recouvrements sociaux	13 476 104,66	13 106 200,00	11 939 516,14	13 188 090,00
<b>Divers fonctionnement</b>	<b>7 955 812,33</b>	<b>5 490 489,86</b>	<b>6 772 012,40</b>	<b>5 622 626,00</b>
<b>Total recettes réelles (hors résultat)</b>	<b>492 226 463,83</b>	<b>477 666 918,58</b>	<b>481 579 034,52</b>	<b>482 743 249,44</b>
Résultat reporté	0,00	64 448 702,59	0,00	50 071 987,09
Opérations d'ordre	4 417 635,30	4 585 897,00	4 476 293,04	4 495 222,00
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>496 644 099,13</b>	<b>546 701 518,17</b>	<b>486 055 327,56</b>	<b>537 310 458,53</b>

### **Les dépenses de fonctionnement**

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors crédits non affectés) s'établissent à 463,55 M€, soit une légère hausse de 0,45 M€ (+ 0,10 %) par rapport au budget 2017.

Le budget primitif 2018 intègre une nouvelle variation de périmètre en lien avec le transfert de la compétence transports interurbains et scolaires prévu par la loi du 7 août 2015. Pour maintenir la qualité de service pour les audois, le Département a permis à la Région de préparer au mieux le plein exercice de ces missions en conservant, par délégation, en 2017, l'essentiel de la compétence. En 2018, la Région exerce désormais cette compétence, les dépenses n'apparaissent donc plus dans le budget au titre de la mission Réseau routier et mobilité. Cependant, le Département versera une dotation de compensation d'un montant de 5,5 M€ par an au titre de la mission Administration générale. Ce point est important pour la comparaison des montants entre exercices.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
A Enfance Famille	30 595 227,28	38 012 998,73	37 784 974,53	42 079 249,45
B Action sociale et insertion	109 405 647,88	112 670 063,00	110 876 727,99	113 347 145,00
C Autonomie	106 424 152,85	113 356 185,20	110 315 689,66	114 268 626,00
D Education	6 131 346,40	7 732 086,92	7 501 044,90	6 521 446,00
E Culture et patrimoine	2 582 185,36	2 764 582,42	2 583 564,34	3 042 350,00
F Sport Jeunesse	2 186 075,37	2 424 200,00	2 286 491,30	2 568 400,00
G Environnement et prévention des risques	20 159 913,83	21 231 567,86	20 502 363,27	20 585 176,48
H Aménagement et attractivité du territoire	5 664 776,71	5 783 008,32	4 652 653,89	5 755 584,00
I Réseau routier et mobilité	29 610 784,04	24 248 203,83	23 185 102,82	12 829 784,48
K Administration générale	124 493 168,17	132 159 858,44	130 034 504,43	139 498 789,83
L Pilotage et coordination	2 297 620,62	2 717 952,85	2 466 771,88	3 055 250,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement*</b>	<b>439 550 898,51</b>	<b>463 100 707,57</b>	<b>452 189 889,01</b>	<b>463 551 801,24</b>

\* hors crédits non affectés

Les missions des solidarités, avec près de 269,7 M€ représentent 58,18 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 5,7 M€ (+ 2,14 %) par rapport au Budget 2017.

Les crédits de **la mission Enfance famille** sont en forte augmentation de 4,07 M€ pour atteindre 42,08 M€ avec notamment le programme Aide sociale à l'enfance (41,21 M€) qui progresse de 4,1 M€ principalement sur les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 2,63 M€) du fait de l'augmentation des placements et de la forte progression de l'accueil des mineurs non accompagnés. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'élève à 6,66 M€.

A l'heure de la rédaction de ce rapport budgétaire, le Département reste dans l'attente de la position de l'Etat en matière de prise en charge de l'évaluation et de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA).

La mission **Action sociale et insertion** d'un montant de 113,35 M€ connaît une augmentation limitée de l'ordre de 0,68 M€ en lien avec la stabilisation des dépenses de RSA. En ce qui concerne les programmes d'insertion professionnelle et du logement, ils augmentent respectivement de 0,37 M€ et 0,15 M€. Quant aux crédits du programme action sociale, ils restent stables.

L'évolution de la mission **Autonomie** est de + 0,91 M€ pour un montant de 114,27 M€. Le programme personnes âgées est en hausse (+ 0,59 M€) et principalement en lien avec les dépenses relatives aux actions de prévention qui interviennent dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). La mise en œuvre dès 2017 des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement implique une diminution des frais d'hébergement et une augmentation de l'APA à domicile.

Quant au programme personnes handicapées, il augmente de seulement 0,32 M€ pour atteindre 55,76 M€. En 2018, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est estimée à 18,37 M€.

Dans le cadre d'une politique volontariste, le Département s'engage à améliorer la qualité de vie des Audoises et des Audois. Ce sont près de 12,13 M€ qui seront consacrés à cet objectif en 2018. En matière d'**Education**, les crédits d'un montant de 6,52 M€ concernent principalement les dotations de fonctionnement aux collèges qui diminuent de 1,08 M€ suite à une évolution des modes de versement en 2017. Les crédits de la mission **Culture et patrimoine** s'élèvent à 3,04 M€ et permettent de financer les actions de développement culturel (2,14 M€), le fonctionnement des archives départementales (0,11 M€) et en particulier l'accompagnement des sites pôles du pays cathare (0,79 M€). La mission **Sport jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Les crédits s'élèvent à 2,57 M€ et sont en légère augmentation par rapport à 2017.

La protection et la mise en valeur de l'environnement demeurent un enjeu important pour le Département. Ainsi, les crédits de **la mission Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 20,59 M€ sont inférieurs à ceux de 2017 (- 0,65 M€) notamment sur le programme eau avec la prévention des inondations et le financement des participations statutaires à diverses structures. Les crédits des programmes portant sur les espaces naturels et les énergies renouvelables sont stables. Quant à la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), elle s'élève à 14,55 M€. La subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,64 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,58 M€.

Le Département consacrera près de 18,59 M€ pour contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire. La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 5,76 M€, stable par rapport à 2017, regroupe les programmes d'infrastructures d'intérêt départemental (déploiement du réseau Très Haut Débit, schéma numérique et aéroport de Carcassonne), d'accompagnement des territoires, de coopération décentralisée, du tourisme (marque Pays Cathare) et de l'agriculture et pêche. La forte baisse des crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (- 11,42 M€) s'explique par le transfert de la compétence transport. En effet, les crédits du programme d'entretien courant des routes sont maintenus à 10,88 M€. En revanche, les crédits du programme transports, hormis le solde des prestations 2017, sont réduits aux crédits nécessaires à l'exercice de la compétence maintenue au niveau du Département de transport des élèves handicapés, soit 1,78 M€.

Enfin, les frais de fonctionnement du Département sont regroupés dans deux missions :

- **La mission Administration générale** est en augmentation par rapport au budget 2017, soit + 7,34 M€ (+ 5,55 %). Le programme ressources humaines est en hausse de seulement 1,35 % par rapport au Budget 2017. Le programme budget et finances connaît une forte évolution (+ 5,70 M€) de par l'attribution de compensation à verser à la Région suite au transfert de la compétence transport. Il regroupe également les charges d'intérêts de la dette (3,08 M€), la contribution au fonds de péréquation des DMTO (2,10 M€), au fonds de solidarité (3,80 M€) ainsi que des opérations techniques (annulations, créances en non-valeur, provision pour créances douteuses...). Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est en hausse de 0,39 M€ alors que le programme « Logistique et patrimoine » diminue de 0,25 M€.
- **La mission Pilotage stratégique et coordination** constitue également une mission support et englobe le programme pilotage stratégique pour un montant de 2,10 M€ avec les indemnités des élus et le programme communication externe d'un montant de 0,96 M€.

## La section d'investissement 2018

---

### **Les recettes d'investissement**

Globalement, les recettes réelles d'investissement, hors remboursement anticipé temporaire (RAT), refinancement et excédent capitalisé, s'établissent à 50,44 M€.

Les **dotations d'Etat** diminuent de 0,63 M€ par rapport au budget 2017. Les montants prévus en 2018 pour la **DGE** (3,17 M€) et le **FCTVA** (7,99 M€), baissent en lien avec les dépenses éligibles 2017 et un décalage des versements de la DGE au titre de 2016 en 2017. S'agissant de la **DDEC**, son montant est figé et a donc été reconduit à 2,24 M€.

Les **subventions d'investissement** sont prévues à hauteur de 6,80 M€ soit une baisse de 2,66 M€ par rapport au budget 2017.

Les recettes de l'Agence de l'eau pour l'assainissement et l'AEP sont estimées à 1,6 M€ comme en 2017. Cette stabilité du financement sur l'exercice ne reflète pas la réalité de l'évolution annoncée des participations de l'Agence de l'eau pour 2018 et les années suivantes. En effet, cet établissement, privé de recettes par l'Etat, a considérablement diminué ses financements sur 2018 (par exemple - 50 % sur les aides des programmes Eau et Assainissement), et le Département, comme les autres collectivités, en constatera les effets sur les prochains exercices.

Le programme routes verra une baisse de 0,51 M€ des subventions octroyées au regard du calendrier de réalisation des projets.

Des recettes sont également attendues au titre des collèges, 0,27 M€ soit une baisse de 1,44 M€ par rapport à 2017 suite à l'achèvement de la halle aux sports de Carcassonne et de son plan de financement.

Il est prévu 0,20 M€ au titre du remboursement des prêts accordés dans le cadre du Fonds Unique Logement.

Les **emprunts** prévisionnels s'établissent à 30,25 M€ maximum, dont 5,25 M€ au titre des restes à réaliser correspondant au solde de l'emprunt souscrit en 2017 pour le Très Haut Débit (11,5 M€). Le volume des emprunts est quasi stable par rapport à l'année dernière, et ce pour soutenir les dépenses d'investissement 2018.

Un rapport spécifique sur la dette est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Dotations</b>	<b>12 203 087,40</b>	<b>14 019 071,94</b>	<b>14 652 554,31</b>	<b>13 392 014,00</b>
DGE	3 037 223,26	3 600 000,00	4 233 482,37	3 166 610,00
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA	6 927 460,14	8 180 667,94	8 180 667,94	7 987 000,00
<b>Subventions et autres</b>	<b>7 478 361,58</b>	<b>9 461 183,00</b>	<b>7 177 625,55</b>	<b>6 801 321,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>29 976 916,00</b>	<b>35 250 000,00</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>30 250 000,00</b>
<b>Recettes réelles *</b>	<b>49 658 364,98</b>	<b>58 730 254,94</b>	<b>51 830 179,86</b>	<b>50 443 335,00</b>
Excédent capitalisé	35 065 098,53	31 330 975,73	31 330 975,73	25 320 280,67
Dotation - Reprise résultat Osseja/SMBVA	0,00	1 209 833,86	1 209 833,86	0,00
RAT	3 936 598,71	24 744 000,00	0,00	20 633 400,00
Refinancement	0,00	6 750 000,00	6 450 000,00	0,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>88 660 062,22</b>	<b>122 765 064,53</b>	<b>90 820 989,45</b>	<b>96 397 015,67</b>
Opérations d'ordre	23 605 542,43	59 195 238,51	23 721 249,33	64 954 730,80
<b>Total recettes investissement</b>	<b>112 265 604,65</b>	<b>181 960 303,04</b>	<b>114 542 238,78</b>	<b>161 351 746,47</b>

\* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement

### **Les dépenses d'investissement**

D'un montant total réel de 104,85 M€, les dépenses d'investissement diminuent de 8,34 M€ par rapport au budget 2017. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 85,24 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions pour une meilleure lisibilité. Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des enveloppes d'autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2018.



	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
D Education	21 576 624,59	15 507 518,00	14 650 562,06	11 877 310,80
E Culture et patrimoine	442 075,03	665 518,00	391 954,18	2 899 596,00
F Sport Jeunesse	679 102,75	545 728,00	521 934,71	1 252 243,00
G Environnement et prévention des risques	552 684,52	783 287,00	575 781,52	482 050,00
I Réseau routier et mobilité	23 940 610,14	28 969 057,00	28 269 732,82	27 368 379,00
K Administration générale	5 329 662,88	4 972 426,84	3 786 573,97	6 910 372,34
L Pilotage et coordination	0,00	60 000,00	0,00	65 000,00
<b>Total Equipements directs *</b>	<b>52 520 759,91</b>	<b>51 503 534,84</b>	<b>48 196 539,26</b>	<b>50 854 951,14</b>
A Enfance Famille	210 991,00	776 529,11	239 358,40	716 936,52
B Action sociale et insertion	663 318,33	1 284 572,00	1 284 570,95	1 062 749,00
C Autonomie	293 026,55	1 245 500,00	1 205 053,00	779 962,00
D Education	0,00	1 736 000,00	1 261 636,09	0,00
E Culture et patrimoine	1 136 567,96	933 968,00	621 464,40	1 297 898,45
F Sport Jeunesse	515 420,64	796 316,00	670 736,38	582 927,00
G Environnement et prévention des risques	7 685 728,07	10 589 922,41	8 405 405,62	10 326 386,28
H Aménagement et attractivité du territoire	15 024 222,39	20 955 071,00	17 552 021,47	16 564 925,41
I Réseau routier et mobilité	2 831 324,89	3 400 821,00	3 336 971,56	2 997 084,00
K Administration générale	64 963,66	96 371,75	47 537,83	60 624,00
<b>Total Subventions d'investissement *</b>	<b>28 425 563,49</b>	<b>41 815 071,27</b>	<b>34 624 755,70</b>	<b>34 389 492,66</b>
<b>Total Mouvements Financiers (hors RAT)</b>	<b>17 638 387,42</b>	<b>19 871 824,20</b>	<b>19 280 579,77</b>	<b>19 603 400,00</b>
<b>TOTAL Dépenses Réelles d'Investissement *</b>	<b>98 584 710,82</b>	<b>113 190 430,31</b>	<b>102 101 874,73</b>	<b>104 847 843,80</b>

\* hors RAT, résultat, refinancement, réserves

• Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 50,85 M€, soit une diminution de 0,65 M€ par rapport au budget 2017. Elles représentent 59,66 % des dépenses d'investissement.

La **mission Education** connaît la plus forte diminution avec 3,63 M€ de crédits en moins par rapport à 2017 suite à l'achèvement d'opérations spécifiques (collèges de Lézignan Corbières et Castelnaudary, Halle aux sports de Carcassonne). En 2018, le programme collèges s'établit à 11,88 M€ avec notamment la poursuite des travaux des Fontailles à Castelnaudary, des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation, un audit relatif à la rénovation du collège Victor Hugo à Narbonne.

La **mission Culture et patrimoine** qui regroupe les crédits relatifs aux Archives et à la bibliothèque départementale, ainsi que l'Abbaye de Lagrasse, progresse de 2,23 M€. Cette hausse concerne le programme des Sites culturels (+ 2,18 M€ par rapport au budget 2017) afin d'impulser les premières réalisations sur les sites pôles du Pays Cathare, suite aux préconisations formulées par les divers bureaux d'études dans le cadre des chantiers collectifs de l'Acte II.

Les crédits de la **mission Sport jeunesse**, financés notamment par la taxe d'aménagement, augmentent de 0,71 M€ pour s'établir à 1,25 M€, avec notamment les travaux programmés sur l'itinéraire de la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Environnement et prévention des risques** baissent de 0,30 M€ et s'établissent à 0,48 M€, dont 0,45 M€ pour le programme des espaces naturels.

La **mission Réseau routier et mobilité** demeure la plus importante avec 27,37 M€ de crédits pour 2018, soit 53,82 % des dépenses d'équipement direct. Ce sont près de 13,8 M€ qui seront consacrés à l'entretien et la gestion du réseau et 11,12 M€ aux travaux neufs. Le solde financera les études et les imprévus.

Les crédits de la **mission Administration générale** progressent de 1,94 M€ par rapport au budget 2017. Le programme systèmes d'information et télécommunications avec 2 M€ est stable (- 0,01 M€). A contrario, le programme logistique et patrimoine d'un montant de 4,91 M€ est en hausse de 1,95 M€, du fait des travaux de reconstruction du centre médico-social de Lézignan-Corbières, ou encore de l'aménagement de l'ancienne subdivision de Narbonne pour l'exercice en direction du public de nos missions de solidarités.

Enfin, la **mission Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 65 000 € pour la refonte du site internet du Département.

• Les **subventions d'investissement** constituent également un axe fort d'intervention du Département. Ce dernier consacre, en effet, près de 40,34 % de son effort d'équipement à l'aide aux communes et autres tiers. Le volume global de crédits de 34,39 M€ permettra d'honorer les engagements passés et une partie des engagements nouveaux.

**En matière de Solidarité**, les aides du Département, d'un montant global de 2,56 M€ sont destinées à la création de crèches, au soutien des opérations de réhabilitation ou de construction de logements, et à la création d'établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

La **mission Education** et le programme collèges ne font l'objet d'aucune demande de crédits. Pour mémoire, en 2017, le Département avait versé une subvention à la Région pour la construction du service de restauration et de la chaufferie bois du 28ème collège de Lézignan Corbières, mutualisés avec le lycée.

Au titre de la **mission Culture et patrimoine** (soit 1,3 M€) sont prévus des crédits pour l'aide à l'investissement pour soutenir le développement culturel (0,04 M€). Le Département poursuit également l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles à travers des subventions (1,26 M€).

Les inscriptions budgétaires pour la **mission Sport jeunesse** s'élèvent à 0,58 M€ et sont en légère diminution par rapport au budget 2017 (- 0,21 M€).

Concernant la **mission Environnement et prévention des risques**, 10,33 M€ de crédits en diminution de 0,26 M€, sont ainsi répartis entre le programme eau (7,7 M€) avec l'aide aux communes pour l'AEP et l'assainissement mais aussi à travers la prévention des inondations, le programme espaces naturels (1,96 M€), et le programme sécurité civile pour un montant de 0,67 M€.

Les crédits les plus importants sont consacrés à la **mission Aménagement et attractivité du territoire**, soit 16,56 M€, néanmoins en diminution de 4,39 M€ par rapport à 2017. Le programme infrastructures d'intérêt départemental s'élève à 6,65 M€, en baisse de 5,33 M€, la subvention du Département pour le déploiement du réseau Très Haut Débit donnant lieu à une inscription prévisionnelle de 4 M€ contre 8,5 M€ en 2017. Des crédits sont également prévus pour financer les projets du port de Port La Nouvelle (2,21 M€), de l'aéroport de Carcassonne (0,25 M€), et de la LGV (0,20 M€). Viennent ensuite le programme accompagnement des territoires (7,16 M€), le programme tourisme (0,26 M€) et le programme agriculture et pêche (2,50 M€).

La **mission Réseau routier et mobilité**, d'un montant global de 3 M€ est en baisse (- 0,40 M€). Les inscriptions budgétaires sont évaluées au vu du planning de réalisation fourni par les bénéficiaires.

Quant à la **mission Administration générale** (0,06 M€), les crédits sont en légère diminution par rapport au budget 2017 (- 0,04 M€).

- Les **mouvements financiers** d'un montant global de 19,60 M€ regroupent essentiellement le remboursement en capital de la dette, 18,93 M€, le montant des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,4 M€), les dépôts et cautionnements (0,23 M€).

### L'équilibre du budget

Le budget 2018 repose sur un autofinancement prévisionnel, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 19,19 M€. Après 2 années de forte évolution, les dépenses réelles d'investissement sont en diminution, en conformité avec notre stratégie financière, et le besoin de financement de la section d'investissement, autofinancement compris, est prévu à hauteur de 65,5 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 25 M€ (hors RAR) et en mobilisant le fonds de roulement prudemment accumulé à hauteur de 40,5 M€. Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 9,61 M€ ; ils étaient de 28,5 M€ au budget primitif pour 2017.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 698 662 205 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement réel *</b>	<b>473 160 727,73</b>	<b>482 743 249,44</b>
Résultat reporté		50 071 987,09
Opérations d'ordre	64 149 730,80	4 495 222,00
Total fonctionnement	537 310 458,53	537 310 458,53
<b>Investissement réel *</b>	<b>104 847 843,80</b>	<b>45 193 335,00</b>
RAT	20 633 400,00	20 633 400,00
Reprise résultat 2017	30 570 280,67	25 320 280,67
RAR 2017	0,00	5 250 000,00
Opérations d'ordre	5 300 222,00	64 954 730,80
Total investissement	161 351 746,47	161 351 746,47

\* hors résultat, RAT, RAR

## **Conclusion**

---

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport et qui seront financées dans le budget 2018 traduit notre ambition forte pour le développement économique et social du Département. Dans la continuité de notre stratégie financière, je vous propose donc de construire le budget 2018 sur la base des axes suivants :

- Maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti pour la septième année consécutive afin de ne pas pénaliser les ménages,
- S'inscrire dans une maîtrise des charges courantes de fonctionnement, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Maintenir un niveau d'investissement soutenu pour réaliser des projets structurants pour le territoire,
- Maîtriser l'endettement pour conserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2018 du budget principal :

- voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 698 662 205 € soit 537 310 458,53 € en section de fonctionnement et 161 351 746,47 € en section d'investissement,
- voter le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 30,69 %,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts),
- acter, pour mémoire le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4,
- approuver le taux de la taxe d'aménagement maintenu à 2,3 %, décomposé en taux affecté à la protection des espaces naturels sensibles pour 2 % et du taux affecté au financement du CAUE pour 0,3 %,
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 437 000 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 14 549 225 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 640 000 €,
- adopter les concours attribués à des tiers tels que fixés à l'annexe C2 du projet de budget primitif pour 2018,

- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2018,
- acter le financement à hauteur de 22 000 €, de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée par délibération du 26 juin 2015,
- autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

## Annexe 1 – Section de fonctionnement (Crédits réels sans crédits non affectés)

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>A Enfance Famille</b>	30 595 227,28	38 012 998,73	37 784 974,53	42 079 249,45
A1 Petite enfance	774 448,71	897 857,00	782 419,83	865 150,00
A2 Aide sociale à l'enfance	29 820 778,57	37 115 141,73	37 002 554,70	41 214 099,45
<b>B Action sociale et insertion</b>	109 405 647,88	112 670 063,00	110 876 727,99	113 347 145,00
B1 Allocations RMI/RSA	95 309 342,28	97 162 863,00	96 180 304,55	97 326 209,00
B2 Insertion professionnelle	7 142 171,83	7 758 678,00	7 560 620,89	8 130 800,00
B3 Action sociale	4 123 566,75	4 355 722,00	4 210 789,11	4 351 800,00
B4 Logement	2 830 567,02	3 392 800,00	2 925 013,44	3 538 336,00
<b>C Autonomie</b>	106 424 152,85	113 356 185,20	110 315 689,66	114 268 626,00
C1 Personnes âgées	54 051 563,47	57 923 627,60	56 501 060,19	58 512 083,00
C2 Personnes handicapées	52 372 589,38	55 432 557,60	53 814 629,47	55 756 543,00
<b>D Education</b>	6 131 346,40	7 732 086,92	7 501 044,90	6 521 446,00
D1 Collèges	5 848 509,13	7 350 155,60	7 124 180,57	6 263 946,00
D2 Actions éducatives	282 837,27	381 931,32	376 864,33	257 500,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	2 582 185,36	2 764 582,42	2 583 564,34	3 042 350,00
E1 Développement culturel	1 971 243,16	2 103 192,67	2 083 235,94	2 136 000,00
E2 Sites culturels	506 885,24	548 429,35	397 708,74	794 350,00
E3 Archives	104 056,96	112 960,40	102 619,66	112 000,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	2 186 075,37	2 424 200,00	2 286 491,30	2 568 400,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 237 781,87	1 397 100,00	1 346 564,74	1 610 000,00
F2 Jeunesse	948 293,50	1 027 100,00	939 926,56	958 400,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	20 159 913,83	21 231 567,86	20 502 363,27	20 585 176,48
G1 Eau	1 934 749,77	2 238 106,86	2 070 428,01	1 579 110,85
G2 Espaces naturels	2 451 306,74	2 790 780,21	2 614 701,22	2 788 846,00
G3 Energies renouvelables	32 021,44	161 190,00	82 470,00	225 910,00
G4 Sécurité civile	15 741 835,88	16 041 490,79	15 734 764,04	15 991 309,63
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	5 664 776,71	5 783 008,32	4 652 653,89	5 755 584,00
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	977 451,26	1 196 385,14	683 330,00	518 350,00
H2 Accompagnement des territoires	306 760,76	219 492,00	217 407,90	328 000,00
H3 Coopération décentralisée	193 886,75	244 389,00	114 480,00	217 000,00
H4 Tourisme	2 852 292,05	2 689 672,69	2 577 559,71	2 765 192,00
H5 Agriculture et pêche	1 334 385,89	1 433 069,49	1 059 876,28	1 927 042,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	29 610 784,04	24 248 203,83	23 185 102,82	12 829 784,48
I1 Routes	10 200 526,48	10 712 778,50	10 144 822,63	10 883 759,00
I2 Transports	19 410 257,56	13 535 425,33	13 040 280,19	1 946 025,48
<b>K Administration générale</b>	124 493 168,17	132 159 858,44	130 034 504,43	139 498 789,83
K1 Ressources humaines	105 542 945,64	111 320 033,73	110 751 064,22	112 821 397,00
K2 Budget et finances	8 995 863,30	10 076 436,60	9 291 103,16	15 776 643,83
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 510 560,90	3 719 562,08	3 645 683,21	4 107 745,00
K4 Logistique et patrimoine	6 443 798,33	7 043 826,03	6 346 653,84	6 793 004,00
<b>L Pilotage et coordination</b>	2 297 620,62	2 717 952,85	2 466 771,88	3 055 250,00
L1 Pilotage stratégique	1 558 778,79	1 882 930,00	1 632 054,92	2 095 250,00
L2 Communication externe	738 841,83	835 022,85	834 716,96	960 000,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement*</b>	<b>439 550 898,51</b>	<b>463 100 707,57</b>	<b>452 189 889,01</b>	<b>463 551 801,24</b>

\* hors crédits non affectés

**Annexe 2 – Section d'investissement (crédits réels sans RAT, Refinancement, Résultat, Réserves)**

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>A Enfance Famille</b>	210 991,00	776 529,11	239 358,40	716 936,52
A1 Petite enfance	196 401,00	92 971,00	72 616,48	98 768,52
A2 Aide sociale à l'enfance	14 590,00	683 558,11	166 741,92	618 168,00
<b>B Action sociale et insertion</b>	755 798,16	1 744 739,60	1 613 629,41	1 462 749,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
B4 Logement	755 798,16	1 744 739,60	1 613 629,41	1 462 749,00
<b>C Autonomie</b>	293 026,55	1 245 500,00	1 205 053,00	779 962,00
C1 Personnes âgées	293 026,55	1 111 500,00	1 071 500,00	474 140,00
C2 Personnes handicapées	0,00	134 000,00	133 553,00	305 822,00
<b>D Education</b>	21 576 624,59	17 243 518,00	15 912 198,15	11 877 310,80
D1 Collèges	21 576 373,79	17 243 518,00	15 912 198,15	11 877 310,80
D2 Actions éducatives	250,80	0,00	0,00	0,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	1 578 642,99	1 599 486,00	1 013 418,58	4 197 494,45
E1 Développement culturel	276 023,11	341 760,00	273 058,92	365 701,00
E2 Sites culturels	1 225 961,41	1 091 326,00	686 133,87	3 665 393,45
E3 Archives	76 658,47	166 400,00	54 225,79	166 400,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	1 194 523,39	1 342 044,00	1 192 671,09	1 835 170,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 194 523,39	1 342 044,00	1 192 671,09	1 835 170,00
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	8 238 412,59	11 373 209,41	8 981 187,14	10 808 436,28
G1 Eau	6 793 843,98	8 618 255,00	7 566 166,21	7 733 113,82
G2 Espaces naturels	839 764,25	2 123 989,00	818 854,93	2 406 661,85
G3 Energies renouvelables	42 000,00	32 571,00	28 000,00	0,00
G4 Sécurité civile	562 804,36	598 394,41	568 166,00	668 660,61
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	15 024 222,39	20 955 071,00	17 552 021,47	16 564 925,41
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	5 852 717,25	11 984 241,00	11 258 601,02	6 654 655,00
H2 Accompagnement des territoires	5 341 269,33	5 798 294,00	4 257 081,74	7 156 629,37
H4 Tourisme	296 939,85	401 296,31	239 513,20	255 570,00
H5 Agriculture et pêche	3 533 295,96	2 771 239,69	1 796 825,51	2 498 071,04
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	26 771 935,03	32 369 878,00	31 606 704,38	30 365 463,00
I1 Routes	26 723 983,79	32 319 878,00	31 581 820,37	30 365 463,00
I2 Transports	47 951,24	50 000,00	24 884,01	0,00
<b>K Administration générale</b>	22 940 534,13	24 480 455,19	22 785 633,11	26 174 396,34
K1 Ressources humaines	0,00	27 187,16	1 415,14	30 000,00
K2 Budget et finances	17 569 433,56	19 469 591,19	18 986 955,48	19 234 024,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 184 830,68	2 023 538,00	1 563 138,58	2 001 006,34
K4 Logistique et patrimoine	4 186 269,89	2 960 138,84	2 234 123,91	4 909 366,00
<b>L Pilotage et coordination</b>	0,00	60 000,00	0,00	65 000,00
L2 Communication externe	0,00	60 000,00	0,00	65 000,00
<b>TOTAL Dépenses Réelles d'Investissement</b>	<b>98 584 710,82</b>	<b>113 190 430,31</b>	<b>102 101 874,73</b>	<b>104 847 843,80</b>

**Département de l'Aude**  
**Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles**  
**du budget primitif 2018**

*(En application de l'article L3313-1 du CGCT)*

Parce que les politiques publiques départementales ont un impact structurant sur le développement économique et social du territoire, le Département se doit d'inscrire ses actions dans un temps long et, tout en considérant les innovations qu'il met en œuvre, dans une forme de continuité. C'est sur ce même principe qu'il déploie depuis plusieurs années une stratégie financière volontariste. C'est à nouveau ce qu'exprime le projet de budget 2018.

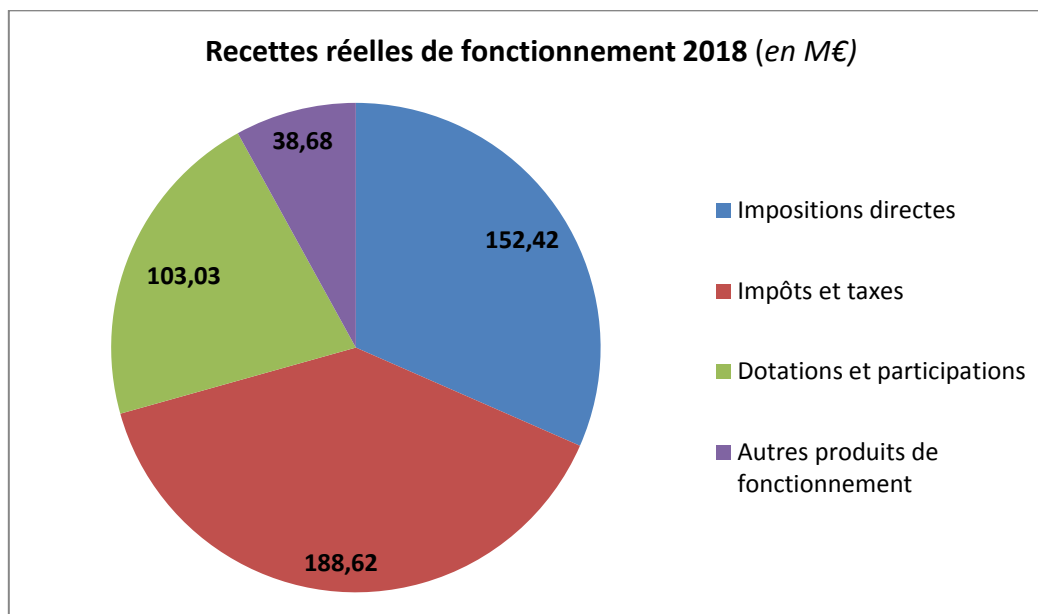
La stratégie financière du Département repose sur trois éléments : la stabilité de la fiscalité locale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors allocations et politiques de solidarité nationale dont les déterminants, les volumes financiers et les règles d'attribution ne sont pas déterminés au plan départemental) et le maintien d'un niveau soutenu d'investissement. La rigueur de gestion maintenue année après année permet à nouveau de présenter un projet de budget ambitieux pour notre territoire. Mais il intervient dans un contexte financier très incertain pour les collectivités territoriales et pour les départements en particulier. La compensation des allocations individuelles de solidarité tarde à trouver une solution pérenne depuis les avancées de la loi de finances pour 2014. Pour mémoire, la part non compensée en 2017 peut être estimée pour cette seule année à 54 M€. Le positionnement de l'Etat sur l'organisation de la mise à l'abri et de l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, à défaut sa compensation financière, n'est toujours pas connue. Le débat sur la fiscalité locale s'engage sur l'idée de transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti au bloc communal sans piste précise pour une nouvelle fiscalité attribuée aux Départements. Enfin, l'Etat engage une démarche de contractualisation qui ne prend pas suffisamment en compte les spécificités et stratégies des collectivités.

Dans cet environnement, le budget traduira donc des priorités et de nouveaux efforts de gestion. Il appartient à notre Assemblée de faire les choix stratégiques permettant de créer les conditions d'un équilibre durable de la situation financière, pour garantir une capacité à mettre en œuvre les politiques publiques départementales. Pour autant, ces choix ne pourront compenser l'absence de réponses de l'Etat, aujourd'hui impératives pour le maintien des actions essentielles de solidarités humaines et territoriales de l'ensemble des départements et en particulier des départements connaissant des dominantes sociales très marquées, comme c'est le cas dans le département de l'Aude.



## 1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2018, d'un montant global de 482,7 M€, progressent de 5,1 M€ par rapport au budget 2017.



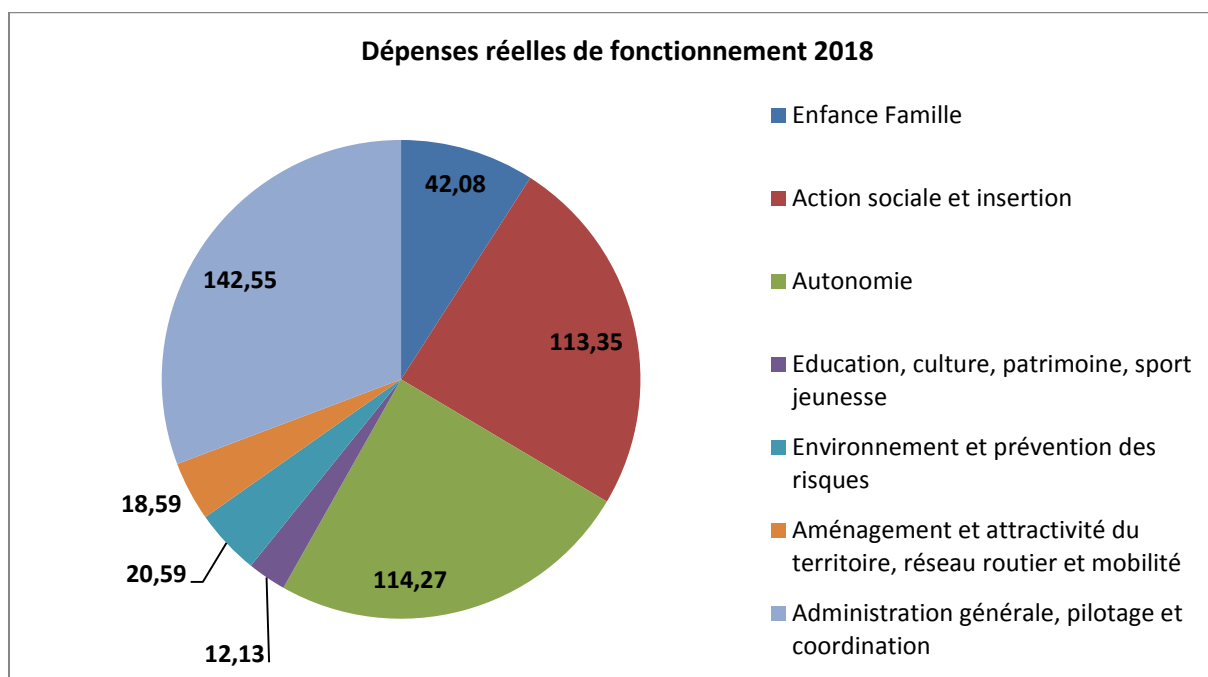
Concernant les impositions directes, la taxe foncière sur les propriétés bâties est la principale recette du Département et s'établit à 117,8 M€, sans augmentation du taux depuis 7 ans. Le Département perçoit également la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de 11,6 M€ correspondant à la part affectée au département de 23,5 %.

Les impôts et taxes, d'un montant global de 188,6 M€, recouvrent principalement le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) à hauteur de 58,3 M€ et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) d'un montant de 54,7 M€, le produit de ces recettes correspondant à un pourcentage de l'assiette nationale. Par ailleurs, le Département perçoit le produit des Droits de mutation à titre onéreux qui sont inscrits à hauteur de 54,9 M€, soit une augmentation de près de 4,9 M€.

La principale dotation de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, est stable en 2018 et s'élève à 67,71 M€. Le Département perçoit également des dotations au titre des compétences sociales en lien avec l'autonomie (5 M€) et l'insertion (5 M€ du Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion et 0,5 M€ du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion). Les autres dotations de l'Etat concernent essentiellement les allocations compensatrices de fiscalité (4,7 M€) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (11,8 M€).

Les autres produits de fonctionnement recouvrent les recettes au titre de l'APA (19 M€), les recouvrements d'aide sociale (13,19 M€), les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels (5,62 M€).

## 2) Les dépenses réelles de fonctionnement

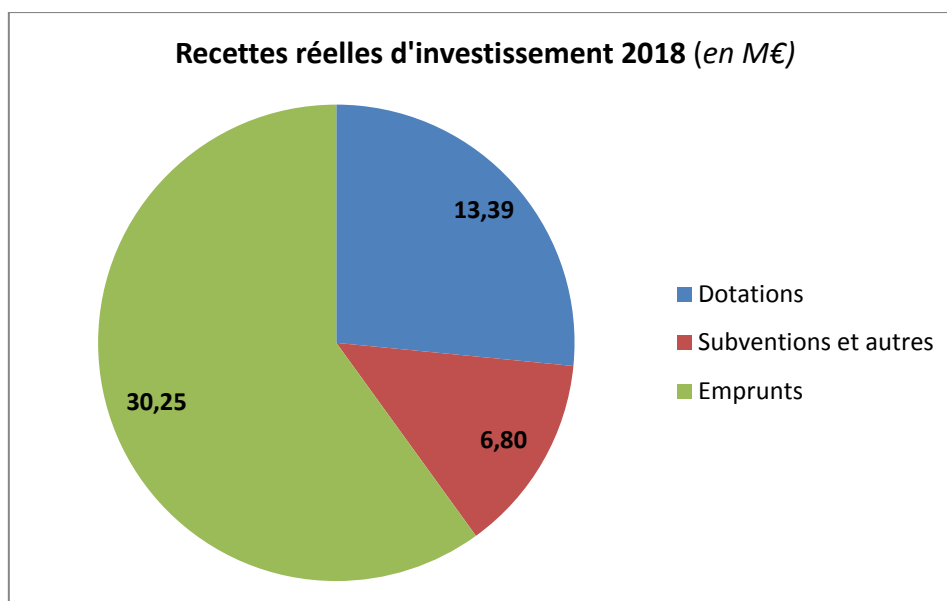


Les dépenses réelles de fonctionnement (463,6 M€) sont maîtrisées (+ 0,5 M€ par rapport au budget 2017). Suite au transfert de la compétence transports à la Région, le budget de la mission réseau routier et mobilité est en baisse. En contrepartie, le Département versera à la Région une dotation de compensation de 5,5 M€ par an dans le cadre de la mission administration générale.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale ce qui explique la progression des missions de solidarité qui représentent 269,7 M€ soit 58,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est l'aide sociale à l'enfance qui progresse significativement (+ 4,07 M€) avec l'augmentation du nombre de jeunes à prendre en charge et des ouvertures de places d'hébergement notamment pour les Mineurs Non Accompagnés. Dans le même temps, on observe une stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA limitant ainsi la progression du poste allocations à + 0,17 M€.

Les autres missions (hors champ social) sont stables et les charges courantes de fonctionnement sont contenues. La protection et la mise en valeur de l'environnement demeurent un enjeu important pour le Département. Ainsi, les crédits de la mission Environnement et prévention des risques s'élèvent à 20,59 M€. Ils recouvrent essentiellement la contribution obligatoire au financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant de 14,6 M€, les participations statutaires pour les organismes œuvrant dans le domaine de la prévention des inondations (0,8 M€) et les actions en faveur de la protection des espaces naturels sensibles (2,8 M€). Le Département consacrera également près de 18,6 M€ pour contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, la qualité et la sécurité du réseau routier sur l'ensemble du territoire. Les principaux postes concernent l'entretien courant des routes (10,88 M€), le tourisme (2,8 M€), le soutien des circuits de proximité et l'agrotourisme (0,5 M€), la santé animale et la prévention des calamités agricoles (1,4 M€ dont 0,9 M€ pour le laboratoire vétérinaire départemental) et les transports des personnes en situation de handicap (1,9 M€).

### 3) Les recettes réelles d'investissement



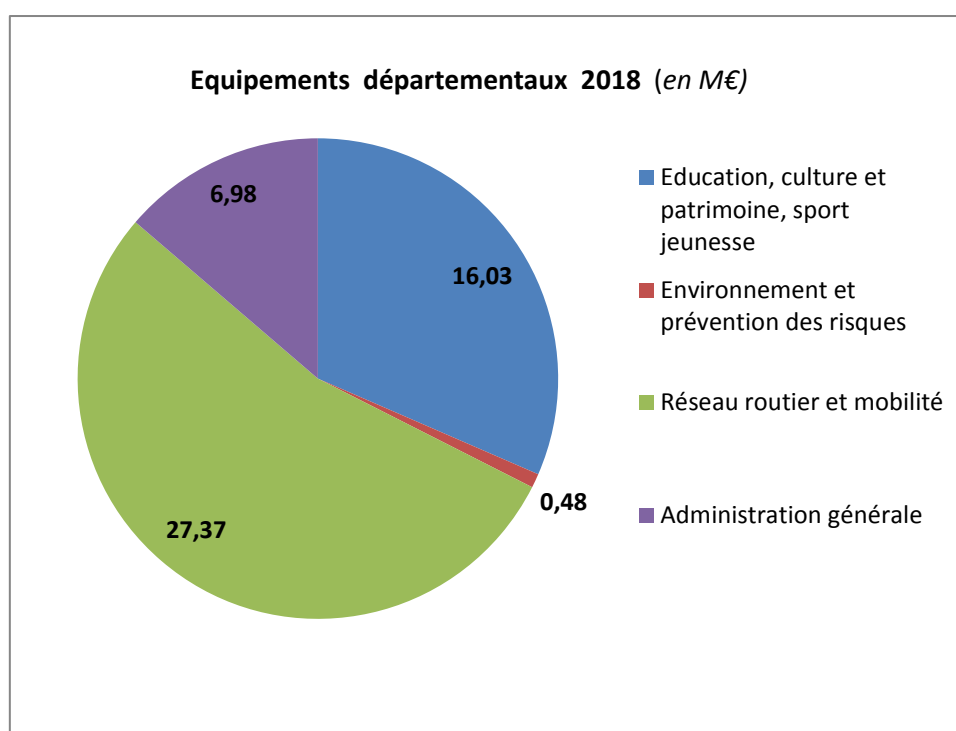
Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 50,4 M€, soit – 8,3 M€. Cette diminution est essentiellement liée à l'inscription en 2017 de l'emprunt spécifique pour le Très Haut Débit à hauteur de 11,5 M€ qui fait l'objet d'un report en 2018 de 5,25 M€ pour la partie non mobilisée. Les nouveaux emprunts 2018 sont prévus à hauteur de 25 M€. Les dotations d'Etat enregistrent une baisse de 0,6 M€ en raison d'un décalage des versements de la dotation globale d'équipement de 2016 sur 2017. Les subventions diminuent de 2,7 M€ du fait de la perception en 2017 des principales subventions pour la Halle aux sports de Carcassonne.

### 4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2017 s'établissent au total à 104,8 M€, soit - 8,3 M€ par rapport au budget 2017. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 85,24 M€. En 2016 et 2017, le niveau des équipements était plus élevé au regard des opérations spécifiques en matière d'éducation (construction du 27<sup>ème</sup> collège, Halle aux sports de Carcassonne), des services de proximité (construction du CMS de Sigean) et des participations plus élevées du Département sur le déploiement du Très Haut Débit selon le rythme de versement défini par convention.

### a) Les équipements départementaux

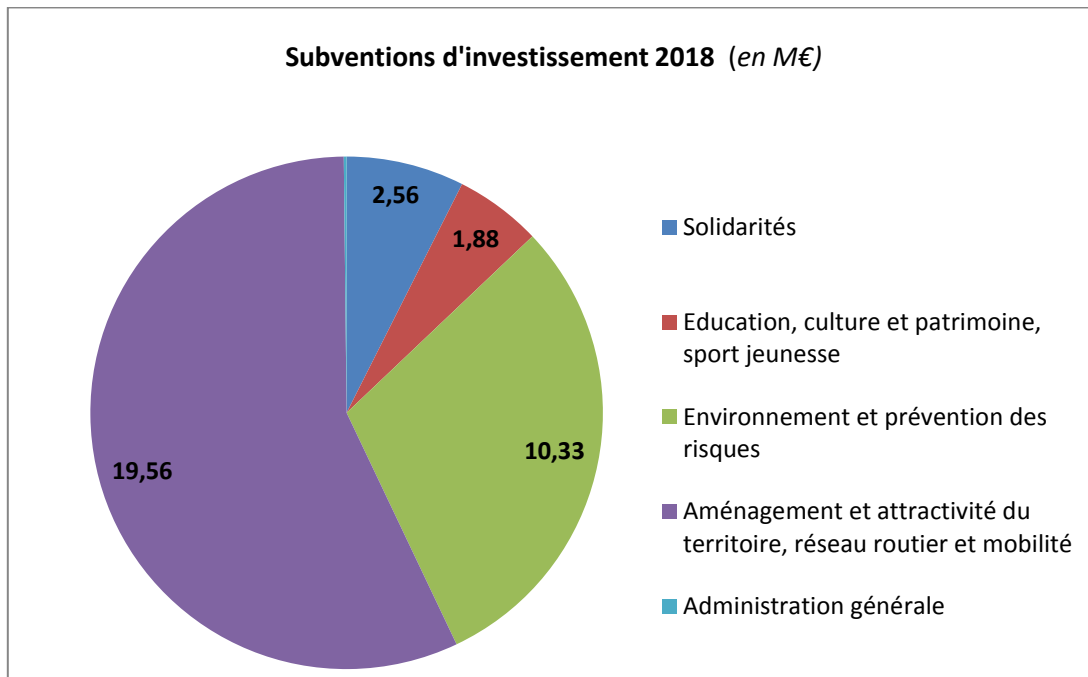
Les équipements départementaux s'élèvent à 50,9 M€, soit - 0,6 M€ par rapport au budget 2017. En 2018, les travaux se poursuivront pour le collège de Castelnaudary (4 M€). Les chantiers collectifs dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare mobiliseront près de 2 M€ et un montant de 1,2 M€ sera consacré aux travaux de la voie verte du Canal du Midi à Montségur. Les crédits relatifs au réseau routier s'élèvent à 27,4 M€ dont 5,2 M€ pour le programme grands projets routiers structurants qui financera notamment la rocade Est de Narbonne (1,7 M€), le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 (1,1 M€). Par ailleurs, 2018 sera également l'année d'entrée en phase travaux du nouveau centre médicosocial de Lézignan Corbières (2 M€).



### b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Les crédits 2018 s'établissent à 34,4 M€ soit - 7,4 M€. Cette diminution résulte d'une subvention exceptionnelle en 2017 versée à la Région pour la restauration et la chaufferie bois du collège de Lézignan Corbières (1,7 M€) et d'un versement de 8,5 M€ pour le Très Haut Débit contre 4 M€ maximum prévus en 2018. L'aménagement et l'attractivité du territoire demeure un poste important avec près de 20 M€ et représente 57 % du budget subventions d'investissement.

Au-delà du financement du THD, l'accompagnement des projets des communes et intercommunalités du Département mobilisera plus 20,4 M€ contre 17 M€ en 2017.



## 5) Un endettement maîtrisé

Fin 2017, la dette du département s'élevait à 170,6 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixe représente 60 % de la dette totale dans un contexte de prévision à la hausse des taux. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,41 % et la capacité de désendettement de 5,85 ans. Globalement, la dette du département est saine. Les orientations pour 2018 sont, d'une part, un recours à l'emprunt à hauteur de 25 M€ et une mobilisation de l'emprunt spécifique sur le Très Haut Débit estimée à 3,2 M€ et, d'autre part, la maîtrise des risques par une répartition ajustée de l'encours entre taux fixe et taux variable.

## 6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2018 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 59,7 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements repose également sur les dotations et subventions (20,2 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (25 M€).

Equilibre du BP 2018			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	482,7 M€	Dotations, subventions	20,2 M€
Résultat reporté	50,1 M€	Emprunts	25,0 M€
<b>Total RRF</b>	<b>532,8 M€</b>	Financement net de la section d'investissement	59,7 M€
Dépenses réelles	463,6 M€	<b>Total RRI</b>	<b>104,8 M€</b>
Crédits non affectés	9,6 M€	Remboursement de la dette	18,9 M€
Financement net de la section d'investissement	59,7 M€	Dépenses réelles (hors dette)	85,9 M€
<b>Total DRF</b>	<b>532,8 M€</b>	<b>Total DRI</b>	<b>104,8 M€</b>

**La construction du budget primitif 2018 traduit les axes forts de la stratégie financière du Département que sont :**

- le maintien du taux de fiscalité directe et ce, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive ;
- la maîtrise des charges courantes de fonctionnement pour garantir le niveau d'autofinancement du Département ;
- le maintien d'un niveau d'investissement soutenu pour réaliser des projets structurants pour le territoire audois ;
- la maîtrise de l'endettement liée à une démarche de réduction de l'emprunt pour conserver des capacités d'engagement à moyen terme.

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018  
**Etat de la dette et les perspectives 2018**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

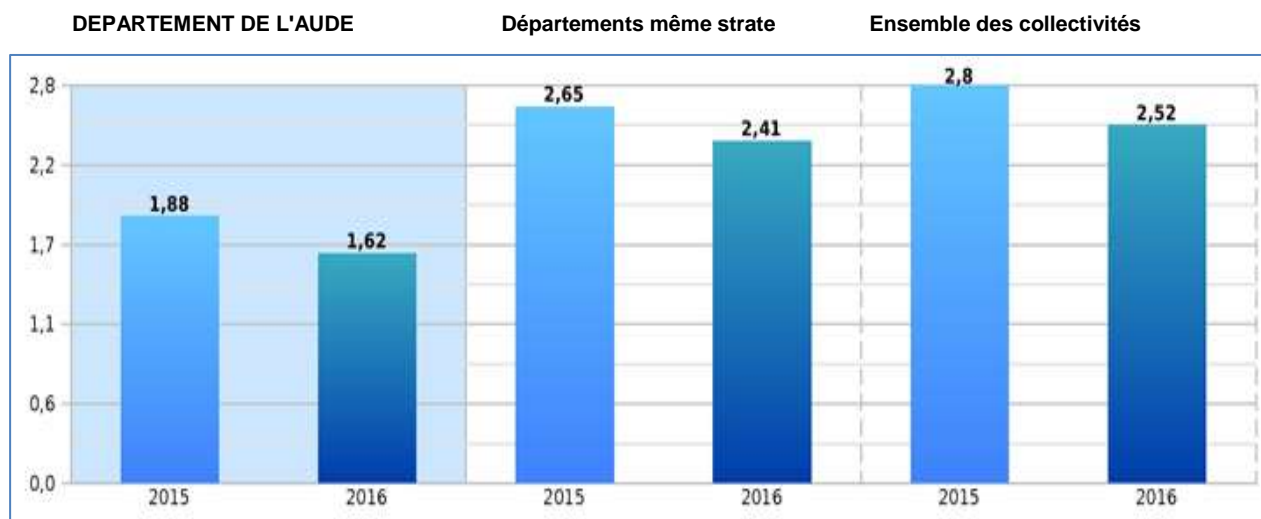
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2018.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2017 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2018 et de renouveler les délégations données au Président pour gérer la dette.

### **1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2017**

Avec un taux moyen de **1,41 %** (1,62 % en 2016) et une répartition de dette de 60 % à taux fixe et 40 % à taux variable, le Département a poursuivi une gestion de la dette particulièrement saine en minimisant les risques de taux et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

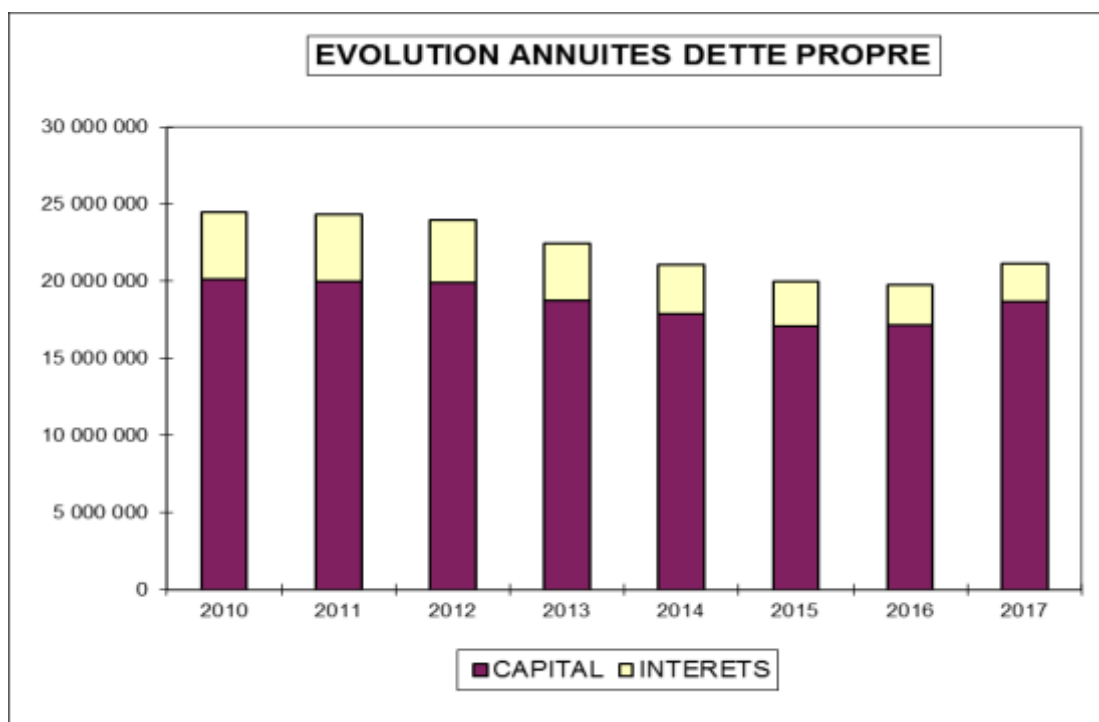
**Taux moyen (après swaps (en %, annuel ex./ex.)) (Source observatoire Finance active 2016)**



Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance et de l'ensemble des collectivités.

La nouvelle baisse du taux moyen en 2017 renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie cette situation favorable.

Ainsi, en 2017, l'annuité de dette représentait 21 129 637,03 €, en progression d'environ 1,3 M€ par rapport à 2016. L'amortissement du capital a représenté 18 687 524,91€ tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 442 112,12 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation des emprunts sur les deux dernières années pour financer les projets structurants pour le territoire audois dans un contexte de taux historiquement bas.





## 1.1. La politique d'emprunt menée en 2017

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques.

L'exercice 2017 aura été une année propice aux opérations de gestion active de dette. La collectivité a procédé à quatre réaménagements de dette, un refinancement et au regard de l'avenant du projet de Port-La-Nouvelle a différé son financement, **soit un gain total de l'ordre de 0,5 M€ sur la durée résiduelle des prêts concernés.**

### SYNTHESE DES REAMENAGEMENTS, REFINANCEMENT ET RENONCIATION - 2017

Banques	Banques de réaménagement refinancement	Objet	Montant initial	Durée initiale	Taux initial + marge	Nouveau taux + marge	Nouvelle durée	Nouveau CRD	Gain estimé	Indemnité de dédit
Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Global	2 800 000 €	14 ans	EUR 3M + 0,95 %	EUR 3M + 0,90 %	13 ans	2 600 000 €	7 784 €	-
Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Global	1 700 000 €	15 ans	EUR 3M + 1,10 %	EUR 3M + 0,95 %	13 ans + 3 trim.	1 558 333 €	13 902 €	-
CACIB	CACIB	Global	2 000 000 €	15 ans	EUR 3M + 1,00 %	EUR 3M + 0,65 %	13 ans + 3 trim.	1 833 333 €	41 665 €	-
Crédit Coopératif	Crédit Coopératif	Global	3 000 000 €	15 ans	EUR 3M + 2,50 %	Taux fixe à 1,15 % (équivalent à EUR 3M + 0,79 %)	10 ans + 3 trim.	2 150 000 €	176 249 €	-
CDC	Crédit Agricole	Global	9 000 000 €	15 ans	EUR 3M + 2,29 %	EUR 3M moyenné + 0,43 %	10 ans + 2 trim.	6 450 000 €	348 200 €	Gain obtenu après paiement de la pénalité et le remboursement anticipé de 3 prêts à taux 0 %
CDC	-	Renonciation au financement du projet PLN	14 783 250 €	40 ans	Livret A + 1,00 %	-	-	-	-	73 916 €
<b>TOTAL GAIN</b>									<b>513 884 €</b>	

Le Département a finalement exercé son droit à renonciation concernant le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 14 783 250 € pour financer la contribution au projet de développement du port de Port-La-Nouvelle. Le report à plusieurs reprises de ce projet ne justifiait plus le maintien de ce financement dans les conditions initialement envisagées. En effet, un nouveau financement du projet sera plus favorable au regard des conditions financières du marché.

L'appel d'offres lancé sur le second semestre 2017 s'est traduit par la signature de 35,25 M€ d'emprunts nouveaux. La quasi-intégralité de cette enveloppe a été mobilisée pour la couverture du besoin de financement 2017 à l'exception de la part du financement du THD. Sur cette enveloppe de 11,5 M€, seuls 6,25 M€ ont été mobilisés et 5,25 M€ restent à l'être entre 2018 et 2021.

Il s'agit des prêts suivants :

Banques	Montant emprunté	Montant mobilisé	Durée	Type taux	Taux/Marge
Société générale	2 500 000 €	2 500 000 €	14 ans et 3 mois	Fixe	Fixe à 1,19 %
Crédit Agricole	3 000 000 €	3 000 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,20 %
Crédit Mutuel	5 250 000 €	5 250 000 €	15 ans	Fixe	Fixe à 1,15 %
Banque Postale	10 000 000 €	10 000 000 €	15 ans	Fixe 5 ans Variable 10 ans	Fixe à 0,70 % EUR 3M + 0,55 %
ARKEA BEI	3 000 000 €	3 000 000 €	15 ans	Variable	EUR 3M + 0,50 %
CDC	11 500 000 €	6 250 000 €	40 ans	Variable	Livret A + 1 %
<b>Total</b>	<b>35 250 000 €</b>	<b>30 000 000 €</b>			

Le contexte de l'accès à la ressource reste favorable malgré une concentration du paysage bancaire réduisant de fait le nombre d'acteurs. Par ailleurs, le plafonnement en termes d'intervention de certains de nos partenaires réduit temporairement leur participation aux consultations lancées par la collectivité. Comme par le passé, le Département demeure vigilant à maintenir une diversification des prêteurs.

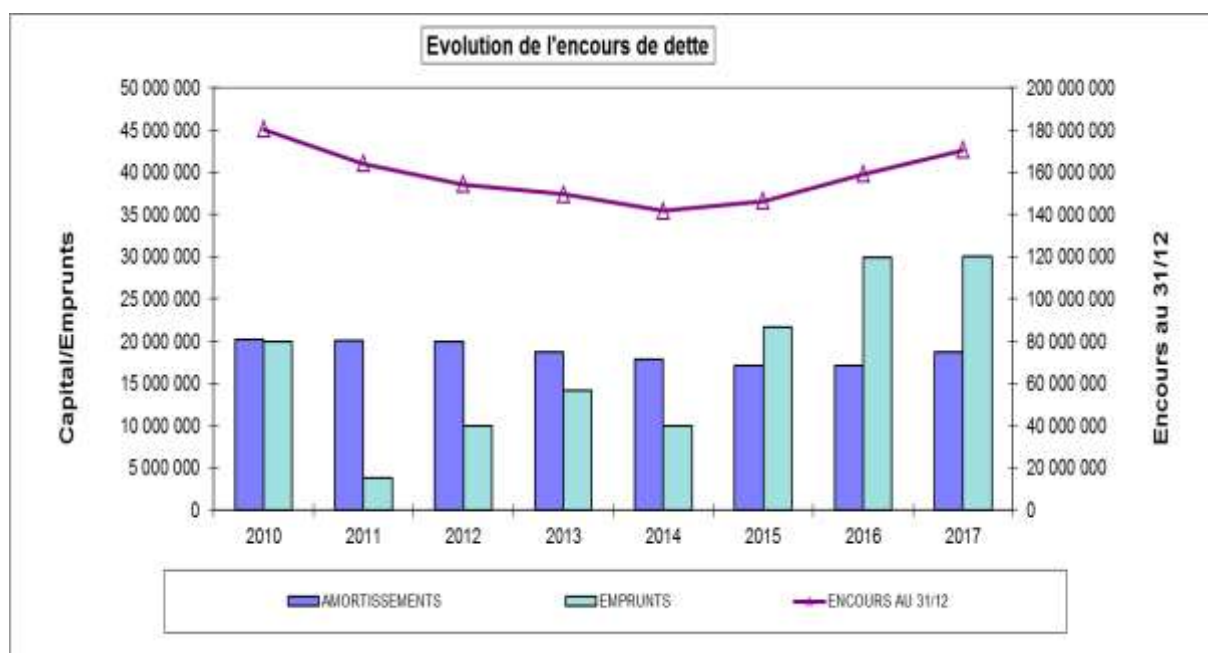
## 1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2017

La dette du Département fin 2017 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de montant, de coût ou de risque.

### ▪ Encours de dette

L'encours de la dette est composé de 77 emprunts dont 14 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie) répartis auprès de 3 établissements prêteurs.

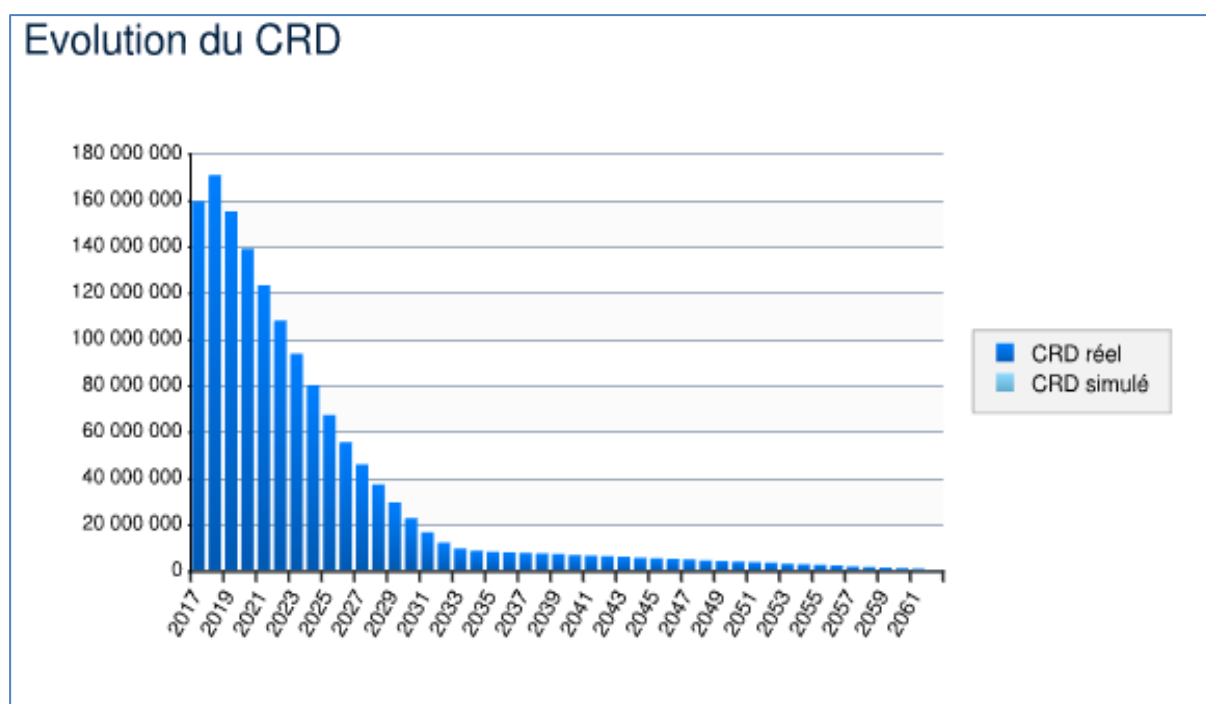
Le capital restant dû s'élève à 170 585 862 euros, dont 21 633 337 € de prêts revolving.



Il progresse de près de 11,3 M€ par rapport à 2016 du fait d'un recours à l'emprunt plus important pour financer la hausse des investissements sur 2017.

#### ▪ Profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2017, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 12,2 ans. La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 5 mois. Le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



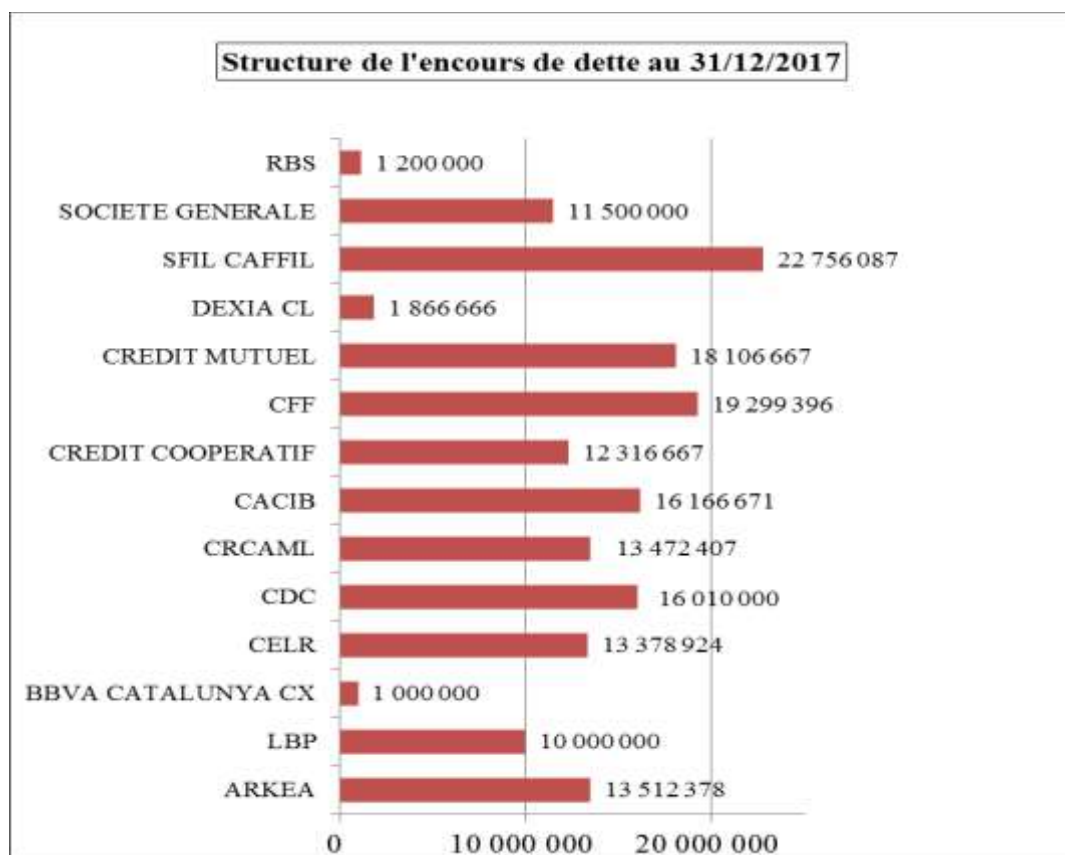
#### ▪ Répartition par prêteurs

Le **groupe BPCE** (Caisse d'Epargne + Crédit Foncier) est le principal prêteur avec un capital restant dû de 32,6 M€ fin 2017. Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** dispose également d'une part importante de l'encours avec 31,6 M€ suivi de près par le **groupe Crédit Agricole** avec 29,6 M€ de l'encours.

Le **SFIL**, issue du démembrement de DEXIA, est avec 22,7 M€ des financements le 4<sup>ème</sup> prêteur.

La **Caisse des dépôts et consignation** représente désormais 16 M€ des financements.

Elle est suivie de très près par le **Crédit Coopératif** avec 12,3 M€ de l'encours total, le **Société Générale** (11,5 M€) et la **Banque Postale, nouvelle entrante** (10 M€). Les autres banques occupent des places plus modestes.



#### ▪ Structure de la dette

La part taux fixe est toujours en progression pour s'établir à 60 % de l'encours total. En effet, les taux fixes, avec des conditions de marché historiquement basses, sont privilégiés. L'encours à taux variable représente 40 % de la dette totale. Cette situation permet toujours d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts.

La part des prêts structurés déjà très faible (0,26 % en 2016) est en net recul avec une exposition ramenée à 0,02 % en 2017 et à 0 % après l'échéance du 30 janvier 2018. Il s'agissait d'un prêt à taux fixe bonifié tant que l'EURIBOR 3 mois est inférieur à 6 %.

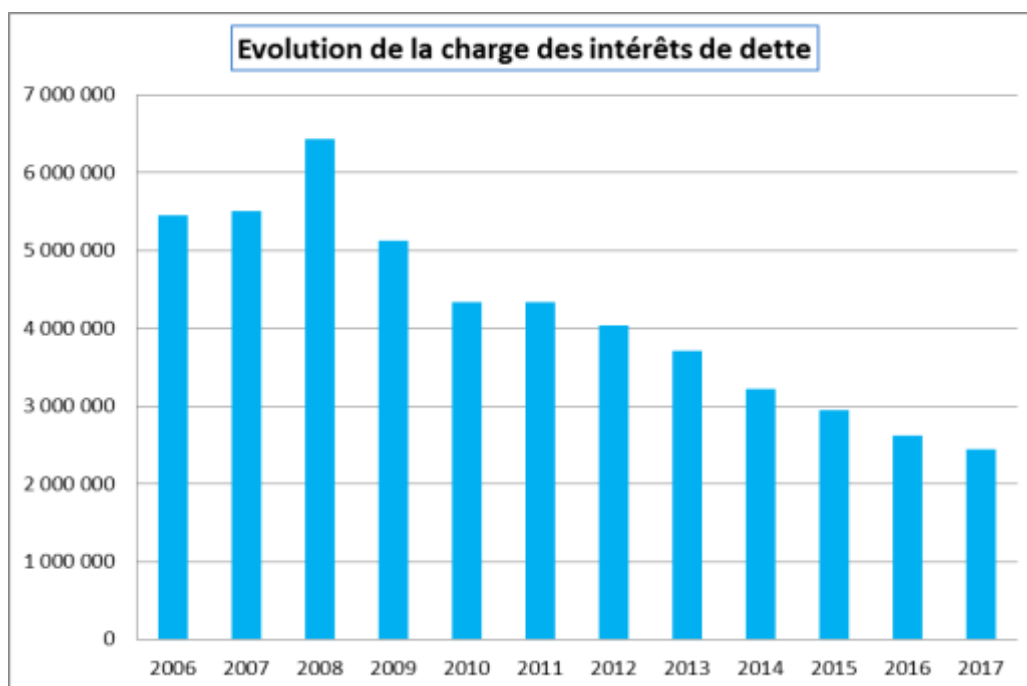
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	78 952 169.38 €	46,28 %	2,43 %
Fixe à phase	24 616 666.63 €	14,43 %	0,91 %
Variable	60 733 693.16 €	35,60 %	0,26 %
Livret A	6 250 000.00 €	3,66 %	1,75 %
Barrière	33 333.53 €	0,02 %	4,34 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>170 585 862.70 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,41 %</b>

#### ▪ Coût de la dette

Le coût de la dette se mesure avec son taux moyen de dette. Il s'élève à **1,41 % marge incluse** au 31 décembre 2017. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Cet indicateur n'a cessé de baisser depuis 2012 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts et d'une diminution de l'encours de dette.

Le graphique ci-dessus illustre bien la décréue depuis maintenant 9 ans de la charge financière de la dette.



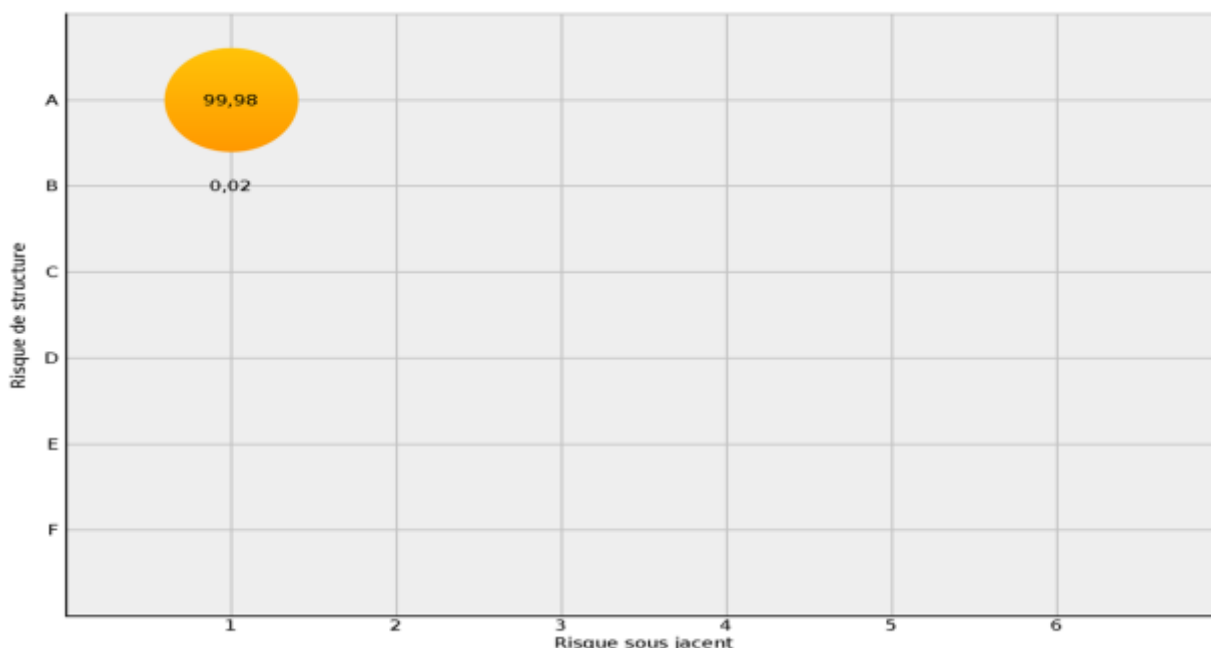
- **Exposition au risque**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite, telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F signifie un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-jacents	Structures
<p><b>1</b> INDICES ZONE EURO</p> <p><b>2</b> INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES</p> <p><b>3</b> ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO</p> <p><b>4</b> INDICES HORS ZONE EURO, ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO</p> <p><b>5</b> ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO</p> <p><b>6*</b> INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)</p>	<p><b>A</b> ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE), TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).</p> <p><b>B</b> BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER</p> <p><b>C</b> OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)</p> <p><b>D</b> MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ</p> <p><b>E</b> MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5</p> <p><b>F*</b> STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR &gt; 5...)</p>
<p>SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES</p> <p>* : HORS CHARTE</p>	

La dette du département de l'Aude est sécurisée avec 99,98 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques.

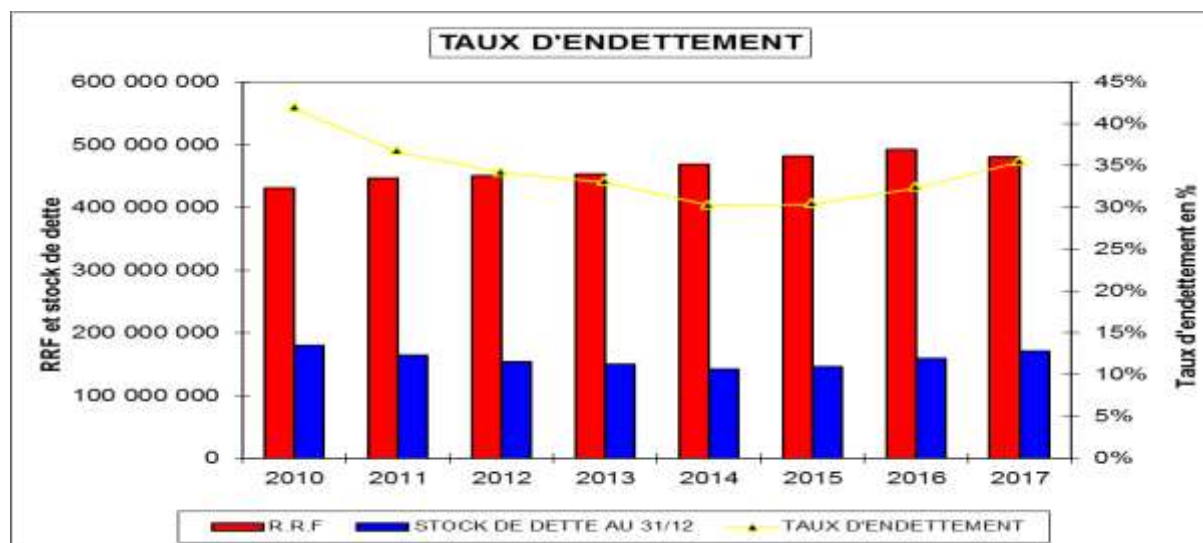
0,02 % de la dette est positionné sur du risque 1B et correspond aux produits à taux fixe à barrière sur EURIBOR (taux interbancaires européens) détenus par le département.



Au total, 100 % de la dette du département est indexée sur des risques de structure (A et B) et de sous-jacent (1) faibles. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

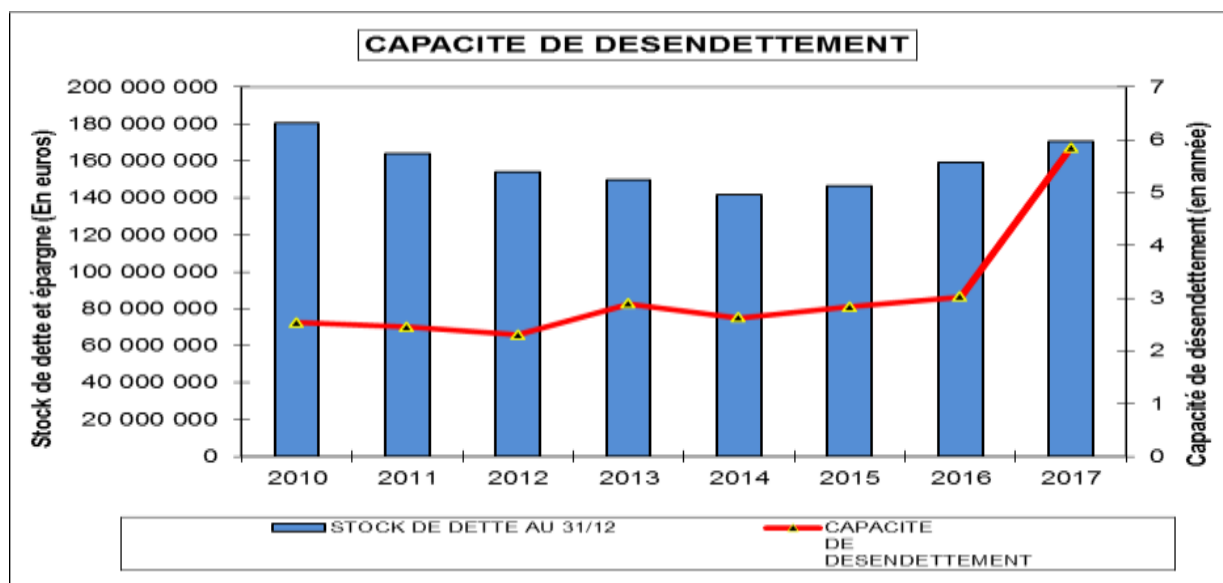
#### ▪ Principaux ratios de dette

Le **ratio taux d'endettement** mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.



Le Département reste bien positionné avec un taux d'endettement 2016 de 32,36% contre 50,10% pour les collectivités de même strates (Fiches AEF – source DGFIP). Ce taux connaît une hausse mesurée en 2017 en partie liée à la progression de l'encours de dette et à une baisse de recettes réelles de fonctionnement.

**Le ratio capacité de désendettement** ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne.



La capacité à se désendetter du Département est en dessous de la donnée des collectivités de même strate pour l'exercice 2016 (3,03 ans contre 4,5 années pour la moyenne de la strate). Ce ratio connaît une progression sensible en 2017 (5,85 ans) favorisée par le double effet de la progression de l'encours et de la baisse de l'épargne brute.

### 1.3. La gestion de trésorerie

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2017, le Département disposait de 14 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 21,6 millions d'euros.

Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2012. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie plus aujourd'hui car le Département n'est plus en mesure d'agir suffisamment sur le solde du compte au trésor par remboursement temporaire de prêts revolving.

L'exercice 2017 reste une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût

dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

## **2. Stratégie de gestion de dette pour 2018**

### ***2.1. La gestion de l'encours***

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

Parmi les pistes de réaménagement, un travail sur les marges bancaires pourra être envisagé sur les contrats les plus récents à forte marge.

### ***2.2. Les nouveaux financements***

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 25 M€, en 2018, s'inscrit dans la poursuite de la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois afin de répondre aux besoins d'investissement, et de développer l'attractivité du territoire. Le recours à l'emprunt interviendra dans un contexte de taux relativement bas.

L'équilibre du budget primitif 2018 s'appuie sur un montant maximal d'emprunt de 25 M€ d'emprunts nouveaux.

Le Département devra également poursuivre la mobilisation du financement de la Caisse des Dépôts et Consignation concernant la mise en œuvre du THD sur le territoire départemental. Le reste à mobiliser sur la période 2018-2021 s'élève à 5 250 000 € avec une mobilisation sur 2018 estimée à hauteur de 3,2 M€.

Au vu du besoin de financement 2018, un nouvel appel d'offres sera lancé. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement favorable, à la fois en terme quantitatif et en terme de prix. L'accès au crédit est moins contraint et moins onéreux, ce d'autant plus que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Les perspectives de reprise progressive de la croissance favorisée par la politique monétaire offensive de la BCE amèneront le Département à considérer avec plus d'intérêt les offres à taux fixes, tout en veillant à conserver une cohérence taux fixes/taux variables. De plus, les récentes tensions sur le taux longs impliquent une anticipation de la consultation sur le 1<sup>ier</sup> semestre 2018. Dès lors, une proportion plus marquée de la part à taux fixe (60% sur cette consultation) pourrait être envisagée.



### **3. Délégation au Président du Conseil départemental**

Conformément aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010, il convient de préciser la délégation accordée par l'assemblée départementale au Président du Conseil départemental.

Délégation me serait ainsi donnée pour l'exercice 2018 :

- pour procéder à la réalisation des emprunts, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 25 M€ maximum pour 2018 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour l'optimisation de la gestion des emprunts et pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) et pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article.

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de me donner acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2018,
- de m'accorder les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie telles que précisées par l'annexe de ce rapport pour l'exercice 2018.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil départemental**

**André Viola**

## Annexe

### Délégation accordée au Président du Conseil départemental pour l'exercice 2018

#### 1. Nouveaux financements 2018

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée au Président du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 25 M€ maximum pour 2018 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental pour 2018 :

- à finaliser, au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations réalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement. Les emprunts (classiques, placements privés de type *Schuldschein*, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
  - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
  - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
  - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2018 s'élèverait à 179,8 M€.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,

- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
  - Durée long terme maximum de 40 ans.
- 
- A retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
  - A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment,
  - A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt, notamment à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement,
  - A conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

## **2. Gestion de l'encours**

Pour l'optimisation de la gestion des emprunts, délégation est donnée au Président du Conseil départemental pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental :

- A décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent,
- A procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, le Président est autorisé à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

### **3. Gestion de la trésorerie**

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée au Président du Conseil départemental, jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros), pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.16182 et au a) de l'article L.222151, sous réserve des dispositions du c) de ce même article (placements de trésorerie) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

<b>Pôle ressources</b> <b>Direction des finances et de la commande publique</b> <b>Service préparation budgétaire et prospective financière</b> Commission ressources
Session du 27 mars 2018 <b>Budget primitif 2018 - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental</b>

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 29 janvier 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2018.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2018 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Ce projet reprend les résultats 2017 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

## 1. Les missions du laboratoire vétérinaire :

Le laboratoire vétérinaire départemental de l'Aude a une triple mission, celle de veiller sur la santé du cheptel audois et de la faune sauvage, celle de garantir la sécurité des produits de la chaîne alimentaire et enfin, celle de surveiller la qualité de l'environnement avec plus spécialement le suivi sanitaire de l'eau.

Les missions du laboratoire vétérinaire concernent :

- le programme « Santé animale » comprenant :
  - des analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
  - des analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
  - des analyses d'aide au diagnostic.
  
- le programme « Hygiène alimentaire » comprenant :
  - des analyses de microbiologie,
  - des recherches de Trichines,
  - des audits de cuisines.
  
- le programme « Hydrologie » comprenant :
  - des analyses de chimie des eaux,
  - des analyses de bactériologie des eaux.

## 2. Le budget primitif 2018 :

Le vote du compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'investissement de 14 545,47 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2018.

Ce projet s'élève à 1 322 167,47 € en mouvements budgétaires.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 263 622,00	1 285 622,00
Opérations d'ordre	22 000,00	-
Virement à la section d'investissement	-	-
<b>FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>1 285 622,00</b>	<b>1 285 622,00</b>
Crédits nouveaux	36 545,47	0,00
Reprise du résultat 2016 (R001)	-	14 545,47
Opérations d'ordre	-	22 000,00
Virement de la section de fonctionnement	-	-
<b>INVESTISSEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>36 545,47</b>	<b>36 545,47</b>
<b>TOTAL BP 2017</b>	<b>1 322 167,47</b>	<b>1 322 167,47</b>

## 2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes sont en légère hausse par rapport au montant budgétisé en 2017, soit 26 900 €. Cette hausse concerne la prise en charge du déficit d'un montant de 895 142 € inscrit au budget. Cette dernière représente 69,63 % des recettes de fonctionnement du laboratoire vétérinaire. Les recettes relatives à l'activité propre du laboratoire sont identiques au budgétisé 2017 (soit 390 480 €). Elles proviennent principalement des produits relatifs aux taxes d'analyse.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Laboratoire</b>	<b>1 175 487,54</b>	<b>1 258 722,00</b>	<b>1 202 774,88</b>	<b>1 285 622,00</b>
Prise en charge du déficit	722 673,89	868 242,00	777 154,66	895 142,00
Santé animale et prévention des calamités	452 813,65	390 480,00	425 620,22	390 480,00
<b>Administration générale</b>	<b>735,35</b>	<b>0,00</b>	<b>2 326,05</b>	<b>0,00</b>
Ressources humaines	26,88	0,00	26,88	0,00
Budget et finances	708,47	0,00	2 326,05	0,00
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 176 222,89</b>	<b>1 258 722,00</b>	<b>1 205 100,93</b>	<b>1 285 622,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 176 222,89</b>	<b>1 258 722,00</b>	<b>1 205 100,93</b>	<b>1 285 622,00</b>

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire vétérinaire ont été prévues à la hausse (+ 33 070 €) par rapport au budgétisé 2017. Les crédits de la mission «santé animale et prévention des calamités» d'un montant de 0,03 M€ concernent l'achat de produits nécessaires aux analyses. La mission « administration générale » augmente de 0,30 M€ du fait, principalement, des cotisations aux caisses de retraite et des dépenses destinées aux emplois aidés. Les dépenses relatives au poste « système d'information et télécommunication » ainsi que logistique et patrimoine sont quasi stables.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Santé animale et préventions des calamités</b>	<b>203 482,40</b>	<b>218 695,37</b>	<b>205 166,89</b>	<b>221 300,00</b>
<b>Administration générale</b>	<b>945 071,98</b>	<b>1 011 856,63</b>	<b>971 764,82</b>	<b>1 042 322,00</b>
Ressources humaines	872 690,51	925 938,00	921 928,64	955 350,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	13 781,91	13 718,63	13 533,53	14 140,00
Logistique et patrimoine	58 599,56	72 200,00	36 302,65	72 832,00
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 148 554,38</b>	<b>1 230 552,00</b>	<b>1 176 931,71</b>	<b>1 263 622,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>27 668,51</b>	<b>28 170,00</b>	<b>28 169,22</b>	<b>22 000,00</b>
Amortissements	27 668,51	28 170,00	28 169,22	22 000,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 176 222,89</b>	<b>1 258 722,00</b>	<b>1 205 100,93</b>	<b>1 285 622,00</b>

## 2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les seules recettes de la section d'investissement proviennent des dotations aux amortissements (0,02 M€) et du résultat reporté (0,01 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>FCTVA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Administration générale (R001)</b>	0,00	14 499,14	0,00	14 545,47
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	0,00	14 499,14	0,00	14 545,47
<b>Opérations d'ordre</b>	27 668,51	28 170,00	28 169,22	22 000,00
Amortissements	27 668,51	28 170,00	28 169,22	22 000,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	27 668,51	42 669,14	28 169,22	36 545,47

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire vétérinaire sont en baisse de 6 124 € par rapport au budgétisé 2017. Ce sont les crédits de la mission « administration générale » qui diminuent. En effet, aucun crédit n'est inscrit pour le poste logistique et patrimoine en 2018. En 2017, 15 000 € étaient inscrits pour permettre la réalisation de travaux de mise en conformité des bâtiments. Les réserves, inscrites à hauteur de 23 045,47 €, sont en hausse (soit + 8 876,33 €). Concernant la mission « santé animale et prévention des calamités », la prévision est identique à 2017 soit 13 500 € pour l'achat de matériel.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Santé animale et préventions des calamités</b>	13 153,11	13 500,00	13 228,97	13 500,00
<b>Administration générale</b>	7 619,80	29 169,14	14 893,92	23 045,47
Budget et finances	0,00	14 169,14	0,00	23 045,47
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	7 619,80	15 000,00	14 893,92	0,00
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	20 772,91	42 669,14	28 122,89	36 545,47
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	20 772,91	42 669,14	28 122,89	36 545,47



## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2018 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental :

- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 895 142 €.

**Le Président du Conseil Départemental**

**André Viola**

<p><b>Pôle ressources</b> <b>Direction des finances et de la commande publique</b> <b>Service préparation budgétaire et prospective financière</b> Commission ressources</p>
<p>Session du 27 mars 2018 <b>Budget primitif 2018 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement</b></p>

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 29 janvier 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2018.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2018 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Le projet de budget reprend les résultats 2017 tels qu'ils ont été adoptés mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

## 1. Les missions du budget annexe :

Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de maintien des connaissances sur le département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou agglomérations audoises.

## 2. Le budget primitif 2018 :

Le vote du compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'investissement de 9 911,25 €. Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2018. De plus, le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 184 € qui s'explique par un flux informatique non réceptionné par la trésorerie. Cette dernière nous a informé de ce problème après l'émission du titre relatif à la prise en charge du déficit du budget annexe ce qui n'a pas permis la rectification afin d'équilibrer la section de fonctionnement. Ce déficit est financé par l'inscription d'une recette nouvelle au budget primitif 2018.

Le projet de budget s'élève à 1 145 322,10 € en mouvements budgétaires.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 074 826,85	1 093 010,85
Reprise du résultat 2017 (D002)	184,00	0,00
Opérations d'ordre	23 200,00	5 200,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>1 098 210,85</b>	<b>1 098 210,85</b>
Crédits nouveaux	41 911,25	14 000,00
Reprise du résultat 2017 (R001)	0,00	9 911,25
Opérations d'ordre	5 200,00	23 200,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>47 111,25</b>	<b>47 111,25</b>
<b>TOTAL BP 2017</b>	<b>1 145 322,10</b>	<b>1 145 322,10</b>

### 2.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont en légère hausse (+ 7 468,85 €) par rapport au montant budgétisé en 2017.

Les recettes liées à l'activité du service d'un montant de 1,09 M€ augmentent très faiblement. Au sein de cette mission, les recettes relatives aux travaux d'assistance

technique enregistrent une baisse de 25 000 €. Ce sont principalement les subventions émanant de l'Etat qui sont impactées par cette évolution. La prise en charge du déficit du budget annexe, quant à elle, augmente de 32 468,85 € ; son évolution tient compte des dépenses et des recettes de la section. Elle représente 47,85 % des recettes de la section.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Service d'assistance technique eau et assainissement</b>	<b>1 040 542,01</b>	<b>1 085 542,00</b>	<b>977 443,57</b>	<b>1 093 010,85</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	461 095,39	490 542,00	416 415,12	523 010,85
Activité du service d'assistance technique eau et assainissement	579 446,62	595 000,00	561 028,45	570 000,00
<b>Administration générale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 040 542,01</b>	<b>1 085 542,00</b>	<b>977 443,57</b>	<b>1 093 010,85</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>514,28</b>	<b>2 796,02</b>	<b>2 796,02</b>	<b>5 200,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 041 056,29</b>	<b>1 088 338,02</b>	<b>980 239,59</b>	<b>1 098 210,85</b>

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont en hausse (soit + 15 540,85 €).

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget concernent le poste des ressources humaines qui représente 75,64 % des crédits. Ce poste est en augmentation de 15 300 € du fait, principalement, de l'évolution des carrières (Glissement Vieillesse Technicité). Les postes « système d'information et télécommunications » et « logistique et patrimoine » sont quasi stables par rapport à 2017. Enfin, les crédits relatifs à l'activité propre du budget annexe recouvrent essentiellement l'achat de vêtements de travail, la maintenance et la réparation du matériel, les frais d'analyse d'eau et les frais de structure. Ils sont stables par rapport à 2017.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Service d'assistance technique eau et assainissement</b>	<b>226 752,19</b>	<b>237 200,00</b>	<b>216 168,53</b>	<b>237 700,00</b>
<b>Administration générale</b>	<b>789 883,38</b>	<b>822 270,00</b>	<b>742 741,65</b>	<b>837 310,85</b>
Ressources humaines	770 083,62	797 800,00	723 180,53	813 100,00
Budget et finances	0,00	300,00	0,00	484,00
Systèmes d'information et télécommunications	4 398,33	7 500,00	7 370,17	7 480,00
Logistique et patrimoine	15 401,43	16 670,00	12 190,95	16 246,85
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 016 635,57</b>	<b>1 059 470,00</b>	<b>958 910,18</b>	<b>1 075 010,85</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 420,72</b>	<b>28 868,02</b>	<b>21 329,41</b>	<b>23 200,00</b>
Amortissements	24 420,72	28 868,02	21 329,41	23 200,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 041 056,29</b>	<b>1 088 338,02</b>	<b>980 239,59</b>	<b>1 098 210,85</b>

## 2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

En investissement, les recettes réelles s'élèvent à 14 000 €, hors reprise du résultat. Cela correspond à une subvention de l'Agence de l'Eau. La reprise du résultat s'élève à 9 911,25 €, soit une hausse de 1 067,11 € par rapport à 2017.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>FCTVA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Service d'assistance technique eau et assainissement</b>	14 719,00	13 000,00	15 079,00	14 000,00
<b>Administration générale (1068-reprise du résultat)</b>	25 694,29	8 844,14	0,00	9 911,25
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>40 413,29</b>	<b>21 844,14</b>	<b>15 079,00</b>	<b>23 911,25</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 420,72</b>	<b>28 868,02</b>	<b>21 329,41</b>	<b>23 200,00</b>
Amortissements	24 420,72	28 868,02	21 329,41	23 200,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>64 834,01</b>	<b>50 712,16</b>	<b>36 408,41</b>	<b>47 111,25</b>

- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement relatives à l'activité propre du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont inscrites à hauteur du montant prévu au budget 2017 soit 17 100 €. Les dépenses liées à la mission administration générale diminuent de 6 004,89 €. La baisse concerne le poste « Système d'information et de télécommunication » à hauteur de 5 100 € pour les dépenses relatives à du matériel informatique. Le poste « logistique et patrimoine, quant à lui, diminue de 10 825 € suite au ralentissement des dépenses de matériel de transport. Seul le poste « budget et finances », plus précisément les réserves, évolue à la hausse (+ 9 920,11 €).

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Service d'assistance technique eau et assainissement</b>	16 898,60	17 100,00	16 656,28	17 100,00
<b>Administration générale</b>	12 882,70	30 816,14	15 889,00	24 811,25
Budget et finances	0,00	10 716,14	0,00	20 636,25
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	5 100,00	5 064,00	0,00
Logistique et patrimoine	12 882,70	15 000,00	10 825,00	4 175,00
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>29 781,30</b>	<b>47 916,14</b>	<b>32 545,28</b>	<b>41 911,25</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>514,28</b>	<b>2 796,02</b>	<b>2 796,02</b>	<b>5 200,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 295,58</b>	<b>50 712,16</b>	<b>35 341,30</b>	<b>47 111,25</b>

## **LA PROPOSITION**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2018 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit d'un montant de 523 010,85 €.

**Le Président du Conseil Départemental**

**André Viola**

<b>Pôle ressources</b> <b>Direction des finances et de la commande publique</b> <b>Service préparation budgétaire et prospective financière</b> Commission ressources
Session du 27 mars 2018 <b>Budget primitif 2018 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier</b>

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 27 mars 2018 adoptant les comptes administratifs 2017 et l'affectation des résultats des budgets annexes du Parc départemental et du laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 29 janvier 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2018.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2018 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier. Je vous rappelle que par délibération du 27 octobre 2017, le budget annexe du laboratoire routier a intégré le budget du parc départemental. Désormais, il y a un budget unique pour ces deux activités.

Le projet de budget 2018 intègre les résultats 2017 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je souhaite vous rappeler les principales missions de ce budget annexe.

## **1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier :**

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de flottes de véhicules (Atelier Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

La section atelier est chargée de la gestion de flotte. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant ne dépendant pas des divisions territoriales, les interventions curatives et préventives, les contrôles règlementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc départemental. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale. Le technicien est également chargé du montage de certains équipements électroniques sur les engins.

La section exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure des activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier.

L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1er janvier 2018, les missions et agents du laboratoire routier départemental ont été intégrés au Parc départemental.

Le laboratoire routier départemental assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur dossiers et vérification des pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et technicien.



## 2. Le budget primitif 2018 :

Le vote des comptes administratif 2017 du laboratoire routier et du parc départemental fait apparaître un excédent d'investissement de 2 680 851,73 € (Labo routier : 32 683,05 € et Parc départemental : 2 648 168,68 €) qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget primitif 2018.

Ce projet s'élève à 11 812 377,73 € en mouvements budgétaires et 10 572 077,73 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 498 926,00	7 739 226,00
Opérations d'ordre	1 240 300,00	
Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>7 739 226,00</b>	<b>7 739 226,00</b>
Crédits nouveaux	4 073 151,73	152 000,00
Reprise du résultats 2017 (R001)		2 680 851,73
Opérations d'ordre		1 240 300,00
Virement à la section de fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>4 073 151,73</b>	<b>4 073 151,73</b>
<b>TOTAL BP 2018</b>	<b>11 812 377,73</b>	<b>11 812 377,73</b>

### 2.1. Section de fonctionnement :

Cette section est en diminution de 1,44 % par rapport au budget 2017.

- Les recettes :

Les recettes liées à l'activité du parc départemental proviennent de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des transports, de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales ou encore des prestations du laboratoire routier à la direction des routes ou auprès d'entreprises privées. Ces dernières sont en légère baisse (- 0,03 M€). La prise en charge du déficit qui est en baisse représente 7,44 % des recettes de fonctionnement. Cette baisse est liée à celle des dépenses (- 0,07 M€).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Parc départemental et laboratoire routier</b>	<b>7 417 032,15</b>	<b>7 840 156,00</b>	<b>7 192 310,23</b>	<b>7 735 976,00</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	358 820,20	650 156,00	111 970,66	575 976,00
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	7 058 211,95	7 190 000,00	7 080 339,57	7 160 000,00
<b>Administration générale</b>	<b>821,05</b>	<b>12 454,00</b>	<b>13 406,04</b>	<b>3 250,00</b>
Ressources humaines	154,56	0,00	73,92	0,00
Budget et finances	666,49	12 454,00	13 332,12	3 250,00
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>7 417 853,20</b>	<b>7 852 610,00</b>	<b>7 205 716,27</b>	<b>7 739 226,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 417 853,20</b>	<b>7 852 610,00</b>	<b>7 205 716,27</b>	<b>7 739 226,00</b>

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement du Parc départemental / laboratoire routier sont en légère diminution (0,01 M€) comparé à l'exercice 2017.

Les demandes de crédits liés à l'activité du parc et laboratoire sont en légère baisse comparé au budget 2017 (- 0,03 M€). Ces dépenses concernent l'achat de carburant, de pièces détachées et de matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation. L'administration générale est en progression (+ 0,02 M€). C'est le poste ressources humaines qui augmente avec l'intégration d'un technicien de la direction des routes au sein du laboratoire routier suite à un redéploiement d'effectif.

Les programmes « systèmes d'information et télécommunications » et « logistique et patrimoine » sont eux quasi stables.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les amortissements sont en baisse notable (- 0,1 M€) pour l'exercice 2018 suite à l'augmentation des durées d'amortissement du matériel.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Parc départemental et laboratoire routier</b>	<b>3 285 874,99</b>	<b>3 844 157,32</b>	<b>3 346 394,57</b>	<b>3 811 000,00</b>
<b>Administration générale</b>	<b>2 599 665,74</b>	<b>2 667 008,68</b>	<b>2 526 995,84</b>	<b>2 687 926,00</b>
Ressources humaines	2 412 836,73	2 483 700,00	2 391 448,48	2 515 530,00
Systèmes d'information et télécommunications	16 474,13	17 333,39	15 537,43	16 900,00
Budget et finances	0,00	18 000,00	11 833,33	8 000,00
Logistique et patrimoine	170 354,88	147 975,29	108 176,60	147 496,00
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>5 885 540,73</b>	<b>6 511 166,00</b>	<b>5 873 390,41</b>	<b>6 498 926,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 532 312,47</b>	<b>1 341 444,00</b>	<b>1 332 325,86</b>	<b>1 240 300,00</b>
Amortissements	1 532 312,47	1 341 444,00	1 332 325,86	1 240 300,00
Virement	0,00			0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 417 853,20</b>	<b>7 852 610,00</b>	<b>7 205 716,27</b>	<b>7 739 226,00</b>

## 2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

Les recettes réelles sont globalement en hausse grâce à la reprise du solde de la section d'investissement 2017 (+ 0,33 M€). Le FCTVA enregistré, quant à lui, une baisse de 0,05 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>FCTVA</b>	<b>186 834,85</b>	<b>199 673,00</b>	<b>201 657,84</b>	<b>152 000,00</b>
<b>Administration générale (R001)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 352 382,77</b>	<b>0,00</b>	<b>2 680 851,73</b>
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>186 834,85</b>	<b>2 552 055,77</b>	<b>201 657,84</b>	<b>2 832 851,73</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 532 312,47</b>	<b>1 341 444,00</b>	<b>1 332 325,86</b>	<b>1 240 300,00</b>
Amortissements	1 532 312,47	1 341 444,00	1 332 325,86	1 240 300,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 719 147,32</b>	<b>3 893 499,77</b>	<b>1 533 983,70</b>	<b>4 073 151,73</b>

- Les dépenses :

Globalement, les dépenses d'investissement sont en augmentation de 0,18 M€ par rapport au budget 2017.

Les principaux projets d'acquisition de matériels 2018 concernent l'achat de :

- tracteurs épareuse,
- tractos pelle,
- camions,
- matériels de viabilité hivernale, de VL,
- fourgons d'interventions.

Cette année, concernant les travaux sur le patrimoine, 0,12 M€ sont affectés à la réfection des bâtiments du Parc et 0,2 M€ financeront la construction de trémies pour le stockage de sel sur le centre routier d'Axat.

Les crédits non affectés de la section d'investissement s'élèvent à 2,57 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Parc départemental et laboratoire routier</b>	<b>1 174 304,48</b>	<b>1 280 600,00</b>	<b>1 121 494,02</b>	<b>1 150 600,00</b>
<b>Administration générale</b>	<b>39 398,91</b>	<b>2 612 899,77</b>	<b>84 020,72</b>	<b>2 922 551,73</b>
Budget et finances	0,00	2 292 899,77	0,00	2 573 971,45
Logistique et patrimoine	39 398,91	320 000,00	84 020,72	348 580,28
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>1 213 703,39</b>	<b>3 893 499,77</b>	<b>1 205 514,74</b>	<b>4 073 151,73</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 213 703,39</b>	<b>3 893 499,77</b>	<b>1 205 514,74</b>	<b>4 073 151,73</b>

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2018 du budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2018 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier :

- le niveau des crédits de paiement,

- la prise en charge du déficit par le budget principal d'un montant de 575 976 €.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Budget primitif 2018 - budget annexe de la structure accueil enfance**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le compte administratif 2017 et l'affectation du résultat,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources.

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2018.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2018 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Je vous propose d'aborder les missions de ce budget annexe avant de détailler le budget 2018.

### **Les missions de la structure accueil enfance :**

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la structure accueil enfance se positionne plus spécifiquement dans des fonctions :

- d'accueil et d'accueil d'urgence ;
- d'observation ;
- de conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- d'orientation.

La structure accueil enfance a une capacité d'accueil de 53 places (lits d'urgence inclus) réparties entre Carcassonne (18 places), Narbonne (15 places), et depuis 2017 à Villeneuve-Minervois (20 places). Toutefois compte tenu de l'augmentation des enfants accueillis, le service doit recourir à des locations de logements extérieurs et à des nuitées en hôtel.

Ce budget annexe créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015, est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupes fonctionnels pour la section d'exploitation, et par chapitres pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

La demande de crédits tient compte de la mise en œuvre du dispositif sur Villeneuve Minervois courant de l'été 2017 en année pleine sur 2018 et de l'appel à projet relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) qui impactera l'activité de la SAE.

A la date de rédaction de ce rapport, les Départements sont en attente d'une position de l'Etat sur la prise en charge des MNA. Si l'Etat devait prendre en charge directement la mise à l'abri et l'évaluation des MNA, le budget devrait alors être révisé.

### Le budget primitif 2018 :

Le vote du compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'exploitation de 424 994,55 €, repris en recettes dans le budget pour 2018.

Ce projet s'élève à 8 369 644 € en mouvements budgétaires et à 8 280 232 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	7 574 152,00	7 219 969,45
Reprise du résultat R002		424 994,55
Opérations d'ordre	80 112,00	9 300,00
<b>EXPLOITATION BUDGETAIRE</b>	<b>7 654 264,00</b>	<b>7 654 264,00</b>
Crédits nouveaux	706 080,00	635 268,00
Opérations d'ordre	9 300,00	80 112,00
<b>INVESTISSEMENT BUDGETAIRE</b>	<b>715 380,00</b>	<b>715 380,00</b>
<b>TOTAL BP 2018</b>	<b>8 369 644,00</b>	<b>8 369 644,00</b>

### La section d'exploitation :

- Les recettes :

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Enfance Famille</b>	<b>2 732 736,55</b>	<b>5 755 996,34</b>	<b>5 634 482,49</b>	<b>7 200 169,45</b>
Aide sociale à l'enfance	2 732 736,55	5 755 996,34	5 634 482,49	7 200 169,45
<b>Administration générale</b>	<b>13 346,88</b>	<b>381 891,66</b>	<b>26 949,76</b>	<b>444 794,55</b>
Ressources humaines	13 346,88	21 000,00	23 339,04	17 000,00
Budget et finances	0,00	3 365,25	3 610,72	2 800,00
Reprise du résultat R002	0,00	357 526,41	0,00	424 994,55
<b>EXPLOITATION REEL</b>	<b>2 746 083,43</b>	<b>6 137 888,00</b>	<b>5 661 432,25</b>	<b>7 644 964,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 392,64</b>	<b>1 977,00</b>	<b>1 976,24</b>	<b>9 300,00</b>
<b>TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION</b>	<b>2 747 476,07</b>	<b>6 139 865,00</b>	<b>5 663 408,49</b>	<b>7 654 264,00</b>

La section d'exploitation est financée par une dotation globale annuelle du département. Pour 2018, elle s'élève à 6 662 669,45 € (+ 1,53 M€ par rapport au budget 2017) au regard de l'activité de la structure accueil enfance estimée dans le cadre de la tarification 2018 évoquée ci-après. Elle sera perçue par douzième mensuel.

Les autres recettes issues de la tarification concernent la participation de l'Etat pour les mineurs non accompagnés (375 000 € pour 1 500 jours estimés, soit une moyenne mensuelle de 25 évaluations), et des recettes à la marge (famille, CAF, chèque-déjeuner...), ainsi que les remboursements de frais par les autres départements (160 000 €). La recette attendue du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses de fonctionnement, est estimée à 2 800 €.

La section d'exploitation bénéficie de la reprise du résultat 2017 de 424 994,55 €.

• Les dépenses :

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Enfance Famille</b>	<b>434 617,49</b>	<b>1 904 660,00</b>	<b>1 554 248,87</b>	<b>1 811 000,00</b>
Aide sociale à l'enfance	434 617,49	1 904 660,00	1 554 248,87	1 811 000,00
<b>Administration générale</b>	<b>2 154 145,47</b>	<b>4 085 594,00</b>	<b>3 892 082,53</b>	<b>5 763 152,00</b>
Ressources humaines	2 059 286,52	3 836 500,00	3 695 104,37	5 457 000,00
Budget et finances	0,00	100,00	0,00	1 100,00
Systèmes d'information et télécommunications	9 031,85	16 178,00	16 015,21	12 252,00
Logistique et patrimoine	85 827,10	232 816,00	180 962,95	292 800,00
<b>EXPLOITATION REEL</b>	<b>2 588 762,96</b>	<b>5 990 254,00</b>	<b>5 446 331,40</b>	<b>7 574 152,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>149 611,00</b>	<b>149 608,95</b>	<b>80 112,00</b>
Amortissement	0,00	149 611,00	149 608,95	80 112,00
<b>TOTAL DEPENSE D' EXPLOITATION</b>	<b>2 588 762,96</b>	<b>6 139 865,00</b>	<b>5 595 940,35</b>	<b>7 654 264,00</b>

La section d'exploitation d'un montant de 7,57 M€ en mouvements réels progresse de 1,58 M€ et concerne :

- des frais liés au fonctionnement général (5,76 M€) notamment les crédits relatifs aux ressources humaines (5,46 M€) qui sont en hausse en lien avec l'augmentation de l'accueil des jeunes qui induit un renfort de personnel ; il y a également les dépenses relatives au patrimoine (0,29 M€), avec principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,12 M€), les fluides (0,05 M€), et le ménage avec l'intervention d'entreprises de réinsertion professionnelle les week-ends (0,02 M€).
- des dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis (1,81 M€) : essentiellement l'alimentation (0,76 M€), les locations immobilières (0,59 M€), et diverses fournitures et frais (habillement, transports, fournitures médicales...).

## La section d'investissement :

### • Les recettes :

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Enfance Famille</b>	<b>14 590,00</b>	<b>683 558,11</b>	<b>166 741,92</b>	<b>618 168,00</b>
Aide sociale à l'enfance	14 590,00	683 558,11	166 741,92	618 168,00
<b>Administration générale</b>	<b>35 107,94</b>	<b>17 163,40</b>	<b>17 163,40</b>	<b>17 100,00</b>
Budget et finances	12 985,45	17 163,40	17 163,40	17 100,00
Excédent (10682)	22 122,49	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>49 697,94</b>	<b>700 721,51</b>	<b>183 905,32</b>	<b>635 268,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>2 361 082,00</b>	<b>2 361 078,91</b>	<b>80 112,00</b>
Affectation des biens (amortissements inclus)	0,00	2 211 471,00	2 211 469,96	0,00
Amortissement (hors affectation)	0,00	149 611,00	149 608,95	80 112,00
<b>TOTAL RECETTE D' INVESTISSEMENT</b>	<b>49 697,94</b>	<b>3 061 803,51</b>	<b>2 544 984,23</b>	<b>715 380,00</b>

Une subvention du Département d'un montant plafond de 618 168 € est prévue. Elle sera versée en fonction des réalisations et assurera l'équilibre de la section d'investissement. Le budget annexe de la SAE peut prétendre au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 17 100 € sur la base des dépenses éligibles de 2017.

### • Les dépenses :

	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018
<b>Administration générale</b>	<b>115 772,54</b>	<b>848 355,51</b>	<b>219 726,52</b>	<b>706 080,00</b>
Logistique et patrimoine	115 772,54	736 544,00	219 726,52	706 080,00
Reprise du résultat D001	0,00	111 811,51	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>115 772,54</b>	<b>848 355,51</b>	<b>219 726,52</b>	<b>706 080,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 392,64</b>	<b>2 213 448,00</b>	<b>2 213 446,20</b>	<b>9 300,00</b>
Affectation des biens (amortissements inclus)	0,00	2 211 471,00	2 211 469,96	0,00
Autres opérations d'ordre	1 392,64	1 977,00	1 976,24	9 300,00
<b>TOTAL DEPENSE D' INVESTISSEMENT</b>	<b>117 165,18</b>	<b>3 061 803,51</b>	<b>2 433 172,72</b>	<b>715 380,00</b>

Il est proposé, au titre des inscriptions prévisionnelles, de réserver des crédits pour la réalisation d'un achat immobilier afin d'accroître la capacité d'accueil de la SAE et de réduire le recours aux locations. Il est prévu 0,4 M€ pour cela, complété de 0,11 M€ pour des travaux de rénovation (0,09 M€) et l'équipement mobilier (0,02 M€). Les travaux et l'ameublement de l'existant représentent eux 0,10 M€ (dont 0,01 M€ pour des lave-linges professionnels). Un montant de 0,1 M€ est prévu pour l'achat de véhicules supplémentaires ainsi que le remplacement d'anciens véhicules.

## La tarification 2018 :

Comme évoqué précédemment l'équilibre du budget annexe de la structure accueil enfance repose sur les produits issus de la tarification, essentiellement la dotation globale du département. Les produits de tarification sont fonction de l'activité de la structure.

Le nombre de journées réalisées en 2017 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à 45 230 journées pour les unités de Carcassonne, Narbonne et Villeneuve-Minervois, soit une augmentation de 28 988 journées par rapport à



2016 (+ 178 % après une hausse de 79 % en 2016). Au total 666 enfants ont séjourné à la SAE de l'Aude (contre 447 enfants en 2016).

La tarification en prix de journée (PJ) repose sur un mode de calcul basé sur un volume d'activité prévisionnel. Le nombre de journées fait l'objet d'une moyenne sur les trois dernières années, celui-ci a été évalué à 22 016 journées pour l'année 2018 (hors prise en charge des mineurs non accompagnés estimée à 1 500 jours). Les dépenses totales sont diminuées des dotations et produits à la charge de tiers (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...).

$$\begin{array}{r} \text{Prix de Journée année 2018} = \frac{7\,654\,264\,€ - 831\,594,55\,€}{22\,016} \\ \text{soit } \mathbf{309,90\,€} \end{array}$$

Pour mémoire, le tarif s'élevait à 272,69 € en 2017.

La structure accueil enfance bénéficiera donc de recettes issues :

- Du prix de journée appliqué aux autres départements, soit 309,90 € pour un montant global estimé à 160 000 €, soit un peu plus de 510 jours ;
- D'une dotation globale annuelle du département versée par douzième d'un montant de 6 662 669,45 €, soit près de 21 500 jours.

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2018 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2018 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 6 662 669,45 € qui sera versée par douzième,
- la subvention d'investissement d'un montant plafond de 618 168 €,
- le prix de journée 2018 d'un montant de 309,90 €.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**